



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

2006-2007

Rapport du Directeur général

35 C/3



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Rapport du Directeur général 2006-2007

35 C/3

Rapport du Directeur général
sur l'activité de l'Organisation
en 2006-2007, présenté aux États
membres et au Conseil exécutif
conformément à l'article VI.3(b)
de l'Acte constitutif

Publié en 2008 par l'Organisation des Nations Unies
pour l'éducation, la science et la culture
7, Place de Fontenoy, 75352 PARIS 07 SP

Composé et imprimé dans les ateliers de l'UNESCO.

© UNESCO 2008

<http://www.unesco.org/en/dg-report/2006-2007>

Le présent document constitue une synthèse du 35 C/3, ayant principalement pour objet de faciliter la prise des décisions. Afin que le lecteur puisse aisément consulter la version intégrale du rapport, des adresses Web renvoyant aux différents chapitres figurent au bas de chaque page.

Table des matières

Introduction du Directeur général	7
Section I – Exécution du programme et services	9
Programmes et services liés au programme	11
A. Programmes	12
Grand programme I – Éducation.....	13
Grand programme II – Sciences exactes et naturelles.....	23
Grand programme III – Sciences sociales et humaines	33
Grand programme IV – Culture.....	39
Grand programme V – Communication et information.....	49
Institut de statistique de l’UNESCO (ISU).....	57
B. Programme de participation (PP)	59
C. Services liés au programme	60
Coordination de l’action en faveur de l’Afrique (AFR)	60
Programme de bourses.....	60
Bureau de l’information du public (BPI)	61
Planification stratégique et suivi de l’exécution du programme (BSP)	61
Élaboration du budget et suivi de son exécution (BB).....	63
Politique générale et direction	65
A. Organes directeurs	67
Secrétariat de la Conférence générale (SCG)	67
Secrétariat du Conseil exécutif (SCX).....	67
B. Direction	68
Cabinet du Directeur général (ODG).....	68
Évaluation et audit (IOS)	68
Normes internationales et affaires juridiques (LA).....	69
Soutien de l’exécution du programme et administration	71
Gestion et coordination des unités hors Siège.....	73
Relations extérieures et coopération	73
Gestion des ressources humaines	75
Administration	75
Exécution du budget	77
Section II – Résumé et conclusion	81
Introduction	83
Analyse des questions relatives à la programmation et aux rapports	83
Réalizations	83
Défis	85
Répercussions sur la programmation et les rapports	86
Améliorer les rapports C/3	87
Conclusion.....	87

Introduction du Directeur général

J'ai le plaisir de présenter ce deuxième rapport C/3 « nouvelle manière » sur l'exécution du Programme et budget pour 2006-2007, qui demeure pleinement conforme à la résolution 33 C/92 où était spécifiée la nécessité de mettre à profit la synergie entre les documents EX/4 et C/3 pour faire en sorte que le projet de document C/3 puisse être mis à la disposition du Conseil exécutif à sa session de printemps suivant immédiatement la Conférence générale. Fidèle à une approche véritablement axée sur les résultats, ce rapport contient des évaluations stratégiques des progrès réalisés dans chaque domaine, une liste des principales réalisations, y compris les réalisations au titre des ressources extrabudgétaires, et une présentation des difficultés rencontrées et des enseignements tirés, de façon à faciliter la prise de décisions pour l'élaboration du prochain Programme et budget, notamment lors des consultations avec les États membres, les commissions nationales et d'autres interlocuteurs. On dispose ainsi d'un document synthétique, facile à lire et concis, qui fournit des données précises sur les réalisations de l'UNESCO en 2006-2007.

Ce rapport axé sur les résultats a été établi conjointement par le Bureau de la planification stratégique (BSP) et le Service d'évaluation et d'audit (IOS), en étroite collaboration avec tous les secteurs, instituts et unités compétents. Comme pour le précédent 34 C/3, le présent rapport se compose d'une version papier synthétisée non volumineuse et d'une version en ligne fournissant des informations détaillées sur les résultats obtenus pour chaque axe d'action. Le rapport de synthèse imprimé comprend deux parties : la partie I porte sur l'exécution du programme et les services et la partie II contient le résumé et les conclusions concernant la programmation et les rapports. Ce rapport imprimé comporte une nouveauté : il met en relief, pour chacun des grands programmes, les principales réalisations et les défis majeurs s'agissant des cinq fonctions de l'UNESCO, comme l'avait suggéré le Conseil exécutif. Le rapport en ligne détaillé par axe d'action est disponible sur un site Web consacré au 35 C/3 (www.unesco.org/en/dg-report/2006-2007). Il répond aux autres exigences formulées tant par le Conseil exécutif que par la Conférence générale : il est désormais présenté sous forme de tableaux indiquant les résultats obtenus par rapport aux résultats escomptés. Le rapport complet (synthèse et rapport en ligne) sur l'exécution du programme pendant l'exercice biennal 2006-2007 est complété par une évaluation de la participation des bureaux hors Siège aux processus communs de programmation par pays des Nations Unies et des résultats obtenus pour ce qui est de positionner l'UNESCO de manière qu'elle contribue efficacement à ces processus (voir [179 EX/4 Addendum](#)).

Ce rapport se caractérise, à mon sens, par trois éléments principaux : premièrement, il montre bien que l'UNESCO continue de remplir différentes fonctions et de fournir une gamme de services indispensables pour faire face à des défis que seule une organisation mondiale telle que la nôtre, forte de la légitimité et de la compétence que lui confèrent son mandat et son expérience, est à même de relever. Cela ressort des multiples activités entreprises et des nombreux résultats concrets obtenus aux niveaux mondial, régional et national, tout en maintenant l'accent sur les priorités de programme. Le volume croissant des contributions extrabudgétaires, qui sont par définition volontaires, et la diversification accrue des sources de financement témoignent de la confiance que les donateurs ont dans l'Organisation. Je voudrais donc exprimer notre gratitude aux États membres qui confient des sommes toujours plus importantes à l'Organisation dans le cadre des fonds-en-dépôt. Deuxièmement, conformément aux dispositions de la décision 162 EX/3.1.3, les auto-évaluations fournies par les secteurs et les services ont fait l'objet de vérifications par sondage, selon un processus qui s'est affiné au cours des deux exercices biennaux écoulés. Les résultats de ces vérifications figurent à la partie II. Troisièmement, en mettant clairement en lumière les réalisations et les difficultés, le rapport appelle l'attention sur les aspects qui, dans l'exécution de notre programme, peuvent être mis à profit et sur ceux qui demandent à être améliorés. Ce rapport constitue donc un outil précieux pour entamer une réflexion systématique en vue d'accroître l'efficacité des méthodes de programmation et de l'exécution du programme. J'espère également qu'il apportera une contribution importante à l'évaluation que fera le Conseil exécutif de la mise en œuvre du programme.

Durant les quatre dernières années, l'UNESCO a fait des progrès significatifs dans le renforcement du rapport C/3 sur les activités de l'Organisation. Bien évidemment, ce rapport fera l'objet de nouvelles améliorations à mesure qu'il sera davantage axé sur les résultats. Les rubriques concernant les axes d'action, introduites pour la première fois dans le 33 C/3, ont été encore affinées de manière à inclure des précisions sur le rapport coût-efficacité et la viabilité, le cas échéant, comme cela avait été suggéré par le Conseil

exécutif et approuvé par la Conférence générale à sa 34^e session (résolution 34 C/89). De même, si le rapport souligne que beaucoup a été réalisé par l'UNESCO en 2006-2007, il recense également les domaines où la conception et l'exécution des programmes appellent des améliorations. Autant d'indications qui seront précieuses pour perfectionner les approches actuelles et guider l'action de l'Organisation dans les domaines où elle jouit manifestement d'un avantage comparatif.

Je voudrais terminer cette présentation du 35 C/3 en vous remerciant de l'intérêt que vous continuez de manifester à travers vos critiques constructives et la vigilance dont vous faites preuve. J'accueille avec satisfaction vos observations, vos suggestions et vos conseils et tiens à vous donner une fois de plus l'assurance que je suis déterminé à trouver avec vous la meilleure façon d'aller de l'avant pour accroître l'efficacité et l'impact des programmes de l'UNESCO.

A handwritten signature in black ink, reading 'K. Matsuura' in a cursive style.

Koïchiro Matsuura

Section I

Exécution du programme
et services

Programmes et services
liés au programme

A. Programmes

Grand programme I Éducation

Principales tendances et évolutions récentes

1. La période 2006-2007 a marqué la fin de la première moitié du parcours par rapport à la date butoir de 2015 à laquelle l'EPT doit être réalisée conformément aux objectifs fixés à Dakar en 2000, et a représenté la troisième et dernière période biennale de la Stratégie à moyen terme de l'UNESCO pour 2002-2007 (31 C/4). Durant cette période, on s'est employé à faire le point des progrès accomplis en vue de la réalisation des objectifs de l'EPT et à repérer les lacunes et les défis restants. D'après le *Rapport mondial de suivi sur l'EPT 2008*, des progrès considérables ont été faits, particulièrement en ce qui concerne la scolarisation, dans l'enseignement primaire, des enfants d'âge scolaire. L'éducation de base est désormais obligatoire dans 95 % des pays et territoires. Le nombre d'enfants non scolarisés a chuté sensiblement et le taux de scolarisation net a augmenté en conséquence, les progrès les plus importants ayant été enregistrés en Afrique subsaharienne ainsi qu'en Asie occidentale et en Asie du Sud. Les dépenses publiques consacrées à l'éducation ont augmenté de plus de 5 % par an dans ces régions.

2. Les progrès liés à certains des objectifs ont toutefois été lents ; dans certains cas, l'accent a été placé sur l'éducation de base formelle au détriment d'autres niveaux et types d'apprentissage. La protection et l'éducation de la petite enfance restent rares, notamment en Afrique subsaharienne et dans les États arabes. De même, la réduction de l'analphabétisme des adultes n'a pas bénéficié de l'attention voulue. Les disparités infranationales en matière de fréquentation scolaire persistent, les populations rurales, les pauvres, les autochtones et les handicapés étant nettement défavorisés. En outre, la pleine égalité entre les sexes, en particulier dans le secondaire, n'est toujours pas une réalité.

3. Dans le même temps, la multiplication des groupes de diplômés du primaire crée de nouvelles

demandes s'agissant de l'éducation postprimaire. L'UNESCO a répondu à l'intérêt accru qui a été exprimé pour élargir les possibilités d'accès à l'enseignement secondaire, à l'enseignement et à la formation techniques et professionnels, et à l'enseignement supérieur. À ce sujet, l'accent a été mis sur le rôle joué par l'éducation dans l'édification de sociétés justes et durables, notamment au moyen de la promotion d'approches axées sur les droits, de compétences génératrices de revenus, et du respect de l'environnement et de la diversité socio-culturelle.

4. Les ministres de l'éducation, les hauts responsables et les représentants de la société civile qui ont participé à la Table ronde sur l'éducation et le développement économique tenue durant la 34^e session de la Conférence générale ont réaffirmé qu'il fallait insister sur l'équité et les dimensions éthiques du développement économique, et se sont engagés à promouvoir une éducation de qualité qui réponde aux préoccupations mondiales croissantes et à renforcer les partenariats et la collaboration multipartite prenante entre les pays. À leur réunion-bilan annuelle de décembre 2007, les membres du Groupe de haut niveau sur l'EPT ont souligné à nouveau dans leur communiqué qu'il fallait doubler d'efforts afin de promouvoir l'inclusion et la qualité et de couvrir les besoins en financement de l'EPT.

Cadre de programmation

5. Le Cadre d'action de Dakar pour l'EPT a continué d'orienter les activités du Secteur de l'éducation, notamment par le renforcement du rôle de l'UNESCO en tant que coordonnateur de l'action des partenaires de l'EPT. L'UNESCO a intensifié son appui aux pays par l'intermédiaire de trois initiatives de base : l'Initiative pour l'alphabétisation : savoir pour pouvoir (LIFE), l'Initiative pour la formation des enseignants en Afrique subsaharienne (TTISSA) et l'Initiative mondiale sur le VIH/SIDA et l'éducation (EDUSIDA). Pour répondre plus

avant à la nécessité de veiller à ce que les interventions soient mieux alignées sur les priorités et les objectifs nationaux, des mesures ont été prises afin d'élaborer les Stratégies d'appui de l'UNESCO à l'éducation nationale (UNESS) pour orienter l'action de l'Organisation dans les pays. Dans le cadre de la réforme du système des Nations Unies visant à accroître la cohérence et l'efficacité au niveau des pays, des documents de l'UNESS ont été établis pour six des huit pays pilotes bénéficiant de l'initiative « Unis dans l'action ». Ces documents contiennent de solides analyses et informations sur les programmes aux fins d'élaboration de programmes conjoints relatifs à l'éducation. Le Plan d'action global pour l'EPT définit en outre des rôles complémentaires et des orientations stratégiques pour les cinq principales institutions initiatrices de l'EPT et d'autres partenaires.

Financement

6. L'UNESCO a continué de s'appuyer sur plusieurs initiatives internationales pour une utilisation plus efficace des fonds disponibles et la recherche de nouvelles sources d'appui. Tout en appliquant les principes de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement, l'Organisation n'a pas cessé de renforcer son programme extrabudgétaire en faveur de l'assistance technique, notamment dans le cadre du Programme de renforcement des capacités pour l'EPT (CapEPT). Ce mécanisme de financement multidonateur a permis à l'UNESCO d'améliorer la cohérence des activités extrabudgétaires, d'accroître l'efficacité de son action au niveau des pays conformément aux priorités de son Programme ordinaire, et de se concentrer sur la réalisation des résultats escomptés des axes d'action – Initiative pour la formation des enseignants en Afrique subsaharienne (TTISSA) et Initiative pour l'alphabétisation : savoir pour pouvoir (LIFE) – la plus grande partie de ces fonds allant à certains pays d'Afrique et aux PMA.

7. En dehors du cadre du CapEPT, le budget-plan de travail intégré d'ONUSIDA a joué un rôle déterminant en permettant à l'UNESCO d'exercer son rôle en tant qu'un des principaux coparrains d'ONUSIDA, notamment au moyen de la mise en œuvre de la troisième initiative de base en faveur de l'EPT, à savoir l'Initiative mondiale sur le VIH/SIDA et l'éducation (EDUSIDA).

8. Des progrès ont également été réalisés en amenant les partenaires du secteur privé à s'intéresser à l'investissement dans l'éducation. Dans un accord signé avec le Forum économique mondial

en janvier 2007 sur le thème « Partenariats pour l'éducation », les deux signataires se sont engagés à promouvoir des partenariats multipartite prenante dans les pays en développement. L'accord, qui cible les acteurs du développement aux niveaux international et national, vise à faire intervenir le secteur privé dans la coopération menée au titre de l'aide internationale au moyen de fonds communs.

Intégration

9. Bien qu'un très grand nombre de pays aient réalisé la parité entre les sexes dans l'enseignement primaire, la pleine égalité demeure un important défi, notamment dans le secondaire. Outre l'application d'une approche intégrée de l'égalité des sexes dans toutes ses activités, l'UNESCO a participé à des réseaux tels que l'Initiative des Nations Unies pour l'éducation des filles (UNGEI) et le Réseau pour l'égalité entre les sexes dans l'éducation en Asie (GENIA) afin de promouvoir le renforcement des capacités des parties prenantes quant aux questions essentielles liées à l'équité et à l'égalité entre les sexes, notamment la formation d'enseignantes et l'élimination des obstacles entravant le passage des filles à l'enseignement secondaire. Par ailleurs, des échanges ont eu lieu s'agissant des meilleures pratiques et les récentes découvertes relatives à l'éducation des filles et des femmes, en particulier dans les domaines des sciences et de l'alphabétisation.

10. Le Secteur de l'éducation a continué à établir l'ordre de priorité des activités visant à élargir les possibilités d'accès à un apprentissage de qualité dans l'ensemble de l'Afrique et des PMA. L'accent a été mis sur le renforcement des capacités des enseignants s'occupant des différentes formes d'éducation ainsi que sur l'amélioration de la pertinence des programmes d'enseignement. Des programmes d'éducation non formelle et des activités d'enseignement de l'entrepreneuriat ont été mis en place à l'intention des groupes défavorisés.

11. Les besoins particuliers des jeunes ont été pris en compte grâce à des programmes novateurs de préparation au monde du travail. Les meilleures pratiques en matière de réforme de l'enseignement secondaire, des programmes d'enseignement et de formation techniques et professionnels (TVET) à l'entrepreneuriat mis à jour, et les résultats de recherches menées récemment dans des domaines connexes ont été mis à la disposition de tous les États membres. Des stratégies concernant le VIH et le SIDA ont été élaborées, notamment à des fins de prévention et d'appui dans les écoles, et des

mesures de suivi prioritaires définies dans un grand nombre de pays. Pour faire reculer la violence, des activités de formation ont été organisées à l'intention des animateurs de mouvements de jeunes et des directeurs d'écoles opérant dans des zones particulièrement vulnérables.

Situations d'après-conflit et de reconstruction

12. Le Secteur de l'éducation a mené des activités dans des zones touchées par la guerre et les conflits dans une double perspective : appuyer la reconstruction d'un système éducatif de qualité pour tous, et promouvoir une culture de la paix par l'éducation. En Iraq, l'UNESCO a soutenu la relance des activités de TVET, ainsi que le renforcement des capacités des enseignants et l'établissement d'un réseau de formation des enseignants pour l'Iraq dans quatre universités. Dans d'autres pays, l'UNESCO a en outre contribué à l'établissement d'un cadre pour les programmes d'enseignement, de plans d'études et de manuels scolaires (Afghanistan) ; à la création d'un système de gestion de l'éducation à l'échelle nationale en vue d'accroître l'efficacité de la gestion dans les pays sortant d'un conflit ; et à la sensibilisation aux droits de l'homme et aux droits des autochtones par la réadaptation des plans d'études et des manuels scolaires dans les pays comptant de larges populations autochtones.

Sous-programmes

Sous-programme I.1.1 – Renforcement de la coordination internationale et du suivi pour l'EPT

Réalisations

- Suivi des progrès accomplis à mi-parcours en vue de la réalisation des objectifs de l'EPT et publication des résultats dans le Rapport mondial de suivi sur l'EPT 2008, sur lequel s'est appuyé le Groupe de haut niveau sur l'éducation pour tous à sa septième réunion (Dakar, décembre 2007).
- Succès des processus d'évaluation à mi-parcours de l'EPT dans toutes les régions et élaboration de rapports nationaux pour l'Asie-Pacifique et les États arabes.
- Renforcement de la collaboration interinstitutionnelle et de la mobilisation des parties prenantes et partenaires de l'EPT, en particulier grâce au Communiqué du Groupe de haut niveau sur l'EPT et à la mise en place du Groupe consultatif

international sur l'éducation pour tous, envisagé comme un forum de consultation permanente entre les principaux partenaires de l'EPT.

- Présentation de l'examen d'ensemble du rapport intitulé « Nouveaux partenariats en faveur de l'EPT : S'appuyer sur l'expérience » lors de la réunion annuelle du Forum à Davos (Suisse).

Défis/leçons tirées

- Assurer un suivi coordonné des recommandations du Groupe de haut niveau, y compris la mobilisation de ressources suffisantes.
- Adapter les mécanismes de coordination de l'EPT à l'environnement multilatéral en constante évolution au niveau des pays, en œuvrant de concert avec les institutions du système des Nations Unies et les partenaires pour le développement en vue d'une harmonisation, d'une plus grande cohérence et d'une exécution plus efficace des programmes.
- Il serait très utile de mettre en place un système solide de rassemblement de données et d'améliorer la qualité de ces dernières.

Sous-programme I.1.2 – Élaboration de politiques, planification et évaluation pour l'EPT

Réalisations

- Élaboration de plans dans le domaine de l'éducation dans un certain nombre de pays, par exemple l'Équateur, la Mongolie, le Nigéria, la Palestine et Sainte-Lucie ; et renforcement des capacités en matière de planification de l'éducation dans des pays tels que l'Afghanistan, la République démocratique du Congo, l'Égypte et le Soudan.
- Lancement du processus d'élaboration d'une UNESS dans plus de 60 pays (à ce jour, des documents UNESS provisoires ou finals sont disponibles pour 30 pays).
- Mise en place du portail Planipolis de l'IPE, source d'information mondiale sur les plans et politiques d'éducation dans les États membres ;
- Élaboration de matériels de formation et de lignes directrices sur la planification de l'éducation dans les situations d'urgence et de post-conflit et utilisation de ces outils par les partenaires et les organisations du système des Nations Unies.
- Stimulation de la coopération régionale et sous-régionale en matière d'EPT grâce au soutien

apporté à des conférences et réunions régionales et à des réseaux renforcés.

Défis/leçons tirées

- Affirmer le rôle stratégique du soutien aux initiatives nationales en matière d'éducation, en utilisant et en mettant en œuvre l'UNESS dans le cadre de la réforme en cours des Nations Unies au niveau des pays.
- Renforcer le suivi des stratégies régionales et des mécanismes de coordination et maximiser leur rapport coût-efficacité.

Sous-programme I.2.1 – Universalisation de l'éducation de base

Réalisations

- Étude, évaluation et bilan de la situation actuelle de l'EPPE, ainsi que des politiques, programmes et pratiques dans ce domaine, dans quelque 30 pays, dans certains cas en partenariat avec l'UNICEF.
- Intérêt accru de l'État pour l'EPPE et renforcement de l'accès à l'EPPE dans de nombreux pays, en particulier grâce à des conseils en matière d'élaboration des politiques et au renforcement des capacités dans 32 pays, et notamment à des séminaires régionaux de formation, des ateliers nationaux et 12 documents d'orientation.
- Suivi et soutien du droit à un enseignement primaire gratuit par le biais du Groupe conjoint d'experts UNESCO (CR)/ECOSOC (CESCR) sur le suivi du droit à l'éducation.
- Soutien à l'innovation et à la réforme de l'éducation de base dans toutes les régions, notamment grâce à des liens entre éducation formelle et éducation non formelle au bénéfice des enfants déscolarisés.
- Élaboration d'analyses de la situation régionale et de recommandations sur les mesures à prendre en matière d'égalité entre les hommes et les femmes en Asie ; conception d'indicateurs et outils régionaux de suivi des progrès accomplis en vue de la parité et de l'égalité entre les sexes dans les États arabes.
- Examen et suivi des politiques de l'éducation dans 24 pays en vue d'assurer l'inclusion des enfants défavorisés dans l'éducation de base, et élaboration et diffusion d'outils sur l'apprentissage inclusif et d'actions publiques de sensibilisation à l'enseignement multilingue.

Défis/leçons tirées

- Poursuivre les efforts en vue de promouvoir l'importance d'une EPPE de qualité et mettre en place une coopération interinstitutionnelle et une coopération public-privé en vue de l'étendre.
- Manque d'information, au niveau local, sur les cadres stratégiques existant en matière d'inclusion dans l'éducation, et existence d'idées fausses concernant l'éducation inclusive.

Sous-programme I.2.2 – Initiative pour l'alphabétisation : savoir pour pouvoir (LIFE) et Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation (DNUA)

Réalisations

- Création de partenariats et réseaux internationaux, élaboration de stratégies de collecte de fonds et mobilisation de fonds dans 11 pays qui participent à la première phase de l'initiative LIFE.
- Renforcement des crédits alloués à l'alphabétisation par les gouvernements nationaux dans les pays participant à l'initiative LIFE (Burkina Faso, Inde, Mali, Nigéria et Sénégal, par exemple) à la suite du soutien apporté à d'importants programmes, campagnes et initiatives sur l'alphabétisation.
- Développement des capacités nationales en matière d'alphabétisation et d'éducation non formelle (ENF) : facilitateurs de l'éducation non formelle ; approches intégrées, s'appuyant sur les communautés et novatrices (par exemple : Bangladesh, Égypte, Maroc, Niger, Pakistan et Sénégal) ; élaboration de programmes et de matériels pédagogiques ; et mise en place de systèmes de suivi et d'évaluation (notamment SIG-ENF et LAMP), entre autres.
- Analyse de plus de 100 programmes novateurs, ce qui a permis d'identifier et d'échanger les bonnes pratiques (politiques et programmes d'alphabétisation d'un bon rapport coût-efficacité ; contenus novateurs ; utilisation des technologies ; développement des compétences de la vie courante ; apprentissage intergénérationnel et éducation multilingue).
- Dynamique lancée grâce aux conférences régionales de l'UNESCO en faveur de l'alphabétisation dans le monde, à la célébration de la Journée internationale de l'alphabétisation et à l'attribution des Prix internationaux d'alphabétisation.

Défis/leçons tirées

- Mettre en place des systèmes efficaces de suivi et d'évaluation, ainsi que des pratiques systématiques d'élaboration de documents et de redaction de rapports sur l'alphabetisation dans le cadre de l'initiative LIFE au niveau des pays.
- Renforcer le soutien aux États membres, en particulier en Afrique subsaharienne, en Asie du Sud et en Asie occidentale.

Sous-programme I.2.3 – Formation des enseignants

Réalisations

- Identification des priorités et des besoins en termes d'enseignants et de ressources dans 17 pays participant à la première phase de l'initiative TTISSA et élaboration de plans d'action.
- Élaboration et/ou mise en œuvre de nouvelles politiques nationales de formation des enseignants et accompagnement de la formation des enseignants en cours d'emploi, notamment grâce à l'enseignement à distance, dans un certain nombre de pays d'Afrique (République démocratique du Congo, Guinée et Sierra Leone).
- Révision des programmes de formation des enseignants avant emploi, en y intégrant des questions transversales telles que l'éducation et le VIH/SIDA dans les pays participant à la TTISSA (par exemple : Angola, République centrafricaine, Nigéria et République-Unie de Tanzanie) et l'approche d'apprentissage actif, joyeux et efficace en Asie.
- Promotion et renforcement de la culture de l'assurance qualité aux niveaux régional et sous-régional grâce à des échanges Sud-Sud et des études sur les indicateurs comparatifs des politiques d'enseignement et de formation des enseignants.
- Information des États membres et autres parties prenantes sur les grandes questions touchant le statut du personnel enseignant dans le monde grâce à des études publiées conjointement avec l'OIT.
- Renforcement des capacités des États membres grâce à l'apport d'une assistance technique en vue de l'application de la Recommandation UNESCO/OIT de 1966 concernant la condition du personnel enseignant et de la Recommandation de l'UNESCO de 1997 concernant la condition du personnel enseignant de l'enseignement supérieur.

Défis/leçons tirées

- Réaliser des analyses nationales de la TTISSA dans les pays où existent des lacunes importantes en matière de données et dans les pays en situation de post-conflit.
- Accroître le nombre d'enseignants tout en leur assurant une formation adéquate reste essentiel pour atteindre les objectifs de l'EPT ; un soutien substantiel doit être apporté aux États membres dans toutes les régions pour résoudre les problèmes liés au recrutement, à la formation et à la fidélisation des enseignants.

Sous-programme I.3.1 – Une éducation de qualité pour apprendre à vivre ensemble

Réalisations

- Échange, entre experts, praticiens et autres parties prenantes, de bonnes pratiques et de connaissances grâce à des ateliers et publications concernant des questions comme l'édification de la paix grâce à une conception novatrice des manuels scolaires, l'intégration de stratégies de prévention de la violence à l'école dans les politiques et la pratique et l'élaboration de lignes directrices sur l'éducation dans les situations d'urgence.
- Formation de responsables de mouvements de jeunesse et de directeurs d'école des zones extrêmement vulnérables à l'atténuation de la violence et constitution de ressources documentaires sur les interactions entre éducation, médias et violence en Amérique latine.
- Mise en place de mécanismes de coordination (Comité de coordination interinstitutions des Nations Unies sur la DEDD et Groupe d'experts chargé du suivi et de l'évaluation de la DEDD).
- Renforcement des capacités des acteurs de l'EDD dans toutes les régions grâce à la formation des enseignants et des dirigeants communautaires, la production et la diffusion de documents relatifs à l'EDD et des mesures destinées à sensibiliser les décideurs dans les ministères, de même que dans les milieux d'affaires, les ONG et les organisations locales.
- Mobilisation de différents acteurs dans toutes les régions en faveur de la promotion et de la mise en œuvre de divers éléments de la DEDD grâce à des partenariats et des actions conjointes avec d'autres institutions du système des Nations

Unies, notamment le PNUE et UN-HABITAT, la société civile, le secteur privé, des professionnels des médias et des organismes confessionnels.

- Premiers essais pilotes du Programme d'évaluation et de suivi de l'alphabetisation (LAMP) menés à bien.
- Autonomisation des ministères de l'éducation en matière d'évaluation des résultats de l'apprentissage grâce à des méthodes élaborées par l'UNESCO et le réseau du Laboratoire latino-américain pour l'évaluation de la qualité de l'éducation (LLECE).

Défis/leçons tirées

- Des efforts concertés sont nécessaires pour mobiliser les différents partenaires et entretenir la dynamique de la mise en œuvre de la DEDD. La recommandation du Comité de coordination inter-institutions visant à définir un thème particulier pour chaque réunion annuelle permettra de mieux coordonner les actions des institutions du système des Nations Unies en faveur de la DEDD.

Sous-programme I.3.2 – VIH/SIDA et éducation

Réalisations

- Élaboration de stratégies d'éducation globales contre le VIH et le SIDA et recensement des priorités nationales d'action dans un certain nombre de pays pour un suivi permanent grâce à des ateliers de renforcement des capacités au niveau sous-régional.
- Renforcement des capacités nationales en matière d'élaboration des politiques et de mise en œuvre des programmes dans les pays participant à EDUSIDA, notamment pour prendre en compte les besoins des enseignants séropositifs et consolider le rôle des écoles concernant le traitement, les soins et le soutien relatifs au VIH.
- Information des principaux acteurs du secteur de l'éducation grâce à une large diffusion de publications de pointe sur l'éducation et le VIH et le SIDA, y compris les dossiers de ressources EDUSIDA.
- Traduction, adaptation et vaste diffusion dans 11 pays d'un ensemble d'outils de sensibilisation destinés aux ministères de l'éducation ainsi que d'un manuel de formation des enseignants concernant le VIH et le SIDA en Asie.

Défis/leçons tirées

- Les centres d'échange d'informations de l'UNESCO sur le VIH et le SIDA au Siège, au BIE et à l'IIPE, ainsi qu'à Bangkok, Genève, Harare, Kingston, Nairobi et Santiago, ont augmenté le nombre de ressources documentaires disponibles et ont enregistré une hausse de la fréquentation de leurs sites Web. Il est nécessaire de cibler la diffusion des publications pour assurer la communication des informations dans les meilleures conditions de coût-efficacité et d'accessibilité. Une procédure est également en cours pour rendre ces centres d'échange d'informations accessibles via un seul et même site Web facile d'utilisation.

Sous-programme I.4.1 – Enseignement secondaire et enseignement technique et professionnel

Réalisations

- Extension du cadre de l'éducation de base dans 16 pays d'Afrique subsaharienne de façon à y inclure le premier cycle de l'enseignement secondaire.
- Décideurs et responsables des politiques tenus informés des meilleures pratiques dans les domaines de la réforme de l'enseignement secondaire général, de la gestion des établissements scolaires et du renouvellement du contenu des programmes de l'enseignement secondaire.
- Réexamen des politiques nationales d'enseignement et de formation techniques et professionnels (EFTP) dans 20 États membres, réforme des systèmes et soutien aux pays pour la réactualisation et le renouvellement des programmes d'EFTP.
- Mise à disposition des États membres de toutes les régions de matériels contenant des programmes d'EFTP réactualisés, notamment en ce qui concerne l'esprit d'entreprise, des résultats de la recherche et des principes directeurs pour l'élaboration des politiques.
- Meilleure prise de conscience et intérêt accru pour les questions d'éducation scientifique et technologique grâce à la production de vidéos et d'expositions en Afrique et création d'un Prix récompensant les enseignants scientifiques en Amérique latine.

- Amélioration du dialogue sur les politiques d'éducation scientifique et technologique grâce au Forum international sur la politique de l'éducation scientifique.
- Renouvellement des politiques et programmes d'enseignement nationaux scientifiques afin de mieux prendre en compte les besoins des étudiants/communautés dans 10 pays en Afrique, en Asie, ainsi qu'en Amérique latine et dans les Caraïbes.
- Renforcement des capacités des professionnels de 20 pays d'Afrique dans les domaines de l'éducation scientifique inclusive et de l'enseignement pratique des sciences grâce à des partenariats avec des ONG telles que le Forum des éducatrices africaines (FAWE) et le Centre pour le conseil, l'orientation et l'épanouissement des jeunes en Afrique (GCY).
- Promotion de l'égalité entre les sexes dans le domaine de l'éducation scientifique et technologique grâce à la formation du personnel éducatif de 20 pays d'Afrique et élaboration de principes directeurs et de manuels visant à promouvoir l'éducation scientifique, l'accent étant mis en particulier sur les filles et la promotion des compétences scientifiques pour tous.

Défis/leçons tirées

- Il conviendrait d'accorder une plus grande attention aux schémas de transition et d'élargir l'accès à l'enseignement secondaire et à l'enseignement technique et professionnel, ainsi que d'en améliorer la qualité.
- Accorder un soutien accru et ciblé à l'élimination des disparités entre les sexes dans l'enseignement secondaire grâce à des politiques et des stratégies visant à garantir un environnement scolaire exempt de discriminations, des programmes d'enseignement sensibles aux différences entre les sexes, des contenus pédagogiques sans préjugés et une dynamique pédagogique reposant sur l'enseignant, la présence de femmes dans le corps enseignant, ainsi que la formation des enseignants aux questions relatives à l'égalité entre les sexes.

Sous-programme I.4.2 – L'enseignement supérieur au service d'une société du savoir

Réalisations

- Réexamen des politiques d'enseignement supérieur dans un certain nombre de pays d'Asie du Sud et d'Asie du Sud-Est, ainsi que dans des pays de l'Afrique francophone.
- Amélioration de la coopération et de l'échange d'informations sur la garantie de la qualité par le biais de cadres régionaux, et réexamen des conventions régionales portant sur la reconnaissance des qualifications en Afrique, dans les États arabes, dans la région Asie-Pacifique, ainsi qu'en Amérique latine et dans les Caraïbes.
- Renforcement des capacités individuelles et institutionnelles dans une quarantaine de pays, ainsi que dans des établissements d'enseignement supérieur de toutes les régions, pour prendre en compte différents aspects de l'assurance et de la reconnaissance de la qualité grâce à des ateliers, des cours en ligne, la mise en place de réseaux et la définition d'indicateurs de référence, notamment à travers un accord de partenariat établi entre l'UNESCO et la Banque mondiale en 2007.
- Stimulation de la coopération interuniversitaire et intrarégionale en matière de recherche et de formation grâce au Dialogue universitaire Asie-Afrique sur l'éducation de base, mené conjointement avec l'UNU, l'Université d'Hiroshima et la JICA.
- Renforcement du Programme UNITWIN et chaires UNESCO avec 80 chaires UNESCO et réseaux UNITWIN supplémentaires dans 45 pays, tous ayant une dimension Nord-Sud et/ou Sud-Sud.
- Renforcement réussi de la coopération et des partenariats entre les membres des réseaux UNITWIN sur un large éventail de questions en rapport avec l'enseignement supérieur, ainsi que sur d'autres thèmes tels que l'éducation spéciale, l'eau et les sciences de l'ingénieur, et le dialogue interreligieux et interculturel.
- Diffusion d'informations sur les TIC au service de l'éducation auprès des partenaires de l'UNESCO et du grand public par le biais de sites Web et de ressources électroniques.

Défis/leçons tirées

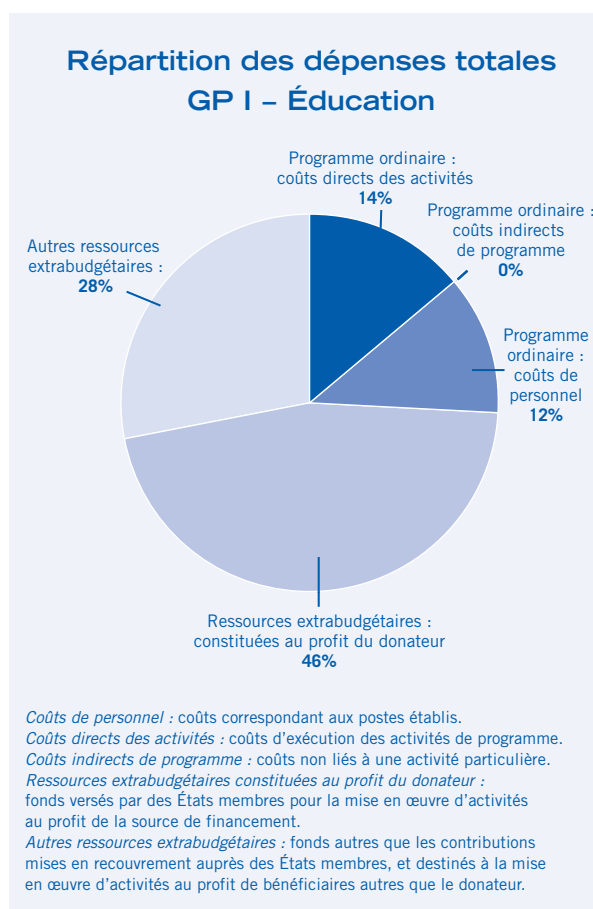
- Des efforts sont spécialement déployés dans le cadre du nouveau cadre stratégique pour réorienter les chaires UNESCO et les aligner

sur les domaines prioritaires de l'Organisation, réduire le déséquilibre géographique actuel et améliorer la durabilité des chaires.

Ressources

13. Dans le cadre de la gestion axée sur les résultats, le grand programme I a eu recours aux ressources suivantes :

- budget du Programme ordinaire : 109 583 000 dollars
- fonds extrabudgétaires : 310 433 000 dollars
- effectifs : 256 postes établis, dont 197 postes du cadre organique, 28 d'entre eux étant réservés à des administrateurs nationaux (NPO) affectés hors Siège (sauf personnel en service dans les Instituts de l'UNESCO pour l'éducation et dans les centres de catégorie 2 affiliés à l'UNESCO).



Conclusions et leçons pour l'avenir

14. À mi-parcours de l'objectif de 2015 pour l'EPT, des progrès significatifs ont été enregistrés pour ce qui est d'améliorer les possibilités d'une éducation de qualité pour les enfants, les jeunes et les adultes. Néanmoins, il est nécessaire d'intensifier les efforts en faveur des objectifs négligés : l'éducation de la petite enfance, l'alphabétisation et la qualité. En s'appuyant sur le succès considérable des efforts déployés pour augmenter le taux de scolarisation dans l'enseignement primaire, l'UNESCO doit désormais se consacrer à l'amélioration de l'enseignement dispensé dans le secondaire ainsi que de l'enseignement et de la formation techniques et professionnels.

15. Pendant la période considérée, le Secteur de l'éducation a mis à profit les enseignements tirés de la mise en œuvre et du suivi du 33 C/5 pour élaborer un 34 C/5 (Programme et budget) rationalisé qui prenne pleinement en considération l'impératif de décentralisation. Cette souplesse dans la structure de programmation permettra à l'Organisation d'axer ses efforts sur les domaines définis comme prioritaires par chaque État membre. La participation aux processus communs de programmation par pays des Nations Unies a été renforcée et l'Organisation dirige un groupe thématique sur l'éducation dans l'un des pays pilotes pour « l'Unité d'action » (Pakistan). S'appuyant sur le succès de l'UNESS en matière de concentration des efforts sur les besoins des pays dans le domaine de l'éducation, l'Organisation s'efforcera encore de développer le recours à ces documents, le cas échéant, pour étayer d'autres processus communs de programmation. Par ailleurs, l'insuffisance des fonds étant le principal obstacle à la réalisation de l'EPT dans de nombreux pays, l'Organisation aidera les États membres à mieux bénéficier des mécanismes de financement déjà en place tels que le Fonds de développement de programmes d'éducation de l'Initiative pour la mise en œuvre accélérée (IMOA-FDPE). En collaboration avec le Forum économique mondial, des partenariats public-privé en faveur de l'éducation seront également mis en place pour permettre au secteur privé et aux gouvernements nationaux d'œuvrer plus efficacement ensemble afin de combler certains déficits de financement. Cela devrait permettre à l'Organisation de renforcer son rôle dans des domaines clés tels que la formation des enseignants.

16. Enfin, une réforme de la structure du Secteur de l'éducation a été entreprise au Siège afin de renforcer la décentralisation responsable et d'amé-

liorer la collaboration au sein du Secteur. En mars 2008, des ajustements mineurs ont été apportés à cette structure en vue de (i) consolider le rôle de chef de file de l'UNESCO pour la coordination

internationale de l'EPT et améliorer ses efforts de communication, et (ii) améliorer l'exécution du programme, en particulier en ce qui concerne la DNUA et la DEDD.

GP I – Exemples de principales réalisations et de défis majeurs dans l'exercice de chacune des cinq fonctions de l'UNESCO

Laboratoire d'idées	Réalisations	<ul style="list-style-type: none"> • Diffusion de travaux de recherche de pointe dans diverses publications (exemple : « L'Éducation prise pour cible » et l'étude de l'IPE sur la corruption dans l'enseignement). • Mise au point d'innovations éducatives grâce à des forums et à des réunions d'experts (exemples : Forum de l'UNESCO sur l'enseignement supérieur ; exemple de réunion d'experts : En finir avec la violence à l'école : qu'est-ce qui marche ?).
	Défis	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer les potentialités d'une coopération intersectorielle accrue.
Organisme normatif	Réalisations	<ul style="list-style-type: none"> • Reconnaissance accrue par les États membres du droit à l'éducation grâce, par exemple, à l'action du Groupe conjoint d'experts UNESCO (CR)/ECOSOC (CESCR) sur le suivi du droit à l'éducation, et à la Convention de l'UNESCO concernant la lutte contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement.
	Défis	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en application des instruments normatifs.
Centre d'échange d'information	Réalisations	<ul style="list-style-type: none"> • Création d'un centre d'échange d'information commun concernant le VIH et le SIDA dans l'enseignement. • Échange des meilleures pratiques en matière d'élaboration des programmes d'enseignement par des communautés de pratique (BIE).
	Défis	<ul style="list-style-type: none"> • Manque de coordination, incohérences et problème de redondance des systèmes et sites Web.
Organisme de développement des capacités dans les États membres	Réalisations	<ul style="list-style-type: none"> • Formation de planificateurs de l'éducation (IPE et bureaux régionaux). • Formation aux statistiques de l'éducation (ISU en collaboration avec les bureaux régionaux). • Activités de renforcement des capacités menées dans le cadre des trois grandes initiatives : LIFE, EDUSIDA, TTISSA.
	Défis	<ul style="list-style-type: none"> • Nécessité de repenser le renforcement des capacités et de mettre en place des approches communes (priorité de l'axe d'action 2 du 34 C/5).

Catalyseur de la coopération internationale	Réalisations	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement de la coordination de l'EPT grâce : <ul style="list-style-type: none"> – à une réorganisation de l'ordre des principales manifestations relatives à l'EPT – à la mise en place du Groupe consultatif international (IAP) – à l'élaboration du Plan d'action global (GAP) – au processus de la Stratégie d'appui de l'UNESCO à l'éducation nationale (UNESS). • Mise en évidence de l'importance de la question de l'alphabétisation grâce aux conférences régionales sur l'alphabétisation.
	Défis	<ul style="list-style-type: none"> • Traduire les engagements mondiaux en actions au niveau des pays (exemple : Plan d'action global).

Grand programme II

Sciences exactes et naturelles

Principales tendances et évolutions récentes

17. Au cours de l'exercice 2006-2007, les activités de programme ont prolongé les travaux antérieurs en vue de la réalisation des objectifs d'ensemble que sont l'élimination de la pauvreté, la paix et le développement durable, menés au cours des deux premiers exercices de la Stratégie à moyen terme, notamment par le biais du renforcement des capacités et du partage des connaissances. Le renforcement des partenariats et des synergies avec les partenaires non gouvernementaux et les ONG, par exemple le CIUS et les unions scientifiques qui en sont membres, a permis d'accroître l'impact du programme. Ces activités ont concerné à la fois des responsables de la politique scientifique et des jeunes, l'accent étant particulièrement mis sur le renforcement des capacités en Afrique et l'égalité hommes-femmes.

18. Afrique : Une grande attention a été accordée au renforcement des capacités en Afrique. En sa qualité de responsable du Groupe des Nations Unies sur la science et la technologie, l'UNESCO a prêté à la Commission de l'Union africaine (UA) un concours à la fois intellectuel et financier pour l'élaboration d'un programme sectoriel en science et technologie au service du développement de l'Afrique qui a été ultérieurement adopté par le Sommet de l'Union africaine de 2007 sous le titre « Plan d'action consolidé de l'Afrique dans le domaine de la science et de la technologie ». Le rôle de l'UNESCO a été reconnu dans la déclaration finale des chefs d'État et de gouvernement qui invitait aussi spécifiquement l'Organisation à œuvrer à la mise en œuvre du Plan consolidé. La contribution de l'UNESCO au processus de mise en œuvre dirigé par l'AMCOST (Conseil ministériel africain sur la science et la technologie) concerne les trois volets du Plan d'action (renforcement des capacités, production de connaissances et innovation technologique) et se concentre surtout sur la consolidation ou la mise en place de réseaux de

centres d'excellence dédiés à des programmes spécifiques de R-D et de renforcement des capacités.

19. Égalité entre les sexes : Les prix et les bourses L'Oréal-UNESCO pour « Les femmes et la science » sont des initiatives qui soulignent le rôle de catalyseur joué par l'UNESCO dans le renforcement des capacités et la mise en place de réseaux afin de favoriser l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes. L'accent a également été mis sur la participation des femmes aux sciences fondamentales et de l'ingénieur par le biais de réseaux et chaires UNESCO pertinents, d'une nouvelle publication portant sur les indicateurs sexospécifiques dans les secteurs des sciences, de l'ingénierie et de la technologie, de manifestations comme le Colloque international « Promouvoir la place des femmes dans l'ingénierie et la technologie » (Tunis, juin 2007) et de la parution de « Science, technologie et genre : rapport international » élaboré en partenariat avec plus de 20 institutions de premier plan du monde entier. Toutes ces activités visent à susciter un débat sérieux et des mesures importantes au sein des communautés scientifiques et universitaires nationales et internationales afin d'accroître la participation des femmes aux carrières scientifiques et techniques, de permettre la collecte de données ventilées par sexe ainsi qu'un développement rigoureux de la recherche et de sensibiliser le public aux questions de parité entre les sexes.

20. Changement climatique mondial : Compte tenu du regain d'intérêt pour le changement climatique mondial éveillé par le quatrième Rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental OMM-PNUE sur l'évolution du climat (GIEC) et des efforts entrepris de longue date par l'UNESCO sur cette question, le grand programme II (GP II) a dirigé les initiatives entreprises au sein du Secrétariat pour définir une approche stratégique et intégrée de l'UNESCO en matière d'atténuation des effets du changement climatique et d'adaptation à ces derniers, ainsi qu'à leurs implications éthiques, et

pour mettre l'Organisation en mesure d'accroître sa contribution aux efforts mondiaux et régionaux actuels en tirant parti de ses avantages comparatifs et de ses compétences propres. La stratégie a servi de base à l'articulation des contributions de l'Organisation au Rapport du CCS-HLCP sur la coordination à l'échelle du système des Nations Unies en matière de changement climatique établi dans le contexte de la Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur le changement climatique (CCNCC), qui s'est tenue à Bali en décembre 2007.

21. Programmes scientifiques intergouvernementaux et internationaux – nouvelles approches stratégiques :

Les mécanismes directeurs des programmes scientifiques intergouvernementaux et internationaux ont adopté de nouvelles approches stratégiques pour leurs activités respectives pendant la période couverte par la Stratégie à moyen terme pour 2008-2013 (34 C/4), en tenant notamment compte des recommandations du Comité chargé de l'examen d'ensemble des grands programmes II et III afin d'améliorer la coordination entre eux ainsi que d'optimiser l'utilisation des ressources. Le **Programme international relatif aux sciences fondamentales** (PISF) a mis au point une nouvelle stratégie afin de renforcer les capacités scientifiques des institutions nationales et régionales, insistant particulièrement sur l'établissement de partenariats et le développement des activités de mise en réseau. Les interventions ont surtout visé à renforcer les capacités de recherche par le biais de projets dont la mise en œuvre a été approuvée dans toutes les régions. Le **Programme international de géosciences** (PICG) a réorienté ses projets de recherche et de renforcement des capacités, précédemment axés sur la géologie fondamentale, vers des thèmes directement utiles au développement durable et à la société, conformément aux objectifs stratégiques de programme de l'UNESCO. Le Plan stratégique de la septième phase (2008-2013) du **Programme hydrologique international** (PHI) a été approuvé par le Conseil du PHI après adjonction d'un cinquième thème portant sur l'éducation relative à l'eau en guise de contribution à la stratégie à l'échelle de l'ensemble de l'Organisation pour l'éducation relative à l'eau à tous les niveaux. De plus, comme les centres fonctionnant sous les auspices de l'UNESCO sont de plus en plus utilisés pour l'exécution du programme, en particulier le renforcement des capacités en sciences de l'eau, une stratégie commune est désormais appliquée pour veiller à ce que toutes ces entités apportent une contribution substantielle à la mise en œuvre des objectifs stratégiques de l'UNESCO et

pour mieux coordonner les activités des multiples centres de gestion des ressources en eau de catégorie 2 afin d'améliorer l'exécution du programme. La **Commission océanographique intergouvernementale** (COI) a continué de coordonner la mise en place de systèmes d'alerte rapide aux tsunamis et autres aléas liés aux océans dans l'océan Indien, la mer des Caraïbes, la Méditerranée, l'Atlantique du Nord-Est et les mers adjacentes, y compris des activités complémentaires et suivies d'évaluation des risques de tsunami, de formation aux alertes aux tsunamis, d'intervention d'urgence et de préparation dans le cadre de programmes globaux d'atténuation des effets des tsunamis qui élargissent les systèmes d'alerte à ces phénomènes pour en faire des systèmes de bout en bout. L'Assemblée de la COI est convenue de faire aussi de la question de l'atténuation de l'impact des changements et de la variabilité climatiques et de l'adaptation à ces phénomènes un objectif de haut niveau, comme indiqué dans la Stratégie biennale de la COI pour 2008-2009. Enfin, le **Programme sur l'homme et la biosphère** (MAB) a approuvé les candidatures de 25 nouveaux sites en vue de leur désignation comme réserves de biosphère, y compris celle du premier site intercontinental, la Réserve de biosphère intercontinentale de la Méditerranée, à cheval sur le Maroc et l'Espagne, et a souligné la contribution des réserves de biosphère au développement urbain durable. De plus, l'applicabilité du concept de réserve de biosphère aux zones urbaines a également été étudiée afin de présenter certains des avantages potentiels et des éventuelles difficultés que pourraient présenter la conception et la gestion de réserves de biosphère urbaines.

22. PEID : La contribution de l'UNESCO à la mise en œuvre de la Stratégie de Maurice a particulièrement insisté sur des aspects souvent considérés comme secondaires tels que la culture, la jeunesse, les savoirs locaux et autochtones, les îles éloignées et isolées et la promotion de l'interaction inter-régionale. Le projet pour les régions côtières et les petites îles (CSI) a permis d'échanger des pratiques côtières éclairées pour un développement durable, d'amplifier la voix des petites îles, de mobiliser des savoirs autochtones au service d'une gouvernance équitable des ressources et de donner la parole à la jeunesse.

23. Chaires scientifiques de l'UNESCO : Un examen des chaires scientifiques de l'UNESCO a été mené pour veiller à ce que le potentiel et la capacité institutionnelle des chaires soient utilisés plus efficacement, conformément à la recommandation du Comité chargé de l'examen des grands program-

mes II et III. Une approche plus stratégique de leur mode de fonctionnement a été adoptée, en matière notamment de domaine d'étude et de fonctionnement en réseau. Le regroupement et la mise en réseau des chaires par groupes thématiques devraient donner des résultats plus synergiques.

24. Coordination à l'échelle du système dans les domaines de la science, de la technologie et de l'environnement :

Dans le cadre de l'effort général pour améliorer la cohérence et l'efficacité de l'action du système des Nations Unies partout dans le monde, l'UNESCO a activement participé aux mécanismes de coordination des Nations Unies dans les domaines de la science et de la technologie ainsi que de l'environnement, et notamment au Groupe de la gestion de l'environnement, à la Consultation sur l'environnement organisée par le Groupe de haut niveau du Secrétaire général sur la cohérence de l'action du système des Nations Unies dans les domaines du développement, de l'aide humanitaire et de la protection de l'environnement et à la Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement (UNCSTD). Le partenariat stratégique avec le secrétariat de la Convention sur la diversité biologique (CDB) pour les activités liées à l'objectif fixé pour 2010 en matière de biodiversité a également été renforcé. Dans le cadre de l'initiative « Unité d'action des Nations Unies », les résultats d'un recensement de toutes les activités liées à l'environnement mises en œuvre par les Nations Unies ont été publiés sous le titre « Diversity in One » afin de favoriser le resserrement de la coopération au sein du système sur les questions environnementales. D'autres mesures ont également été mises en œuvre pour mieux positionner les programmes de l'UNESCO en sciences exactes et naturelles dans les programmes communs de pays des Nations Unies, en particulier dans les pays pilotes retenus pour la stratégie d'unité d'action du système des Nations Unies.

25. Grandes manifestations internationales : Les programmes scientifiques de l'UNESCO ont contribué à faire progresser les connaissances scientifiques sur un certain nombre de questions mondiales et régionales et ont facilité le dialogue entre scientifiques et décideurs à leur sujet. Le grand programme II s'est servi de l'impact de manifestations internationales très en vue, de forums par exemple, pour lancer des débats et créer des laboratoires d'idées de haut niveau ainsi que pour promouvoir de nouveaux paradigmes dans le domaine des sciences et susciter des activités de suivi dans ces domaines. Ces manifestations ont impliqué la participation des programmes scientifiques inter-

nationaux et intergouvernementaux et ont été organisées en association avec d'autres organismes des Nations Unies, des ONG ou des associations professionnelles :

- le quatrième Forum mondial de l'eau (Mexico, mars 2006) et la présentation à cette occasion du deuxième Rapport mondial sur la mise en valeur des ressources en eau ont souligné les travaux de pointe du PHI et du WWAP (Programme mondial pour l'évaluation des ressources en eau) dans le domaine de l'eau douce et renforcé la visibilité de l'Organisation sur ce plan ;
- la Conférence ministérielle régionale sur « Le rôle stratégique des énergies renouvelables pour le développement durable en Asie centrale » (Kazakhstan, mai 2006) a stimulé le renforcement des capacités dans ce domaine en Asie centrale ;
- la Conférence sur « L'avenir des terres sèches » (Tunis, juin 2006), qui a fait le point des connaissances actuelles sur les écosystèmes des terres arides et sur la socioéconomie de leur développement afin de prodiguer des conseils scientifiques et techniques aux décideurs et en vue de la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (UNCCD), a débouché sur la Déclaration de Tunis qui recense 12 thèmes prioritaires pour promouvoir l'orientation de la science vers des applications au profit du développement durable des régions arides et réaliser les Objectifs du Millénaire pour le développement ;
- en sa qualité de responsable du Programme interinstitutions des Nations Unies sur les connaissances et l'éducation, l'UNESCO a aussi contribué activement à la mise en œuvre du Cadre d'action de Yogo sur la résilience face aux catastrophes, notamment en lançant la Campagne mondiale pour l'éducation en vue de la prévention des catastrophes (juin 2006) ;
- l'UNESCO s'est associée au Forum mondial sur le renforcement des capacités en matière de sciences, de technologie et d'innovation dans une optique de croissance durable et de réduction de la pauvreté (Washington D.C., février 2007), parrainé par la Banque mondiale pour examiner des stratégies qui garantiront que les avantages potentiels de

la mondialisation des connaissances et des technologies profitent à un plus grand nombre de pays en développement ;

- de concert avec le CIPT, le grand programme II a dirigé le Forum mondial G8-UNESCO sur le thème « Éducation, recherche et innovation : un nouveau partenariat pour le développement durable » (Trieste, mai 2007), qui a étudié les liens entre les trois composantes du « triangle du savoir » – éducation, recherche scientifique et innovation technologiques – dans la perspective du développement durable et a identifié les risques et les possibilités qu’elles offraient aussi bien aux pays industrialisés comme aux pays en développement et à faibles revenus ;
- la « Table ronde ministérielle sur la science et la technologie au service du développement durable et le rôle de l’UNESCO », organisée pendant la 34^e session de la Conférence générale, a invité l’UNESCO à appuyer les efforts des États membres pour appliquer les principes du développement durable, en particulier par le biais de la formulation des politiques et du renforcement des capacités ;
- une manifestation tenue en marge de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques (Bali, décembre 2007) a été parrainée afin de présenter la « Stratégie d’action de l’UNESCO sur le changement climatique mondial » qui s’efforce d’intégrer le changement climatique de manière cohérente dans tous les programmes de travail de l’Organisation, en mettant particulièrement l’accent sur le renforcement de la base de connaissances en sciences sociales et humaines, sur la nécessité d’une philosophie éthique commune et d’une meilleure compréhension de la capacité d’adaptation et de la capacité en matière de viabilité.

26. Stratégie de communication : Enfin, une nouvelle stratégie de communication a été élaborée pour les programmes de l’UNESCO relatifs aux sciences exactes et naturelles. L’une de ses principales difficultés est de veiller à ce que des initiatives qui recueillent une large adhésion soient clairement estampillées comme faisant partie du programme de l’Organisation et à ce que les mérites de l’UNESCO, en sa qualité de personne morale, soient reconnus pour les efforts qu’elle a entrepris, afin de modifier la façon dont la pertinence et l’impact des activités menées au titre

du grand programme II sont perçus. La publication de « Soixante ans de science à l’UNESCO : 1945-2005 » qui retrace le rôle joué par l’Organisation dans l’histoire de la coopération scientifique internationale, est un événement marquant.

Sous-programmes

Sous-programme II.1.1 – Gestion de l’eau – Phénomènes d’interaction : systèmes menacés et défis sociaux

Réalisations

- De nouveaux centres de catégorie 2 relatifs à l’eau ont été créés en Australie, en Jamahiriya arabe libyenne, aux Pays-Bas, au Pakistan et au Paraguay, consolidant ainsi les efforts de renforcement des capacités entrepris par l’UNESCO dans ce domaine.
- Les réseaux transdisciplinaires FRIEND (Régimes d’écoulement déterminés à partir de séries de données internationales expérimentales et de réseaux) sur des questions spécifiques comme la sécheresse, les crues et les inondations ou la sédimentation des bassins ont été élargis en Asie centrale et en Afrique.
- La carte mondiale des ressources en eau souterraines, indiquant les milieux hydrogéologiques et la répartition de la recharge des nappes aquifères a été établie.
- D’importantes contributions ont été apportées à la base de connaissances par le G-WADI (Réseau mondial d’information sur l’eau et le développement dans les zones arides) et le programme relatif aux eaux souterraines, par le biais de manifestations de haute qualité concernant la collecte de l’eau et la modélisation des eaux souterraines, qui ont abouti à la production de matériel de référence pour des études de cas, d’ensembles de données et d’outils de modélisation.
- La connaissance des liens socioculturels complexes et réciproques qui existent entre l’eau et les sociétés a été renforcée en vue d’une meilleure gestion de l’eau, eu égard surtout aux cultures autochtones dans le domaine de l’eau et à la coopération transfrontalière, grâce à des manifestations, des publications et des activités de renforcement des capacités.
- Le concept de l’Initiative internationale sur les inondations a été mis en œuvre et une cartographie des agences membres du consortium, dont l’ICHARM, a été établie.

- Le rôle de l'eau comme facteur essentiel au développement et à l'expression de la diversité culturelle a été souligné à l'occasion de la Journée mondiale de l'eau 2006 au titre du thème « L'eau et la culture ».
- Les techniques de l'éducation relative à l'eau ont été améliorées, des matériels pédagogiques en la matière développés et des programmes axés sur l'éducation et la formation continues pour des groupes cibles choisis ont été renforcés.
- La base de connaissances nécessaires à l'approche écohydrologique a été encore renforcée par la création d'équipes spéciales thématiques et la mise en œuvre de projets de démonstration.

Défis/leçons tirées

- La mobilisation de toutes les parties prenantes de l'UNESCO (instituts scientifiques de l'UNESCO, chaires UNESCO, réseaux, commissions nationales, etc.) et de ses partenaires scientifiques (OIG et ONG scientifiques, centres internationaux et régionaux de recherche et de formation) s'est révélée un moyen efficace de mener à bien l'exécution du programme. Les centres de catégorie 2, en particulier, ont démontré leur utilité en tant qu'instruments de renforcement des capacités dans un contexte où les ressources humaines et financières sont peu nombreuses. Beaucoup de ces centres sont en outre le lieu d'une coopération Sud-Sud efficace.

Sous-programme II.1.2 – Les sciences écologiques et les sciences de la terre au service du développement durable

Réalisations

- La conférence internationale sur les régions tropicales humides (Sri Lanka, décembre 2006) a synthétisé les connaissances sur ces écosystèmes et proposé des orientations en vue de l'articulation et du développement du programme pour 2008-2013.
- Vingt bourses du MAB pour jeunes scientifiques ont été décernées (dont plus de la moitié à des femmes scientifiques originaires de PMA).
- Vingt bourses de recherche sur les grands singes ont été décernées à de jeunes scientifiques africains (dont 15 à des scientifiques originaires de PMA).

- Vingt-quatre spécialistes africains de la gestion intégrée des terres et des ressources venus de 12 pays se sont inscrits à l'ERAIFT (École régionale supérieure, Kinshasa).
- Un partenariat a été établi avec le réseau STAR Alliance (alliance mondiale de compagnies aériennes) afin de promouvoir le rôle des réserves de biosphère en tant que lieux d'apprentissage et laboratoires du développement durable ainsi que l'utilisation durable des ressources naturelles par l'intermédiaire des vastes systèmes de diffusion des communications des compagnies aériennes, y compris sur des vols, sur des sites Web et dans des publications, lors de conférences et de manifestations.
- Les États membres ont largement utilisé les réserves de biosphère en vue d'assurer un environnement durable (OMD 7) au niveau local : avec la création de 25 nouvelles réserves de biosphère, le réseau mondial compte désormais 507 sites disséminés dans 102 pays, dont la première réserve intercontinentale, mise en place par le Maroc et l'Espagne, et les premiers sites jamais créés au Qatar, à Oman et dans les Émirats Arabes Unis.
- L'importance de la coopération scientifique pour le dialogue pacifique a été démontrée par un projet conjoint de la Corée du Sud et de la Corée du Nord visant à créer un Parc marin de la paix le long de la péninsule coréenne, en tant que réserve de biosphère transfrontalière de l'UNESCO.
- L'objet de l'Accord-cadre ouvert passé avec des agences spatiales a été élargi pour inclure les réserves de biosphère et des écosystèmes plus vastes ainsi que des paysages terrestres et marins dans le contexte des efforts visant à renforcer la capacité de surveillance des systèmes terrestres des États membres.
- L'utilisation des géoparcs en tant que sites éducatifs a été encouragée, en particulier en Amérique latine et en Asie.
- Une coopération plus étroite entre le GEOSS (Système mondial des systèmes d'observation de la Terre), l'IGOS (Stratégie d'observation mondiale intégrée) et le CEOS (Comité sur les satellites d'observation de la Terre) a été favorisée par le biais d'une conférence ministérielle (Afrique du Sud, novembre 2007), en vue d'améliorer la cohérence et de consolider le renforcement des capacités dans le domaine de l'observation de la Terre.
- Un solide partenariat a été mis en place avec « OneGeology » – initiative internationale des services géologiques du monde entier et projet phare de l'« Année internationale de la Planète

Terre » – afin de créer des données cartographiques dynamiques de la géologie mondiale et de les rendre disponibles en ligne.

Défis/leçons tirées

- Les outils méthodologiques et les approches dynamiques à l'essai dans les réserves de biosphère en Afrique et en Europe se sont révélés des instruments efficaces de prévention des conflits et de planification à long terme.
- Il convient de faire connaître le rôle que jouent les réserves de biosphère en tant que plateformes de dialogue, de concertation et de prévention des conflits s'agissant de la préservation et de l'exploitation durable de la biodiversité.

Sous-programme II.1.3 – Commission océanographique intergouvernementale de l'UNESCO

Réalisations

- Une note d'orientation sur les incertitudes liées à l'élévation et aux fluctuations passées et futures du niveau de la mer et sur les activités de recherche et d'observation nécessaires pour réduire ces incertitudes a été préparée à l'issue de l'atelier du Programme mondial de recherche sur le climat parrainé par la COI sur le thème « Comprendre l'élévation du niveau marin et ses fluctuations », qui a réuni 163 scientifiques de 29 pays.
- Un service Web (intitulé « State of the Ocean Climate ») rendant compte de l'état et des tendances d'indicateurs physiques essentiels du climat océanique qui peuvent être liés aux grandes tendances de la variabilité climatique ayant un impact social significatif, comme le phénomène El Niño, a été créé.
- La mise en œuvre d'un projet régional sur l'élaboration de stratégies d'adaptation au changement climatique et de mesures de l'adaptation à ces changements, financé par le FEM, a été lancé dans cinq zones pilotes d'Afrique de l'Ouest.
- Le Programme ICAM (gestion intégrée des zones côtières) a été mené à bien et un ouvrage intitulé « Handbook for Measuring the Progress and Outcomes of Integrated Coastal and Ocean Management » (Guide de mesure des progrès et des résultats de la gestion intégrée des côtes et des océans) a été publié.

- En sa qualité de composante océanique du Système mondial d'observation du climat (SMOC), le module mondial du GOOS (Système mondial d'observation de l'océan) qui est conçu pour améliorer les prévisions, le suivi et la recherche météorologique et climatique et servir de base à l'océanographie opérationnelle à l'échelle mondiale, a continué de satisfaire les constants besoins en observation découlant de la CCNUCC ainsi que du volet climat du GEOSS, l'un des neuf domaines présentant un avantage pour la société de cette initiative relevant du Groupe intergouvernemental sur l'observation de la Terre (GEO).
- Le Système d'alerte aux tsunamis et de mitigation dans l'océan Indien (IOTWS) a été renforcé et des arrangements régionaux visant à assurer la couverture de cette zone sont en bonne voie après l'achèvement du système initial en juillet 2006, l'accent étant mis sur l'amélioration des politiques de partage des données afin de permettre la transmission de ces dernières en temps réel et de faire en sorte que les autorités nationales communiquent l'information en aval aux communautés en danger.
- Des groupes intergouvernementaux de coordination pour les tsunamis ont été constitués pour l'Atlantique du Nord-Est et les régions de la Méditerranée et des Caraïbes.
- Les capacités des instituts d'océanologie ont été renforcées grâce à l'organisation d'ateliers de formation menés dans cinq régions à l'intention de 102 instituts de 45 pays.

Défis/leçons tirées

- L'insuffisance des ressources humaines et financières des instituts d'océanographie ciblés, le manque de formation ou d'expérience des responsables des organisations scientifiques et le manque de personnes expérimentées capables d'élaborer et de présenter des propositions de financement concurrentielles ont été constatés.
- La communication efficace des travaux de recherche et des résultats pertinents pour la formulation des politiques issus du vaste éventail d'activités déployé reste une tâche difficile qui devrait être prioritaire lors du prochain exercice biennal.

Sous-programme II.2.1 – Sciences fondamentales et sciences de l'ingénieur, énergies renouvelables et atténuation des effets des catastrophes

Réalisations

- Une approche plus stratégique, s'inspirant de l'analyse et des conclusions de l'évaluation de la première phase du PISF, a été adoptée en vue de renforcer les capacités en sciences fondamentales dans toutes les régions, en se fondant sur les centres d'excellence existants.
- La promotion de l'enseignement et des carrières scientifiques a été assurée grâce à l'élaboration et à la diffusion de techniques d'apprentissage actif en physique, au soutien à l'élaboration et à la traduction de programmes d'enseignement scientifique, à une formation à l'utilisation des expérimentations microscientifiques, et à la fourniture d'un accès à des revues spécialisées aux scientifiques des pays en développement par le biais du CIPT et du programme sur les biotechnologies.
- Des programmes consacrés aux réformes à apporter aux programmes d'études universitaires pour que les questions relatives au VIH et au SIDA soient incluses dans l'enseignement supérieur des sciences, y compris les sciences de l'ingénieur, ont été mis en œuvre dans le cadre du budget-plan de travail intégré d'ONUSIDA.
- Le Prix UNESCO/Daimler-Chrysler Mondialogo de sciences de l'ingénieur, qui encourage la coopération internationale entre jeunes ingénieurs, a été décerné.
- La Conférence internationale sur la prévention des catastrophes (IDRC) a été organisée de concert avec l'Alliance mondiale pour la prévention des catastrophes (GADR), le Réseau mondial d'informations sur les catastrophes (GDIN) et la SIPC (à Davos, en septembre 2006), et des partenariats pour la mise en œuvre de la Déclaration de la Conférence et de ses recommandations sur un large éventail de questions, notamment la gestion intégrée des risques et le développement, le genre et les catastrophes, la vulnérabilité environnementale, ainsi que l'éducation, le savoir et l'information, ont été soutenus et encouragés activement.

Défis/leçons tirées

- La coopération avec les bureaux régionaux du CIUS s'est révélée très fructueuse. Elle prendra

une nouvelle dimension compte tenu de la récente mobilisation du CIUS dans le domaine de la mitigation et de la prévention des catastrophes.

- Les enquêtes et actions entreprises à la suite de catastrophes naturelles exigent d'encourager les partenariats multidisciplinaires et intersectoriels ainsi que l'adoption d'approches collaboratives interinstitutions.

Sous-programme II.2.2 – Politiques scientifiques et technologiques au profit du développement durable

Réalisations

- Les politiques scientifiques nationales et de réforme des systèmes scientifiques ont été formulées au Nigéria, en République démocratique du Congo, au Lesotho, en Mongolie et en Éthiopie et ont été lancées au Swaziland, en Namibie, en Mauritanie et aux Seychelles.
- La collaboration internationale dans le domaine des indicateurs scientifiques et des technologies utiles à l'élaboration des politiques a été renforcée grâce à l'organisation, en coopération avec l'ISU, d'ateliers régionaux de formation en Europe, en Afrique, en Asie du Sud-Est et en Asie centrale.
- Des programmes de formation d'analystes dans les domaines de la formulation des politiques scientifiques ainsi que du recensement des systèmes scientifiques et d'innovation ont été élaborés et mis en œuvre dans la région Afrique.
- Les capacités des États membres en développement ont été renforcées dans le domaine de l'innovation scientifique et technologique grâce à des partenariats entre l'université et l'industrie et à des activités de formation relatives à la création, au fonctionnement et à la gestion de parcs et incubateurs scientifiques et technologiques menées dans quatre régions.
- Un Forum régional sur les politiques scientifiques a été mis en place en Europe du Sud-Est (Roumanie) et un autre instauré en Asie du Sud et du Sud-Est.
- Trente-cinq projets, dont huit concernant la sensibilisation au VIH/SIDA, ont été exécutés dans les trois régions où se trouvent des PEID, dans le cadre de l'Initiative « Vision des jeunes sur la vie dans les îles », en partenariat avec, notamment, la Fondation Lighthouse (Allemagne), Youth for a Sustainable Future Pacifika, TakingItGlobal

ONUSIDA, et des organisations locales de la jeunesse.

Défis/leçons tirées

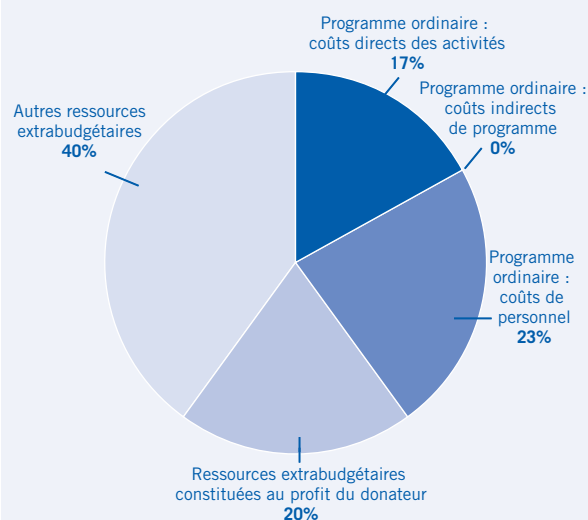
- Les partenariats avec d'autres entités du système des Nations Unies œuvrant dans le domaine de la science, de la technologie et de l'innovation, comme l'ONUDI et la CNUCED doivent être resserrés.
- Recruter les consultants les plus compétents pour aider les États membres à formuler leurs politiques est difficile car les modalités de rémunération des consultants pratiquées par l'UNESCO ne sont pas considérées comme compétitives par rapport à celles offertes par d'autres organisations multilatérales.
- La mise en œuvre d'activités pour la jeunesse a été ralentie faute d'une expérience suffisante en matière de gestion des projets. De ce fait, le renforcement des capacités des jeunes est en soi devenu une entreprise de première importance et l'un des principaux résultats de l'Initiative « Vision des jeunes sur la vie dans les îles ».

Ressources

27. Pour la gestion des résultats, le grand programme II a utilisé les moyens suivants :

- Budget du Programme ordinaire : 57 145 000 dollars
- Fonds extrabudgétaires : 85 670 000 dollars
- Personnel : 160 postes établis, dont 105 postes du cadre organique, neuf d'entre eux étant réservés à des administrateurs nationaux (NPO) affectés hors Siège, sans compter le personnel qui travaille au Centre international Abdus Salam de physique théorique (CIPT), à l'Institut UNESCO-IHE pour l'éducation relative à l'eau et dans des centres de catégorie 2 affiliés à l'UNESCO.

Répartition des dépenses totales GP II – Sciences exactes et naturelles



Coûts de personnel : coûts correspondant aux postes établis.
Coûts directs des activités : coûts d'exécution des activités de programme.
Coûts indirects de programme : coûts non liés à une activité particulière.
Ressources extrabudgétaires constituées au profit du donateur : fonds versés par des États membres pour la mise en œuvre d'activités au profit de la source de financement.
Autres ressources extrabudgétaires : fonds autres que les contributions mises en recouvrement auprès des États membres, et destinés à la mise en œuvre d'activités au profit de bénéficiaires autres que le donateur.

Conclusions et leçons pour l'avenir

28. Le principal défi, et le plus persistant, est le sentiment que les interventions au titre des programmes scientifiques apportent une contribution directe insuffisante aux progrès accomplis par les États membres dans la réalisation des objectifs de développement convenus au niveau international, y compris les OMD. La contribution du grand programme II à l'élimination de la pauvreté et à la paix n'est peut-être pas visible à court terme, car elle est principalement axée sur le renforcement des capacités humaines et institutionnelles, qui ne devrait concrètement bénéficier aux États membres qu'à plus long terme. Par exemple, la formation d'hydrologues à l'Institut UNESCO-IHE, ou de physiciens au CIPT, est manifestement une contribution aux capacités d'élaboration et de mise en œuvre des politiques des États membres et constitue incontestablement une importante contribution à la réalisation des objectifs de développement convenus au niveau international.

GP II – Exemples de principales réalisations et de défis majeurs dans l'exercice de chacune des cinq fonctions de l'UNESCO

Laboratoire d'idées	Réalisations	<ul style="list-style-type: none"> • Promotion des réserves de biosphère de l'UNESCO en tant que lieux d'apprentissage et de laboratoires du développement durable en guise de contribution à la Décennie des Nations Unies pour l'éducation en vue du développement durable. • Promotion conjointe de l'aménagement écosystémique de l'espace marin par la COI, le MAB et le WHC, y compris en offrant aux États membres un plus large accès aux bonnes pratiques et aux innovations. • Initiative conjointe de la COI, du MAB, de l'UICN, du Canada, du Mexique et de l'Australie concernant l'élaboration d'un système de classification biogéographique dans les zones de haute mer et les grands fonds marins situés au-delà des juridictions nationales.
	Défis	<ul style="list-style-type: none"> • Une mauvaise appréciation et compréhension de la spécificité de la désignation comme réserve de biosphère empêche de tirer pleinement parti des possibilités d'utilisation desdites réserves en tant que laboratoires d'apprentissage du développement durable.
Organisme normatif	Réalisations	<ul style="list-style-type: none"> • Coopération dans le cadre du GEOSS en vue de l'élaboration des normes nécessaires pour créer d'ici à 2015 un système d'observation mondial opérationnel et harmonisé. • Établissement de pratiques et de normes communes pour la mise en place et en œuvre de systèmes océaniques d'alerte aux tsunamis (TWS).
	Défis	<ul style="list-style-type: none"> • Les systèmes d'alerte aux tsunamis peuvent uniquement fonctionner si une politique mondiale commune est mise en œuvre en matière de données. Il faut que, dans l'océan Indien, la politique en vigueur d'application de mesures d'urgence soit respectée pour assurer la plus grande efficacité possible au système.
Centre d'échange d'information	Réalisations	<ul style="list-style-type: none"> • Plusieurs des 65 centres nationaux de données océanographiques membres du Programme d'Échange international des données et de l'information océanographiques (IODE) de la COI assurent en temps réel la gestion des données opérationnelles et un grand nombre d'entre eux offrent des services aux utilisateurs. • Des données et des informations sur les bonnes méthodes d'utilisation des technologies spatiales appliquées à l'appui de la conservation et de la surveillance des sites du patrimoine mondial et des réserves de biosphère de l'UNESCO ont été diffusées dans le monde entier par des partenaires spatiaux.
	Défis	<ul style="list-style-type: none"> • L'un des principaux défis pour l'IODE est que les États membres garantissent « l'échange libre, gratuit et en temps voulu des données océanographiques », en s'employant activement à créer et entretenir des centres nationaux de données océanographiques et des bibliothèques nationales océanographiques, et en mobilisant des fonds pour la gestion des données et des informations océanographiques.

Organisme de développement des capacités dans les États membres	Réalizations	<ul style="list-style-type: none"> • Les possibilités offertes aux pays en développement en matière d'éducation relative à l'eau et de renforcement des capacités ont augmenté grâce à l'UNESCO-IHE et au réseau élargi de centres et de chaires UNESCO relatifs à l'eau existant dans le monde entier. En particulier, des programmes d'enseignement universitaires de troisième cycle, de formation professionnelle et de renforcement des capacités institutionnelles dans les domaines de l'eau, de l'environnement et des infrastructures ont été menés afin de renforcer les organisations chargées du secteur de l'eau. « Le développement des ressources humaines au service de l'amélioration et de la protection de l'environnement en Asie » ou « Le renforcement des capacités d'un Centre d'information sur les eaux souterraines en Chine » sont des exemples réussis de projets de renforcement des capacités institutionnelles. • Plus de 30 projets et activités du PISF ont été mis en œuvre et des ateliers et des cours d'été organisés afin de développer les capacités en sciences fondamentales aux niveaux national et régional. • Soixante-deux activités de formation scientifique du CIPT intéressant environ 5 000 scientifiques de 125 pays ont été organisées dans un large éventail de domaines (ne se limitant pas à la physique théorique).
	Défis	<ul style="list-style-type: none"> • Coordination plus efficace des activités du grand programme II en vue d'augmenter les capacités pour améliorer les synergies.
Catalyseur de la coopération internationale	Réalizations	<ul style="list-style-type: none"> • L'initiative PCCP (Du conflit potentiel au potentiel de coopération) facilite les dialogues interdisciplinaires et à plusieurs niveaux afin de favoriser la paix, la coopération et le développement en matière de gestion des ressources en eau partagées et contribue à améliorer la capacité des gestionnaires de l'eau et des décideurs à comprendre et résoudre les conflits liés à l'eau. • La Commission océanographique intergouvernementale de l'UNESCO coordonne la coopération internationale afin de surveiller systématiquement et en permanence les océans du monde pour faire face aux changements climatiques et gérer les ressources marines et côtières par le biais du GOOS et la JCOMM. • L'UNESCO a coordonné le Groupe des Nations Unies pour la science et la technologie à l'appui du NEPAD, contribué à l'organisation du 8^e Sommet de l'Union africaine, qui avait pour thème « Science, technologie et recherche scientifique pour le développement », et organisé la Réunion ministérielle de l'Europe du Sud-Est sur la science.
	Défis	<ul style="list-style-type: none"> • Insuffisance des engagements et contributions nationaux en faveur du GOOS. • Diriger les efforts des Nations Unies dans le domaine des sciences, de la technologie et de l'innovation au niveau des pays, notamment dans les opérations de programmation commune par pays.

Grand programme III

Sciences sociales et humaines

Principales tendances et évolutions récentes

29. Pour renforcer l'impact des activités de l'UNESCO au niveau mondial, on s'est particulièrement employé à renforcer le lien entre la recherche en sciences sociales et l'élaboration des politiques de façon que les nouveaux problèmes éthiques et sociaux et les stratégies adoptées par les organes directeurs de l'UNESCO puissent être examinés et dûment pris en compte par les décideurs à tous les niveaux. À cet égard, le Forum international sur les interfaces entre politiques et sciences sociales, organisé en février 2006 en collaboration avec les Gouvernements argentin et uruguayen, a offert à quelque 2 000 responsables des sciences sociales et chercheurs un espace de dialogue à une échelle sans précédent.

30. Au cours de l'exercice biennal, les programmes consacrés à la jeunesse et à l'éducation physique et au sport ont été transférés à SHS, ce qui a élargi le champ d'activité du Secteur, le but étant de réorienter ces deux programmes pour en améliorer l'impact sur la prise de décisions à tous les niveaux.

31. Dans le domaine normatif, les efforts ont été renforcés (i) pour sensibiliser les États membres à la nécessité urgente de relever les défis éthiques qui découlent des avancées des sciences et technologies, notamment en diffusant les trois déclarations dans le domaine de la bioéthique, à savoir la Déclaration universelle sur le génome humain et les droits de l'homme, la Déclaration internationale sur les données génétiques humaines et la Déclaration universelle sur la bioéthique et les droits de l'homme, (ii) pour encourager les États membres à ratifier la Convention internationale contre le dopage dans le sport, récemment adoptée (2005).

Sous-programmes

Sous-programme III.1.1 – Éthique des sciences

Réalisations

- Par le biais du CIB, du CIGB et de la COMEST, l'UNESCO a confirmé la place qui lui revient sur le plan international en tant que forum d'échanges interdisciplinaires, multiculturels et pluralistes et comme élément essentiel de la mise en œuvre de programmes et de la promotion de la réflexion éthique.
- Les efforts se sont poursuivis pour aider les pays à mettre en place des comités nationaux de bioéthique (créés dans deux nouveaux pays, des comités étant également en voie de constitution dans cinq autres pays), et à inscrire l'enseignement de l'éthique au programme des universités (quatre stages de formation d'enseignants de l'éthique ont été organisés dans trois régions. De plus, 173 programmes d'enseignement ont été introduits dans GEObs).
- Le renforcement des capacités dans ce domaine a été appuyé par la création de l'Observatoire mondial d'éthique en ligne, que l'on peut désormais consulter dans les six langues officielles de l'UNESCO et qui s'est trouvé considérablement enrichi avec cinq nouvelles bases de données (1 019 experts et 211 institutions figurent désormais dans la base de données, et 74 instruments juridiques de cinq pays y ont été inscrits).
- Les principes des Déclarations dans le domaine de la bioéthique ont continué d'être promus, et traduits dans diverses langues pour en encourager l'intégration dans les législations nationales.
- Une attention particulière a été accordée à l'Afrique, avec l'organisation de réunions de la COMEST et du CIB à Dakar et Nairobi, respectivement, qui ont donné lieu à un débat approfondi sur des questions essentielles pour les sociétés africaines, et qui ont amélioré les perspectives

de renforcement des capacités sur le continent. Le premier centre africain de bioéthique, hébergé par l'Université d' Egerton (Kenya), a été inauguré en mai 2007. La réflexion sur les nouveaux problèmes éthiques s'est poursuivie ; elle a surtout porté sur les implications éthiques de la nanotechnologie.

Défis/leçons tirées

- Il faut veiller à traduire le plus possible dans les législations nationales les principes inscrits dans les Déclarations. Cela encouragera à élaborer et diffuser des programmes de base en bioéthique pour appuyer l'enseignement de la bioéthique dans les différentes régions du monde et accroître la viabilité des comités nationaux par la création de réseaux.

Sous-programme III.1.2 – Prospective, philosophie et sciences humaines, démocratie et sécurité humaine

Réalisations

- L'action a essentiellement porté sur la mise en œuvre des stratégies de l'UNESCO dans le domaine de la philosophie et de la démocratie.
- L'accent sur l'interface entre la recherche et l'élaboration des politiques a été renforcé avec la célébration de la Journée mondiale de la philosophie au Maroc (2006) et en Turquie (2007), avec les dialogues interrégionaux entre l'Asie et le monde arabe et avec l'élaboration du rapport « La philosophie, une école de la liberté » sur l'état de l'enseignement de la philosophie dans le monde d'aujourd'hui. Les leçons tirées sont essentielles pour mettre en œuvre les trois piliers de la stratégie en matière de philosophie au cours de l'exercice à venir.
- La mise en place de la stratégie sur la démocratie s'est poursuivie grâce aux activités du Centre international des sciences de l'homme de Byblos.
- Dans le domaine de la sécurité humaine, le programme sur six ans réalisé au niveau régional a abouti à l'élaboration d'un rapport sur la sécurité humaine, ses approches et ses problèmes (qui sera diffusé en 2008), qui est dans l'esprit de la réponse intersectorielle et interdisciplinaire apportée par l'Organisation à différents défis essentiels dans ses domaines de compétence.

- Le lancement de l'Initiative « Horizon de la Grande Corne » en novembre 2007 à Djibouti a offert à des chercheurs, guides de l'opinion et décideurs l'occasion de renforcer la coopération et les échanges en vue d'élaborer conjointement des réponses aux problèmes urgents de la Corne de l'Afrique.
- L'action du programme a permis d'enrichir la capacité de l'Organisation à anticiper les évolutions et défis émergents dans ses domaines de compétence et à accroître sa visibilité auprès des États membres et de la société civile en mettant en œuvre quatre types de projets : (i) organisation de rencontres internationales (huit sessions des « Entretiens du XXI^e siècle » et une session des « Dialogues du XXI^e siècle ») ; (ii) diffusion de leurs résultats sous forme d'anthologies publiées dans plusieurs langues (dernier volume paru : Signons la paix avec la Terre) ; (iii) promotion du rapport mondial de l'UNESCO Vers les sociétés du savoir ; (iv) publication dans plus d'une cinquantaine de journaux de référence d'articles de réflexion prospective signés par le Directeur général.
- Afin de renforcer l'intersectorialité et l'interdisciplinarité de l'UNESCO, le programme de prospective s'est attaché à répondre aux besoins de l'Organisation en axant plusieurs de ses événements sur des thèmes prospectifs liés aux domaines de compétence de l'UNESCO, et aux préoccupations du système des Nations Unies (Objectifs du Millénaire pour le développement). Ces activités ont contribué à mettre en place un espace de discussion prospectif où scientifiques, chercheurs, intellectuels, experts et personnalités provenant d'horizons géographiques et disciplinaires très variés ont pu apporter aux débats une perspective externe et originale.
- Le réseau de partenaires internationaux a été renforcé et diversifié (Millennium Project, Club de Rome et Forum économique international des Amériques, par exemple).

Défis/leçons tirées

- Élaboration de réponses par les autorités compétentes à partir des constatations des rapports et conférences organisées par l'UNESCO dans ses domaines de compétence, visant en particulier les populations les plus vulnérables, et action concertée avec le système des Nations Unies dans ce domaine.
- Les défis principaux que le programme de prospective a dû relever tiennent, d'une part, à l'identification de thèmes et de personnalités phares susceptibles d'enrichir la réflexion prospective

de l'Organisation et de contribuer au renouvellement de ses approches et, d'autre part, aux difficultés inhérentes aux initiatives de coopération intersectorielle et interdisciplinaire.

Sous-programme III.2.1 – Promotion des droits de l'homme

Réalisations

- Pendant l'exercice biennal, les activités ont porté sur la mise en œuvre des deux stratégies en matière de droits de l'homme et de lutte contre le racisme et la discrimination. Dans ce cadre, quatre réseaux de recherche tournés vers l'action ont été créés et consolidés dans les différentes régions pour aborder la question des droits dans les domaines de compétence de l'UNESCO – notamment les droits de la femme et la recherche sur cette question. Les résultats de ces activités ont bénéficié d'une vaste diffusion.
- Une formation en matière d'approche de la programmation fondée sur les droits de l'homme a été donnée à quelque 200 fonctionnaires de l'UNESCO.
- Des initiatives de renforcement des capacités ont été prises, en particulier dans le domaine des droits de la femme, avec la création d'un Centre de recherche et de documentation des femmes palestiniennes, et avec des activités préparatoires pour un centre semblable dans la région des Grands Lacs, portant spécifiquement sur les situations de post-conflit.
- Le projet phare de Coalition internationale de villes contre le racisme et la discrimination a été consolidé avec le lancement de coalitions régionales en Amérique latine, en Afrique et en Asie-Pacifique.
- Une attention particulière a été accordée dans ce contexte à des pratiques persistantes de marginalisation de groupes spécifiques et d'intolérance ethnique ou religieuse, à la situation des enfants et jeunes vivant dans la rue, et à l'éradication des attitudes discriminatoires à l'égard des personnes vivant avec le VIH/SIDA ou d'autres problèmes de santé.

Défis/leçons tirées

- Dans le contexte de la célébration du 60^e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, l'accent sera mis, en étroite coopé-

ration avec tous les autres grands programmes, sur les principaux obstacles qui ont été repérés en matière d'exercice plénier de droits qui relèvent des domaines de compétence de l'UNESCO en vue de renforcer l'action contre la discrimination, compte tenu du fait que persistent des pratiques discriminatoires et qu'apparaissent de nouvelles formes de discrimination dues à des évolutions sociales rapides dans de nombreuses sociétés.

- En ce qui concerne l'approche de programmation fondée sur les droits de l'homme, la formation d'une masse critique de fonctionnaires et autres partenaires de premier plan reste à faire pour assurer le succès et la durabilité de cette approche, en particulier pour renforcer la programmation conjointe au niveau des pays au sein du système des Nations Unies.

Sous-programme III.2.2 – Transformations sociales

Réalisations

- Les activités ont essentiellement visé à renforcer les échanges entre les chercheurs en sciences sociales et les décideurs. Le Forum international sur les interfaces entre politiques et sciences sociales (Argentine, Uruguay) et le Colloque international sur le thème « De la recherche aux politiques et à l'action », en conjonction avec le Forum social mondial qui s'est tenu à Nairobi (20-25 janvier 2007), ont réduit le fossé entre les sciences sociales et les politiques.
- Les forums régionaux des ministres du développement social en Amérique latine, en Afrique, en Asie du Sud et dans les États arabes ont contribué à renforcer l'apprentissage par les pairs et la coopération horizontale.
- La recherche orientée vers l'action s'est poursuivie dans différentes régions, sur la base des priorités régionales. Instrument novateur de travail en ligne, l'Outil MOST de recherche pour les politiques est devenu opérationnel, apportant ainsi un soutien aux décideurs à partir des résultats de recherches puisés à de nombreuses sources internationales, régionales et nationales.
- La coopération avec les réseaux de recherche sur les migrations s'est intensifiée et renforcée dans toutes les régions.
- Des recommandations pour l'action ont été formulées au sein de l'Union européenne, de l'Union africaine et d'autres communautés régionales, à

partir de travaux de recherche pertinents pour l'action en ce qui concerne la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille. Le rôle de l'UNESCO dans ce domaine s'est trouvé renforcé avec sa participation aux travaux du Groupe mondial sur la migration.

- En coopération avec UN-HABITAT, des politiques et bonnes pratiques ont été élaborées sur l'intégration sociale en milieu urbain.
- Dans le domaine de la jeunesse, cinq forums régionaux de jeunes ont été organisés pour la première fois, ce qui représente une réalisation majeure pour l'Organisation. Les résultats de ces forums ont alimenté les débats du 5^e Forum des jeunes de l'UNESCO pendant la 34^e session de la Conférence générale, auquel ont participé 174 délégués de 116 pays, et ce grâce au soutien et à la coopération ininterrompue de nombreuses commissions nationales.
- Dans le domaine de l'éducation physique et du sport, l'accent a été placé sur la mise en œuvre de la Convention internationale contre le dopage dans le sport, qui est entrée en vigueur le 1^{er} février 2007 et qui, à la fin de 2007, avait été ratifiée par 75 États membres. La Conférence des parties a adopté le Règlement intérieur et les critères d'utilisation du Fonds de contributions volontaires et s'est mise d'accord sur certains aspects du système de contrôle ; plusieurs projets ont été décidés avec l'Agence mondiale antidopage.
- À la suite des recommandations de MINEPS III (Uruguay, 1999) et MINEPS IV (Grèce, 2004), qui portaient en particulier sur l'Afrique, un Cadre référentiel de la qualité de l'éducation physique et du sport a été élaboré, et des recommandations ont été faites, lors de plusieurs réunions d'experts, concernant les politiques en faveur des jeux et sports traditionnels.

Défis/leçons tirées

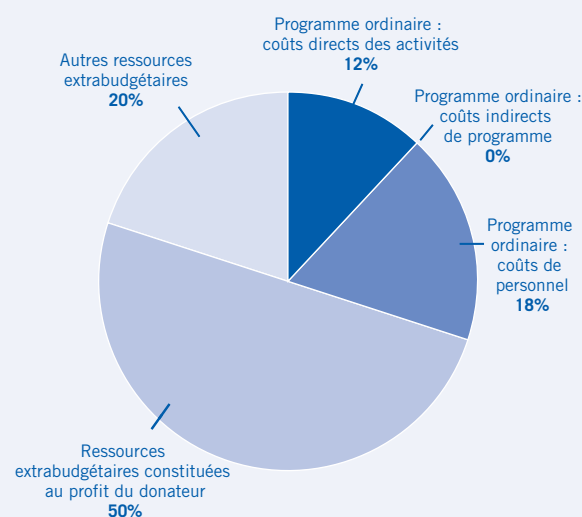
- La nouvelle dynamique du programme MOST devra encore bénéficier d'un soutien continu, en particulier sous l'angle de la coopération multilatérale et régionale et de la diffusion, dans les États membres, de recherches tournées vers l'action menées dans le cadre du programme MOST ainsi que sur des problèmes liés à MOST dans les domaines de compétence de l'UNESCO.
- L'approche interdisciplinaire de l'UNESCO doit être encore renforcée, notamment dans le cadre de sa coopération avec le DAES, l'UNRISD, l'UNU, UN-HABITAT et autres programmes internationaux et régionaux pertinents pour améliorer les synergies et éviter les chevauchements inutiles.

Ressources

32. Dans le cadre d'une gestion axée sur les résultats, le grand programme III a utilisé les ressources suivantes :

- Budget du Programme ordinaire : 30 841 000 dollars
- Fonds extrabudgétaires : 70 265 000 dollars
- Personnel : 86 postes établis, dont 61 postes du cadre organique, 5 d'entre eux étant réservés à des administrateurs nationaux (NPO) affectés hors Siège (non compris le personnel travaillant dans des centres de catégorie 2 affiliés à l'UNESCO).

Répartition des dépenses totales GP III – Sciences sociales et humaines



Coûts de personnel : coûts correspondant aux postes établis.
Coûts directs des activités : coûts d'exécution des activités de programme.
Coûts indirects de programme : coûts non liés à une activité particulière.
Ressources extrabudgétaires constituées au profit du donateur : fonds versés par des États membres pour la mise en œuvre d'activités au profit de la source de financement.
Autres ressources extrabudgétaires : fonds autres que les contributions mises en recouvrement auprès des États membres, et destinés à la mise en œuvre d'activités au profit de bénéficiaires autres que le donateur.

Conclusions et leçons pour l'avenir

33. Compte tenu de l'expérience acquise ces dernières années, il faudra, pour vaincre les principales difficultés à venir, (a) déployer davantage d'efforts pour amener les États membres à participer à la mise en œuvre des instruments normatifs en vigueur qui concernent le domaine couvert par le grand programme III, en particulier dans les

pays en développement, (b) repérer les grands défis qui se font jour, notamment dans le cadre de la COMEST, du CIB et du CIGB, et qui, dans un avenir proche, pourraient requérir une action ciblée de l'UNESCO, (c) privilégier une solide interface des politiques et de la recherche dans les divers domaines et disciplines où le grand programme III opère actuellement, que ce soit sous l'angle de la promotion, de la recherche ou du travail en réseau, et

ce en étroite collaboration avec les autorités nationales, les organismes de recherche, le CISS et le CIPSH et les instituts de catégorie 2, en renforçant la coopération intersectorielle et interdisciplinaire dans le cadre des plates-formes intersectorielles auxquelles le grand programme III sera associé, et qui sont plusieurs à intégrer le suivi des recommandations du Comité chargé de l'examen d'ensemble des grands programmes II et III.

GP III – Exemples de principales réalisations et de défis majeurs dans l'exercice de chacune des cinq fonctions de l'UNESCO

Laboratoire d'idées	Réalisations	<ul style="list-style-type: none"> • Assurer dans le monde entier la promotion d'une réflexion éthique sur la science et la technologie. • Promotion de la réflexion philosophique, l'accent étant mis sur les questions pertinentes pour l'Organisation et les dialogues philosophiques. • Élaboration de cadres éthiques, normatifs et éducatifs pour la sécurité humaine dans les différentes régions. • Stimulation de la réflexion, du dialogue et du débat prospectifs dans les domaines de compétence de l'UNESCO.
	Défis	<ul style="list-style-type: none"> • Apporter une contribution significative à l'identification des nouveaux défis éthiques et sociaux.
Organisme normatif	Réalisations	<ul style="list-style-type: none"> • Diffusion des déclarations adoptées dans le domaine de la bioéthique et des principes y relatifs. • Convention internationale contre le dopage dans le sport.
	Défis	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre les efforts pour inscrire les principes dans les législations nationales.
Centre d'échange d'information	Réalisations	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en service de l'Observatoire mondial d'éthique (système de bases de données qui gère des données opérationnelles en temps réel et propose également des services à de nombreux utilisateurs). • Lancement et renforcement de l'Outil MOST de recherche en ligne pour les politiques.
	Défis	<ul style="list-style-type: none"> • Modernisation des mécanismes actuels d'échange d'information, en particulier par la priorité accordée à la recherche de pointe et à sa présentation dans différentes langues.

Organisme de développement des capacités dans les États membres	Réalisations	<ul style="list-style-type: none"> • Création de comités nationaux de bioéthique et organisation de stages de formation à l'enseignement de l'éthique. • Mise en place de réseaux régionaux de recherche sur les politiques relatives aux droits dans les domaines de compétence de l'UNESCO. • Création du Centre de recherche et de documentation des femmes palestiniennes. • Renforcement des capacités nationales de recherche et d'analyse des politiques sur l'élimination de la pauvreté par le biais de projets relatifs à des thèmes transversaux. • Enquête mondiale sur l'enseignement de la philosophie.
	Défis	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement des recherches en sciences sociales et humaines dans les systèmes de recherche nationaux.
Catalyseur de la coopération internationale	Réalisations	<ul style="list-style-type: none"> • Forum international sur les interfaces entre politiques et sciences sociales. • Forums régionaux des ministres du développement social. • Lancement de Coalitions régionales de villes contre le racisme et la discrimination. • Forums régionaux de jeunes et Forum des jeunes de la 34^e session de la Conférence générale.
	Défis	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement de la coopération avec les partenaires des Nations Unies et élaboration de programmes de recherche conjoints.

Grand programme IV

Culture

Principales tendances et évolutions récentes

34. L'acquis principal de la période visée est sans aucun doute l'affirmation unanime par la communauté internationale du rôle central et unique de l'UNESCO dans la définition de normes et standards internationaux en matière de culture. Parmi les accomplissements majeurs concernant le patrimoine mondial lors des trois derniers biennia, l'universalité de la Convention du patrimoine mondial a été presque atteinte grâce à la ratification de 20 nouveaux États parties portant désormais à 185 le nombre total d'États parties à la Convention. Une révision des méthodes de travail du Comité du patrimoine mondial a été menée en vue de renforcer l'efficacité de la mise en œuvre de la Convention et d'assurer un meilleur équilibre de la Liste du patrimoine mondial.

35. Deux instruments normatifs majeurs ont pu être adoptés durant cette période, d'une part, la Convention de 2003 sur la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel ; d'autre part, la Convention de 2005 sur la protection et sur la promotion de la diversité des expressions culturelles. À ces deux conventions vient s'ajouter la Déclaration sur la destruction intentionnelle du patrimoine culturel adoptée en 2003 et l'entrée en vigueur du Deuxième Protocole de la Convention de La Haye en mars 2004. De même, en 2005, le Comité intergouvernemental pour la promotion du retour de biens culturels à leur pays d'origine ou de leur restitution en cas d'appropriation illégale a vu renforcer son action consultative par l'élargissement de son mandat à la médiation et à la conciliation dans les situations de post-conflit. La proclamation de l'Année 2002, Année des Nations Unies pour le patrimoine culturel, a grandement contribué à cette reconnaissance.

36. Au titre de la Convention pour la protection du patrimoine culturel subaquatique adoptée en 2001, les efforts ont été concentrés sur sa promotion en

vue d'accélérer son entrée en vigueur. Dans le cadre de l'action visant la lutte contre le trafic illicite des biens culturels, une évaluation a été menée de la mise en œuvre de la Convention de 1970 dans les États membres et l'a présentée à la Conférence générale à sa 34^e session.

37. Des efforts ont été déployés pour venir en appui aux actions de promotion de la diversité culturelle aux niveaux national et local, notamment, à l'occasion du 21 mai, Journée mondiale de la diversité culturelle pour le dialogue et le développement, de la Journée mondiale de la poésie, mais aussi la célébration de la capitale mondiale du livre, et de la Journée mondiale du livre et du droit d'auteur. La préservation et la revitalisation des langues contribuent aussi à enrichir la diversité culturelle et à protéger le patrimoine culturel.

38. La promotion de la diversité culturelle et du dialogue interculturel, objectif principal de la mise en œuvre du programme Culture au cours de la période, a également permis de démontrer l'importance des échanges et du dialogue pour la cohésion sociale et la réconciliation. À ce titre, il est à signaler tout particulièrement la synergie réalisée avec l'Alliance des civilisations instaurée par les Nations Unies en 2005 par la signature d'un Mémoire d'accord de coopération entre l'UNESCO et l'Alliance en janvier 2008. La proclamation par les Nations Unies de 2004, Année internationale de commémoration de la lutte contre l'esclavage et de son abolition, a permis de donner un nouvel élan aux initiatives de coopération et de dialogue, dans le cadre du projet « la Route de l'esclave », et d'en étendre sa portée à l'océan Indien, à l'Asie, au Pacifique et au monde arabo-musulman.

Cadre de programmation

39. Le grand programme IV a directement contribué à la réalisation des OMD 1 et 7, à savoir : « Élimination de l'extrême pauvreté et de la faim » et « Assurer la durabilité de l'environne-

ment ». Les efforts ont porté sur la protection et la préservation du patrimoine sous toutes ses formes – monumental, naturel, immatériel – le développement des industries culturelles et de l'artisanat, ainsi que des politiques de tourisme culturel viables. Le programme « Culture » a également apporté sa contribution aux actions du système des Nations Unies pour la prévention au VIH/SIDA en contribuant ainsi à la réalisation de l'OMD 6 par l'approche culturelle de cette éducation préventive.

Intégration

40. La mise en œuvre du Programme et budget approuvés a pris en compte les priorités de l'Afrique dans le domaine de la culture exprimées par l'Union africaine, notamment dans le cadre du NEPAD (décisions adoptées par le Sommet des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine sur la culture (Khartoum, 2006), notamment la Charte révisée de la renaissance culturelle africaine, le Fonds africain du patrimoine mondial, le Plan d'action des industries culturelles, le Plan d'action pour la promotion des industries culturelles pour le développement de l'Afrique et le Plan d'action linguistique pour l'Afrique). Elle a également pris en compte les besoins de mise à jour des politiques culturelles, exprimés soit par les États africains, notamment dans le cadre de l'unité d'action du système des Nations Unies, soit dans le cadre des ACP (Saint-Domingue, 2006) ou des PEID (Seychelles, 2007). S'agissant de la question du genre, l'action a surtout porté sur le renforcement de la formation des femmes artisanes, domaine dans lequel l'UNESCO a acquis une expérience reconnue.

Décentralisation

41. Les efforts accomplis pour renforcer la présence de l'UNESCO au niveau des pays dans le domaine de la culture ont été intensifiés notamment afin d'assister les bureaux hors Siège en vue de l'intégration des questions culturelles dans le processus d'élaboration des différents PNUAD, Approche sectorielle (SWAp), Stratégie d'assistance conjointe (JAS), etc. La fin de la Stratégie à moyen terme a été également caractérisée par une nette démonstration de la capacité de réaction et d'adaptation de l'Organisation qui a pris une part déterminante dans la réforme engagée au sein des Nations Unies, notamment par l'élaboration et la transmission de ses messages clés, sa participation active aux « One Pilots », mais aussi dans le cadre de l'établissement du fonds espagnol PNUD-Espagne

pour la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement où l'UNESCO s'est vu confier par le PNUD la responsabilité d'organiser l'évaluation des projets proposés au titre de la coopération inter-agences. L'inclusion de la protection et de la promotion de la diversité culturelle dans les BCP et les PNUAD est désormais chose faite dans un certain nombre de pays d'Asie et d'Afrique.

Partenariats

42. L'Initiative de partenariats pour la conservation du patrimoine mondial (PACTE) a été créée en 2002, au moyen d'accords avec de nouveaux acteurs gouvernementaux et d'acteurs issus d'un cercle plus vaste. Le Centre de l'UNESCO pour le patrimoine mondial a continué de s'employer, en étroite collaboration avec les États parties d'Afrique, au développement du Fonds africain du patrimoine mondial, destiné à contribuer au financement des demandes d'assistance préparatoire, des mesures de conservation et de gestion, ainsi que de la rénovation du patrimoine du continent africain, grâce à la mobilisation des gouvernements, de donateurs bilatéraux et multilatéraux, d'ONG et du monde de l'entreprise. En outre, l'accent a davantage été mis sur les partenariats avec les ONG et le secteur privé aux fins de l'élaboration de politiques de gestion du tourisme durable, l'un des problèmes de conservation les plus ardues que posent les biens du patrimoine mondial.

43. L'expérience lancée en 2002 d'Alliance globale pour la diversité culturelle, en vue de constituer de nouvelles formes de partenariats public-privé, a été poursuivie et un rapprochement a été amorcé avec les moyens de mise en œuvre de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles. La diversité et le dialogue étant des axes clés de mobilisation et de coopération, les relations avec les partenaires se sont vu renforcées et de nouveaux partenariats se sont noués dans le but de promouvoir la connaissance et l'appréciation mutuelles des valeurs qui les sous-tendent. En outre, une coopération régulière s'est instaurée avec l'Instance permanente de l'ONU sur les questions autochtones (UNPFII) pour promouvoir l'identité culturelle de ces peuples et encourager le dialogue interculturel comme base d'un développement durable.

Sous-programmes

Sous-programme IV.1.1 – Renforcement des capacités pour la protection du patrimoine mondial

44. Le Centre de l'UNESCO pour le patrimoine mondial a assuré un meilleur suivi de la conservation des biens du patrimoine mondial, introduit et élaboré de nouveaux outils de gestion documentaire des biens du patrimoine mondial et mis au point de nouvelles orientations stratégiques. La promotion de la Convention du patrimoine mondial a été assurée en encourageant les États membres à ratifier cet instrument afin d'en augmenter le nombre d'États parties – toujours dans l'optique de faire en sorte que la Liste du patrimoine mondial soit plus représentative, équilibrée et fiable. La protection des biens du patrimoine mondial et en particulier des biens en péril a permis de renforcer les capacités nationales pour la gestion et la conservation de ces biens. Le Centre de l'UNESCO pour le patrimoine mondial a par ailleurs élargi et/ou renforcé son réseau de partenaires pour la promotion de la Convention de 1972 et s'est chargé de la coordination des efforts internationaux pour la sauvegarde du patrimoine culturel d'Angkor, de l'Iraq et de l'Afghanistan.

Réalisations

- Deux sessions du Comité du patrimoine mondial ont été organisées, ainsi que la 16^e session de l'Assemblée générale des États parties à la Convention du patrimoine mondial, et les rapports finals (les décisions et le résumé des interventions) de deux sessions extraordinaires et de deux sessions ordinaires du Comité du patrimoine mondial ont été publiés.
- Le Comité du patrimoine mondial a examiné un total de 294 rapports sur l'état de conservation des biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial, dont 65 inscrits sur la Liste du patrimoine mondial en péril. En 2006 et 2007, huit biens ont été retirés de la Liste du patrimoine mondial en péril.
- Le nombre total des États parties à la Convention du patrimoine mondial est passé à 185 et, depuis janvier 2006, 73 propositions d'inscription ont été examinées et un total de 40 nouveaux biens ont été inscrits sur la Liste du patrimoine mondial.

Défis/leçons tirées

- La mise en œuvre des programmes et activités de l'UNESCO exige la coopération des unités hors Siège et d'un grand nombre de partenaires externes, ainsi que l'adoption d'une stratégie de promotion des programmes pour répondre à ces besoins. Les unités régionales chargées de missions portant sur l'état de conservation et de missions sur site doivent être renforcées, de même que la coopération avec les unités hors Siège s'agissant du suivi sur les sites.

Sous-programme IV.1.2 – Identification et sauvegarde du patrimoine culturel immatériel

45. L'une des activités importantes a été la mise en œuvre de la Convention de 2003 pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel. Grâce à un rythme de ratification sans précédent (87 États membres), la Convention est entrée en vigueur le 20 avril 2006. Cet événement a été suivi par l'organisation d'une session ordinaire et d'une session extraordinaire de l'Assemblée générale des États parties, ainsi que de deux sessions ordinaires et d'une session extraordinaire du Comité intergouvernemental de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel. La quasi-totalité des Directives opérationnelles nécessaires pour que la Convention devienne pleinement effective ont été élaborées, ainsi que des normes mondiales pour la sauvegarde efficace du patrimoine culturel immatériel. Des programmes pilotes innovants ont été lancés au niveau national, puis appuyés lors de réunions et d'ateliers nationaux, régionaux et internationaux, offrant ainsi des occasions supplémentaires de renforcement des capacités. Le petit programme relatif aux langues en péril se poursuit et un certain nombre d'initiatives à fort impact ont été prises pour en assurer la visibilité.

Réalisations

- Douze réunions d'experts ont été organisées aux niveaux national, sous-régional, régional et mondial concernant divers aspects de la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel.
- Trois réunions d'experts sur la sauvegarde des langues en péril ont été organisées, dont deux axées sur les langues africaines, et six projets pilotes ont été appuyés.

- Quatorze projets d'aide aux États membres pour la sauvegarde du patrimoine immatériel ont été menés à bien.
- Des plans de sauvegarde ont été mis en œuvre pour 45 chefs-d'œuvre inscrits au patrimoine ; fin 2007, 10 d'entre eux étaient achevés et 35 étaient en cours.
- Vingt et un projets d'aide aux États membres pour l'inventaire du patrimoine immatériel et 12 projets de renforcement de la transmission de ce patrimoine ont été réalisés.

Défis/leçons tirées

- L'entrée en vigueur rapide de la Convention de 2003 a mis à rude épreuve la capacité de l'UNESCO d'apporter le soutien nécessaire aux organes statutaires de cet instrument et exigé le report de certaines activités de sauvegarde. La sauvegarde du patrimoine culturel immatériel est un processus lent et long qui ne permet ni évaluation rapide des résultats ni leçons rapidement tirées.

Sous-programme IV.1.3 – Protection et réhabilitation du patrimoine culturel

46. Dix nouveaux États ont ratifié la Convention de 2001 portant le nombre d'États parties à 16, sur les 20 nécessaires pour son entrée en vigueur. Une évaluation de la mise en œuvre de la Convention de 1970 a été menée et présentée à la Conférence générale. Depuis 2006, six nouveaux États l'ont ratifiée. Des mesures élémentaires concernant les objets culturels mis en vente sur Internet ont été préparées avec l'ICOM et Interpol et envoyées à tous les États membres. La quatorzième session du Comité intergouvernemental pour la promotion du retour de biens culturels à leur pays d'origine ou de leur restitution en cas d'appropriation illégale s'est tenue en juin 2007. Le Comité pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé a tenu sa première réunion en deux sessions, en octobre 2006 et en juin 2007.

47. Une réunion intergouvernementale a tenu deux sessions au Siège (juillet 2006 et mars 2007), et a abouti par un vote à l'adoption d'un projet de Déclaration de principes concernant les objets culturels déplacés en relation avec la Seconde Guerre mondiale. Lors de la 34^e session de la Conférence générale, la résolution 34 C/43 a été adoptée, demandant au Directeur général d'organiser une nouvelle réunion intergouverne-

mentale pour arriver à un consensus sur la base du texte adopté en mars 2007.

Réalisations

- Quatre nouveaux États parties à la Convention de 1954 ; 5 nouveaux États parties au Premier Protocole de 1954 ; 11 nouveaux États parties au Deuxième Protocole de 1954.
 - Cent deux États membres et plus de 700 législations figurent sur la base de données informatisée.
 - Quinze ateliers sous-régionaux de formation sur les Conventions de 1954, 1970 et 2001 ont été organisés.
 - Le nouveau formulaire de contrôle de la norme Object ID élaboré par l'UNESCO a été approuvé par l'ICOM, Interpol et le J. Paul Getty Trust, et est en cours de diffusion.
-

Sous-programme IV.1.4 – Protection des biens culturels

48. Des manuels de formation, en particulier pour les professionnels des musées des pays les moins avancés et des pays en situation de post-conflit et de post-catastrophe naturelle ont été conçus, publiés, diffusés, utilisés, traduits et mis en consultation en ligne. Un effort particulier a été réalisé pour soutenir des expériences de musées communautaires et pour encourager les nouvelles approches de la muséologie. Seize partenariats de musées à musées ont été établis et de nombreuses actions de formation et de soutien technique à des musées de PMA ont été mis en œuvre, en collaboration avec, entre autres, l'ICCROM, l'ICOM, l'ICOMOS-CIPCS, l'ILAM, AFRICOM et PIMA. Les activités menées ont été centrées sur les groupes prioritaires, et une grande importance a été accordée à l'Afrique et à la participation des femmes professionnelles aux activités de formation.

Réalisations

- Manuels pour les musées traduits en une dizaine de langues.
- Seize partenariats établis entre musées ; 40 inventaires numériques de collections réalisés ; et 45 cours de formations organisés.
- Une quarantaine de musées équipés d'Internet et mis en réseau.
- Parution de 8 numéros de Museum International.

Défis/leçons tirées

- Les principales difficultés rencontrées tiennent au manque de moyens en personnel et en crédits d'innombrables musées à travers le monde. Des outils et actions de formation continueront d'être développés et mis en œuvre dans de nombreux pays.

Sous-programme IV.2.1 – Élaborer des politiques culturelles

49. La Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle (2001), le Sommet mondial pour le développement durable (2002), la Journée mondiale de la diversité culturelle pour le dialogue et le développement (2002), la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles (2005) ont déterminé la formulation des politiques culturelles pendant le biennium écoulé. Un réel progrès a été réalisé du fait de la prise en compte des principes de diversité dans la Décennie pour l'éducation au développement durable, l'approche culturelle du VIH et du SIDA, les liens entre diversité culturelle et diversité biologique, le rôle des peuples autochtones dans la sauvegarde de l'environnement et la transmission des savoirs traditionnels. Un exemple de cette prise en considération est offert par le rapport de l'Alliance des civilisations (2006). Les réunions statutaires de la Convention de 2005 ont eu lieu et le nombre de ratifications était de 78 à la fin du biennium.

Réalisations

- Dix études de faisabilité menées sur le rôle et la mise en place éventuelle d'observatoires de la diversité culturelle.
- Documents de recherche, études et enquêtes élaborés au niveau régional ou international pour analyser la notion de diversité culturelle, faire le point des connaissances à l'échelle mondiale et proposer des pratiques d'évaluation.
- Développement accru et actualisation de la « programmation dans l'optique de la diversité culturelle », et lancement d'une présentation régionale et d'un atelier de formation à ce sujet.
- Publication de « L'UNESCO et la question de la diversité culturelle : 1946-2007, Bilan et stratégies ».

Défis/leçons tirées

- Demandes accrues relatives à cette thématique et, en particulier, à la Déclaration de 2001 et à la Convention de 2005, allant de la simple information de base aux implications politiques et juridiques plus complexes lors de la (re)formulation des politiques culturelles et de la révision des structures institutionnelles concernées.

Sous-programme IV.2.2 – Promouvoir le dialogue interculturel

50. Une priorité a été accordée à la nécessité de respecter à la fois la liberté d'expression et les croyances et valeurs sacrées ainsi que les symboles religieux et culturels, dans le cadre de la Déclaration universelle des droits de l'homme et de la Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle. L'UNESCO a agi seule ou en partenariat (Union africaine, Conseil de l'Europe, ALECSO, ISESCO, Alliance des civilisations, ASEM, Instance permanente des Nations Unies sur les questions autochtones, Fondation euro-méditerranéenne Anna Lindh pour le dialogue entre les cultures, Cités et gouvernements locaux unis, chaires UNESCO et plusieurs ONG). La finalisation des derniers volumes de l'histoire de l'humanité, de l'histoire générale de l'Amérique latine et de l'histoire générale des Caraïbes en vue de compléter toute la série des histoires a été accélérée. Dans le cadre du projet « la Route de l'esclave », l'UNESCO a renforcé les activités de ce projet dans l'océan Indien, l'Asie et dans le monde arabo-musulman.

Réalisations

- Une demande accrue d'établir de nouveaux accords de coopération et de chaires UNESCO sur le dialogue, corollaire de la diversité culturelle (Mémoire d'accord avec l'Alliance des civilisations et avec le Forum public mondial « Dialogue des civilisations »).
- Recensement des bonnes pratiques interculturelles, à l'aide du réseau des chaires UNESCO, notamment dans le monde arabe et en Afrique.
- Renforcement des capacités, notamment par la coopération avec le monde académique (séminaires de formation, création de chaires UNESCO sur le dialogue interculturel).
- Partenariats avec des ONG et des associations interreligieuses renforcés (Afrique de l'Est).

Défis/leçons tirées

- Nécessité de renforcer une conception commune au sein de l'UNESCO (au Siège et hors Siège), ainsi qu'avec les partenaires de la DEDD et les États membres, de ce que signifie et implique l'intégration des principes de diversité culturelle et de dialogue interculturel dans les politiques nationales.

Sous-programme IV.2.3 – Renforcer les industries culturelles et l'artisanat

51. La coopération interagences s'est fortement développée, des recherches liées aux industries culturelles ont été menées dans la région Asie-Pacifique et un Plan sur les industries culturelles pour le développement de l'Afrique de l'Union africaine a été élaboré. La priorité donnée aux langues et à la traduction a aussi conduit au renforcement des actions en faveur du livre (Journée mondiale du livre et du droit d'auteur, Capitale mondiale du livre). S'agissant de l'artisanat et du design, l'accent a été mis à la fois sur la formation des femmes artisanes et sur le renforcement d'un artisanat de qualité du Label d'excellence (qui deviendra Reconnaissance d'excellence). Concernant le droit d'auteur et la lutte contre la piraterie, l'expérience d'ateliers de formation de formateurs a été reconduite. L'Alliance globale pour la diversité culturelle s'est poursuivie et un réseau de plus de 500 membres a été établi. La Conférence mondiale à Lisbonne, en mars 2006, a établi une « feuille de route » pour assister les États dans l'établissement de leurs politiques éducatives.

Réalisations

- La priorité accordée à l'Afrique s'est étendue à la coopération Sud-Sud pour les industries créatives, notamment dans le cadre du soutien apporté à sept festivals et marchés.
- Publication, en ligne, du Bulletin du droit d'auteur dans les six langues ; croissance de l'Index Translationum : le nombre des notices enregistrées et publiées est passé de 1 500 000 à 1 700 000 et le taux de visites mensuelles a augmenté en moyenne de 1 400 visites par mois.
- L'engagement des États membres à intégrer les recommandations visant à une prise en compte de la dimension artistique dans les curricula scolaires qui résulte de leur participation à la Conférence de Lisbonne.

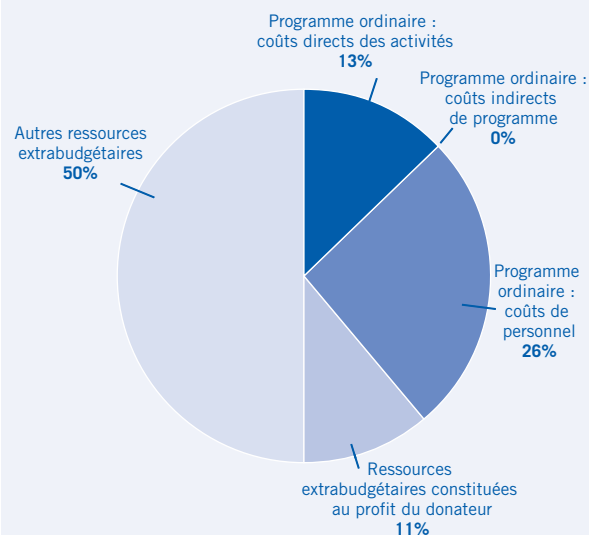
- Promotion de la condition sociale des artistes à travers l'Observatoire mondial sur la condition sociale de l'artiste s'est régulièrement enrichi de nouvelles contributions.
- Renforcement des capacités professionnelles des artisans, particulièrement des femmes artisanes, et promotion des jeunes artisans et designers à travers la collaboration avec les foires et salons et l'extension du Label d'excellence dans trois régions.

Ressources

52. Dans sa gestion axée sur les résultats, le grand programme IV a utilisé les ressources suivantes :

- Budget du Programme ordinaire : 52 842 000 dollars
- Fonds extrabudgétaires : 78 945 000 dollars
- Personnel : 163 postes établis, dont 114 postes du cadre organique, 12 d'entre eux étant réservés à des administrateurs nationaux (NPO) affectés hors Siège (non compris le personnel travaillant dans les centres de catégorie 2 affiliés à l'UNESCO).

Répartition des dépenses totales GP IV – Culture



Coûts de personnel : coûts correspondant aux postes établis.
Coûts directs des activités : coûts d'exécution des activités de programme.
Coûts indirects de programme : coûts non liés à une activité particulière.
Ressources extrabudgétaires constituées au profit du donateur : fonds versés par des États membres pour la mise en œuvre d'activités au profit de la source de financement.
Autres ressources extrabudgétaires : fonds autres que les contributions mises en recouvrement auprès des États membres, et destinés à la mise en œuvre d'activités au profit de bénéficiaires autres que le donateur.

Conclusions et leçons pour l'avenir

53. Le défi principal concerne la nécessité d'assurer la mise en œuvre de sept Conventions dans le domaine de la culture qui constituent le socle global de la protection et de la promotion de la diversité culturelle, plus particulièrement celles de 1972, 2003, 2005. Pour ce qui est des attentes relatives à la mise en œuvre de la Convention de 2005, qui a connu un rythme extrêmement rapide de ratification, notamment par la Communauté européenne dans son ensemble, elle est riche de promesses et d'opportunités, en particulier pour ce qui est de l'implication et de la contribution de la société civile dans sa mise en œuvre, mais aussi la promotion de la coopération internationale, pivot fondamental de la Convention, qui comprendra notamment l'intégration de la culture dans le développement durable, la coopération pour le développement et la mise en place de partenariats novateurs tels que les experts internationaux l'ont mentionné lors de la réunion sur la coopération internationale qui a eu lieu à Madrid (Espagne) du 10 au 12 juillet 2007.

54. Un autre défi à relever a trait à la mesure de la diversité des expressions culturelles, où tout reste à inventer, comme cela a été souligné lors de la réunion d'experts sur la mesure statistique de la diversité des expressions culturelles qui s'est tenue à l'Institut de statistique de l'UNESCO, les 27 et 28 septembre 2007, au Canada. L'application des directives opérationnelles pour la Convention 2003, et notamment, les premières inscriptions sur les listes qui s'y rapportent (Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité et Liste de sauvegarde urgente du patrimoine culturel immatériel). Pour la première fois, lors de sa 31^e session (Christchurch, 2007), le Comité du patrimoine mondial a procédé au premier « de-listing » d'un site sur la Liste du patrimoine mondial et a adopté un Mécanisme de suivi renforcé visant à assurer la bonne mise en œuvre de ses décisions relatives à l'état de conservation des biens du patrimoine mondial. Les années à venir constitueront un défi majeur pour les États parties à la Convention de 1972 afin de veiller à la gestion et à la conservation de leurs sites inscrits conformément aux directives opérationnelles et aux décisions du Comité.

GP IV – Exemples de principales réalisations et de défis majeurs dans l'exercice de chacune des cinq fonctions de l'UNESCO

Laboratoire d'idées	Réalisations	<ul style="list-style-type: none">• La Liste du patrimoine mondial devient plus représentative, équilibrée et fiable ; la participation communautaire constitue à présent le cinquième objectif stratégique des processus du patrimoine mondial ; les effets du changement climatique sur les biens du patrimoine mondial ont été étudiés.• L'UNESCO apporte son soutien à des programmes pilotes innovants en matière de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel (PCI) au niveau national, encourageant l'adoption d'approches créatives pour assurer la viabilité du PCI au sein des communautés auxquelles il appartient.
	Défis	<ul style="list-style-type: none">• Caractère évolutif des notions liées à la protection et à la conservation du patrimoine mondial.• La sauvegarde du PCI est un processus qui ne permet guère d'évaluer rapidement les résultats ni de tirer rapidement des leçons.

Organisme normatif	Réalisations	<ul style="list-style-type: none"> • Le rôle de chef de file de l'UNESCO dans la mise en œuvre de la Convention de 2003 pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel a été confirmé par la rapidité de la ratification et de l'entrée en vigueur de cet instrument. • Adoption par la Conférence générale de l'UNESCO de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles (2005).
	Défis	<ul style="list-style-type: none"> • Il est difficile d'obtenir des résultats quantifiables dans ce domaine et les efforts déployés pour les atteindre sont un frein à l'innovation et à l'expérimentation. • Il convient de veiller au bon équilibre géographique des États parties à la Convention de 2005 et d'accroître le nombre de ratifications dans la région Asie-Pacifique et dans la région arabe.
Centre d'échange d'information	Réalisations	<ul style="list-style-type: none"> • Une base de données mondiale de tous les documents statutaires, processus du patrimoine mondial et publications a été créée. • Des bonnes pratiques interculturelles et des études de cas, à l'aide du réseau des chaires UNESCO. Organisation de réunions d'information, et représentation institutionnelle au plus haut niveau dans une cinquantaine d'instances (Convention de 2005).
	Défis	<ul style="list-style-type: none"> • Tenir à jour et développer l'information disponible sur le site Web de la Convention de 2003 et répondre aux très importants besoins d'information au sujet des incidences politiques et juridiques de la mise en œuvre de la Convention de 2005. • Les nouveaux accords de coopération et des chaires UNESCO doivent être harmonisés afin d'arriver à une typologie présentant les « bonnes pratiques » comme transposables dans des milieux multiples.
Organisme de développement des capacités dans les États membres	Réalisations	<ul style="list-style-type: none"> • Les multiples programmes de sauvegarde de l'UNESCO mis en œuvre dans les États membres s'attachent tous à renforcer les capacités opérationnelles de ces derniers pour qu'ils ne dépendent plus d'exécutants extérieurs. • Renforcement des capacités d'intégrer les principes de diversité culturelle et de dialogue interculturel dans les politiques de développement durable et de compréhension mutuelle.
	Défis	<ul style="list-style-type: none"> • Le renforcement des capacités est une action à long terme, dont les résultats sont souvent atteints par des moyens qui ne permettent pas toujours de faire le lien avec une intervention donnée. • Une approche interdisciplinaire, fondée sur des études de cas, s'impose afin d'identifier et d'acquérir les compétences nécessaires dans ces nouveaux champs d'action, en particulier à l'aide de l'outil « programmation dans l'optique de la diversité culturelle ».

Catalyseur de la coopération internationale	Réalisations	<ul style="list-style-type: none"> • Ratification de la Convention de 2003 par 87 États membres de toutes les régions du monde, et participation active de ces États à l'Assemblée générale des États parties ainsi qu'au Comité intergouvernemental de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel. • Des contributions d'un montant d'un million de dollars ont été annoncées en faveur du futur <i>Fonds international pour la diversité culturelle</i> et de partenariats avec des centres et organismes de recherche dans le domaine de la coopération culturelle internationale.
	Défis	<ul style="list-style-type: none"> • Il faut développer la constitution de réseaux et l'échange d'informations pour maximiser le potentiel de coopération internationale dans le domaine de la sauvegarde du PCI, en particulier au moyen d'une collaboration directe Sud-Sud et Nord-Sud-Sud. • La demande croissante d'établir de nouveaux accords de coopération et de nouvelles chaires UNESCO sur le dialogue entre les cultures pose des problèmes conceptuels, logistiques et financiers.

Grand programme V

Communication et information

Principales tendances et évolutions récentes

55. L'information, la communication et le savoir sont au cœur du progrès, de toute entreprise et du bien-être de l'être humain. Ces principes qui ont été soulignés dans la Déclaration du Millénaire ont été développés dans la Déclaration de principes et le Plan d'action élaborés durant les deux phases du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI) tenu à Genève (décembre 2003) et Tunis (décembre 2005). Dans un environnement global où le savoir est reconnu comme la force motrice de la transformation sociale et du développement, les technologies traditionnelles et nouvelles de l'information et de la communication (TIC) offrent des possibilités particulièrement intéressantes de favoriser le développement et de contribuer à l'élimination de la pauvreté ainsi qu'à la préservation de la paix.

56. En fixant des objectifs et en élaborant de nouvelles méthodes pour exploiter le potentiel de l'information et de la communication au service du développement, le SMSI a réaffirmé la nécessité d'un effort concerté en vue d'édifier « une société mondiale de l'information inclusive à dimension humaine et privilégiant le développement », et a fourni un cadre pour des stratégies, des programmes et des activités au service de toute la communauté internationale. Les résultats du Sommet ont été pleinement intégrés dans la planification et l'exécution du grand programme V et ont constitué une part importante des activités du Secteur de la communication et de l'information (CI) au cours de l'exercice biennal.

57. La notion de sociétés du savoir, prônée par l'UNESCO et fondée sur les quatre principes que sont la liberté d'expression, l'accès universel à l'information et à la connaissance, l'accès à une éducation de qualité et la promotion de la diversité culturelle, est de plus en plus largement reconnue comme étant essentielle pour la réali-

sation des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et est progressivement prise en considération dans les méthodes utilisées par le système des Nations Unies pour mettre la communication au service du développement. Le fait que l'UNESCO se soit vu confier l'un des rôles principaux dans le processus de mise en œuvre du SMSI est une reconnaissance de sa contribution en tant qu'acteur important dans le domaine de la communication et de l'information au service du développement.

Cadre de programmation

58. L'exécution du grand programme V a contribué à consolider les progrès réalisés au cours des deux exercices précédents dans la voie de la réalisation des objectifs stratégiques du 31 C/4. Les efforts fournis en ce qui concerne la priorité principale « Autonomisation des populations par l'accès à l'information et au savoir, l'accent étant mis sur la liberté d'expression » à laquelle ont été affectées 76 % des ressources du Programme ordinaire, ont porté sur la création d'un environnement propice et favorable à l'accès universel à l'information. L'accent mis sur la « liberté d'expression » est une reconnaissance de l'interdépendance des questions de liberté d'expression et d'accès universel et abordable à l'information et au savoir. L'Organisation a également appuyé le développement des médias en renforçant la coopération internationale et en encourageant l'utilisation des TIC dans tous ses domaines de compétence.

Intégration

59. L'intégration des besoins de l'Afrique et des pays les moins avancés (PMA) a été une préoccupation majeure pendant toute la durée du programme, en particulier dans des domaines tels que le renforcement des capacités, l'élaboration de cadres d'action pour encourager l'accès universel à l'information, et la promotion de la radiodiffusion de service public. En Afrique, dans les PMA et les

PEID, la plupart des efforts ont porté sur l'amélioration de l'accès et de la participation des communautés, en particulier grâce aux bibliothèques, réseaux et centres multimédias et d'information communautaires et à la production de contenus locaux.

60. Si la question de l'égalité entre les sexes a été intégrée à tous les programmes, une importance particulière a été accordée aux activités ayant pour objet l'autonomisation des femmes et l'égalité entre les sexes, notamment par la formation de femmes professionnelles, une meilleure participation des femmes à la prise de décisions et à l'élaboration des politiques et la promotion de leur accès aux TIC pour les utiliser au service du développement. De même, la participation des jeunes a été encouragée par des initiatives de formation et de travail en réseau, notamment dans le cadre du programme INFOJEUNESSE. La priorité a également été accordée à l'amélioration de l'accès des personnes handicapées et des groupes défavorisés et vulnérables à l'information.

Décentralisation

61. La décentralisation est restée une caractéristique essentielle de la planification et de la mise en œuvre du grand programme V. En 2006-2007, la décentralisation des ressources du programme a représenté 54,5 %, la part la plus importante étant consacrée à l'Afrique (17,4 %). Un rang de priorité élevé a été accordé aux avis sur la formulation des politiques par les bureaux hors Siège dans des domaines tels que l'accès universel à l'information et au savoir, la législation relative aux médias, la liberté de la presse ainsi que l'indépendance et le pluralisme des médias. L'amélioration de l'impact de la communication et de l'information sur le développement durable, en particulier dans le cadre des processus communs par pays des Nations Unies, a été un autre élément capital.

Activités intersectorielles

62. L'intersectorialité a constitué un élément stratégique du grand programme V, des efforts importants ayant été fournis pour développer l'alphabétisation, la formation des enseignants et l'éducation de qualité dans le cadre de l'Éducation pour tous (EPT), en coopération avec le grand programme I et les instituts de l'UNESCO ; pour élargir l'accès à l'information scientifique grâce aux médias et aux TIC, en collaboration avec les grands programmes II et III ; pour développer l'utilisation des TIC dans l'éducation, la science et la culture ;

et, conjointement avec le grand programme V, pour améliorer la contribution des médias au dialogue entre les cultures. La coopération intersectorielle a été encore renforcée par la mise en œuvre des 15 projets relatifs au thème transversal supervisé par CI sur « La contribution des technologies de l'information et de la communication au développement de l'éducation, de la science et de la culture et à la construction d'une société du savoir ». Les résultats obtenus par certains projets montrent à l'évidence le rôle que peuvent jouer les TIC comme principal instrument pour l'offre d'information et de services dans tous les domaines de compétence de l'UNESCO et comme catalyseurs du développement et du changement social.

Participation aux processus communs par pays des Nations Unies

63. La dixième Table ronde interinstitutions des Nations Unies sur la communication au service du développement, accueillie par l'UNESCO à Addis-Abeba en février 2007, a été une étape importante dans l'élaboration d'une « approche commune du système des Nations Unies pour mettre la communication au service du développement afin d'atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement ». L'approche utilisée pour intégrer les principes et méthodologies de la communication au service du développement dans la planification, l'exécution, le suivi et l'évaluation des programmes contribuera à terme à améliorer la cohérence et la coordination de l'action des organismes des Nations Unies au niveau des pays.

Partenariats

64. Créer des partenariats et mieux harmoniser les efforts des donateurs et des institutions multilatérales pour relever les défis du développement dans le domaine des TIC sont restés des priorités. Les efforts fournis ont permis d'accroître les synergies avec l'Alliance mondiale TIC et développement, le Partenariat mondial pour le savoir et des initiatives régionales telles que l'UA/Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD). Ils ont aussi contribué à renforcer les propres mécanismes de coopération intergouvernementale de l'Organisation, à savoir le Programme international pour le développement de la communication (PIDC) et le Programme Information pour tous (PIPT).

65. La collaboration avec la société civile, le secteur privé, en particulier l'industrie des TI, les organisations non gouvernementales, les associations

professionnelles et les grandes institutions œuvrant dans les domaines de la communication et de l'information a également été renforcée, ce qui a permis de créer un certain nombre de nouveaux partenariats et alliances et de mieux hiérarchiser les activités. La coopération avec des ONG internationales et régionales et avec des organisations professionnelles est restée une caractéristique importante de l'action de l'Organisation, notamment en ce qui concerne la promotion de la liberté d'expression ainsi que de l'indépendance et du pluralisme des médias. L'élaboration d'une approche holistique visant à renforcer les partenariats de l'UNESCO pour contribuer à la reconstruction de médias indépendants et pluralistes dans les pays sortant d'un conflit a été une réalisation particulièrement importante.

Sous-programmes

Sous-programme V.1.1 – Créer un environnement propice à la promotion de la liberté d'expression et de l'accès universel

66. On s'est efforcé de favoriser la liberté d'expression et l'accès universel à l'information et à la connaissance en les considérant comme des objectifs interdépendants qui revêtent une importance stratégique pour l'édification de sociétés du savoir. Des activités ont contribué à promouvoir le rôle de médias, y compris des nouveaux médias, comme plates-formes de dialogue dans un cadre de gouvernance démocratique. La célébration de la Journée mondiale de la liberté de la presse (le 3 mai) et les résultats des conférences internationales sur les thèmes « Développement des médias et élimination de la pauvreté » et « Liberté de la presse, sécurité des journalistes et impunité » tenues à cette occasion à Colombo (2006) et Medellín (2007) ont joué un rôle important de sensibilisation de l'opinion publique à la question de la liberté de la presse, au même titre que la remise du Prix mondial de la liberté de la presse UNESCO-Guillermo Cano.

67. L'UNESCO a contribué à créer un partenariat stratégique international destiné à réduire la fracture numérique et à élaborer des stratégies propres à favoriser l'accès universel, notamment en axant ses efforts sur l'application des résultats du SMSI. Dans le cadre du Programme Information pour tous (PIPT) et de ses trois priorités stratégiques – initiation à l'information, éthique de l'information et préservation de l'information – des activités visant à promouvoir des politiques et des normes pour sensibiliser l'opinion et suivre les progrès réalisés dans

la voie de l'accès universel ont été regroupées, et dans une évaluation du PIPT réalisée en 2006, il a été reconnu que ce dernier était la « clé de voûte de l'UNESCO et du système multilatéral pour faire face aux nouvelles questions que suscitent les TIC au XXI^e siècle » mais une réorientation stratégique du Programme a été demandée.

Réalisations

- Sensibilisation des décideurs, des professionnels des médias et de l'opinion publique à l'importance de la liberté de la presse, de la liberté d'expression et de la sécurité des journalistes grâce à la Journée mondiale de la liberté de la presse, à des conférences internationales, à des mécanismes régionaux et locaux de surveillance des violations de la liberté de la presse et au Prix mondial de la liberté de la presse.
- Mise à disposition d'une expertise technique sur la législation relative aux médias et les cadres réglementaires pour la radiodiffusion de service public au moyen de publications et de services consultatifs à 20 États membres.
- Clarification et renforcement du rôle de chef de file de l'UNESCO dans la mise en œuvre des résultats du SMSI – y compris facilitation de la mise en œuvre de six grandes orientations dans ses domaines de compétence.
- Meilleure compréhension par les responsables des politiques et les décideurs des défis éthiques des nouvelles sociétés du savoir au moyen de publications et de consultations régionales.

Défis/leçons tirées

- Sensibiliser les autorités nationales à la nécessité d'adapter la législation sur la liberté de l'information et la liberté d'expression et de traiter de la liberté de la presse dans le cyberspace.
 - Promouvoir la responsabilité des médias et l'application de normes éthiques, et créer les conditions propices à des médias libres, indépendants et pluralistes.
 - Associer plus activement les États membres et autres parties prenantes au PIPT en passant en revue sa mission, son plan stratégique et ses domaines prioritaires et en tenant compte des considérations financières et du rôle des comités nationaux pour le PIPT.
-

Sous-programme V.1.2 – Favoriser l'accès des communautés et la diversité des contenus

68. Les besoins en matière de renforcement des capacités des professionnels de la communication et de l'information et des établissements de formation correspondants ont été essentiellement abordés par la formation de formateurs, la mise en réseau d'établissements et l'élaboration de programmes à mener en collaboration. Les activités ont porté sur la formation d'éducateurs de pays en développement à l'apprentissage électronique et sur l'établissement de partenariats pour former la génération suivante de professionnels des TIC. La formation a également été axée sur la radiotélévision de service public en tant que fournisseur de contenus de qualité sur de grandes questions de développement et de société.

69. Le développement d'infrastructures, y compris les bibliothèques, les archives, les centres multimédia communautaires (CMC) et les fournisseurs de services d'information ainsi que la fourniture d'outils de traitement de l'information sont aussi à citer comme axe d'action. Des progrès significatifs ont été accomplis grâce au programme de CMC qui offre un instrument efficace d'éradication de la pauvreté et de développement durable, de gouvernance, d'inclusion sociale et de démocratie participative.

70. Parmi les principaux faits nouveaux concernant la création et la préservation de contenus divers on peut citer le lancement d'une plateforme en ligne pour un contenu ouvert en matière d'éducation non formelle. Le Programme Mémoire du monde a continué à se développer en tant que cadre de référence international pour la préservation de l'information. Quant au lancement de la Bibliothèque numérique mondiale, il rendra mondialement accessibles d'importantes collections de toutes les cultures et accroîtra la présence de nouvelles langues sur l'Internet et, de ce fait, leur représentation numérique dans le cyberspace comme l'a demandé le SMSI.

Réalisations

- Les moyens institutionnels et professionnels des établissements de formation à la communication et des services de radiodiffusion, y compris en ce qui concerne les mesures de sécurité de base et la communication relative au VIH et au SIDA, ont été renforcés et plus de 1 200 professionnels des

médias, dont 30 % de femmes, ont été formés ; neuf établissements régionaux de formation ont bénéficié d'un soutien.

- En répertoriant 96 établissements de formation africains aux médias et au journalisme, une base de données, des critères et des indicateurs permettant de définir des centres d'excellence potentiels ont été élaborés et des programmes modèles d'enseignement du journalisme, lancés.
- Des directives sur les meilleures pratiques en matière de législation et de cadres réglementaires pour la RSP (radiotélévision de service public) ont été publiées et des activités de renforcement des capacités et de sensibilisation ont été menées ensuite.
- Plus de 130 centres multimédia communautaires (CMC) et radios communautaires pilotes ont été créés ou modernisés dans 32 pays et 950 volontaires communautaires, employés des CMC et dirigeants locaux, ont été formés, y compris dans le cadre d'initiatives de renforcement au Cameroun, au Mali, au Mozambique et au Sénégal.
- Plus de 16 000 demandes d'outils de traitement de l'information (CDS/ISIS, Greenstone et Adams) ont été satisfaites et des spécialistes de l'information ont été formés à l'utilisation de progiciels.
- Trente-neuf nouvelles inscriptions au Registre de la Mémoire du monde ont été effectuées et les capacités humaines et institutionnelles de sauvegarde du patrimoine analogique et numérique ont été accrues.
- Des productions audiovisuelles de qualité de plus de 80 pays en développement et des modules de formation au contenu audiovisuel ont bénéficié d'un appui et ont été produits et distribués par le biais de la Plate-forme audiovisuelle de l'UNESCO qui a été élargie à 4 000 utilisateurs.

Défis/leçons tirées

- Assurer une coopération internationale à long terme pour soutenir les établissements de formation et développer une masse critique de manuels et de matériels de formation dans les langues locales.
- Développer des environnements plus propices et des stratégies plus claires pour la mise en place des CMC qui figurent parmi les modèles d'accès communautaire les plus efficaces, sont essentiellement axés sur la participation accrue des femmes et tirent parti de synergies intersectorielles avec d'autres initiatives de l'UNESCO

dans le domaine des médias communautaires tels que les centres d'apprentissage communautaires.

Sous-programme V.2.1 – Favoriser le développement des médias

71. Un des principaux buts du programme consistait à renforcer les capacités des médias des États membres et à accroître l'impact de la communication et de l'information sur le développement communautaire en encourageant la participation des citoyens aux médias, principalement dans le cadre du Programme international pour le développement de la communication (PIDC), qui apporte un soutien au développement de médias indépendants et pluralistes, au pluralisme des médias et au renforcement des capacités des professionnels des médias.

72. Dans les zones qui ont été frappées par un conflit ou une catastrophe, l'UNESCO a renforcé sa méthodologie globale d'aide au développement des médias. Un système souple de collaboration a été établi avec les principaux organismes des Nations Unies actifs dans ce domaine (Bureau de la coordination des affaires humanitaires des Nations Unies et PNUD) ainsi qu'avec les organisations œuvrant pour le développement des médias et la liberté de la presse, ce qui a permis à l'UNESCO d'être active dans de nombreux pays en dépit de ses ressources limitées. L'application croissante du modèle triangulaire Sud-Sud-Nord de renforcement des capacités est le fait le plus nouveau, très positif, qui est intervenu dans ce domaine. Dans l'ensemble, l'action de l'Organisation a favorisé le rôle que les médias peuvent jouer pour assurer la paix, en particulier grâce à une initiative spéciale lancée en janvier 2007 avec la Conférence sur le pouvoir de la paix tenue à Bali (Indonésie), qui a exploré le potentiel des TIC pour promouvoir la tolérance et la compréhension mutuelle et contribuer ainsi au dialogue et à la paix.

Réalisations

- Le rôle de l'UNESCO comme facilitateur majeur de la coopération internationale dans le domaine du développement des médias a été efficacement renforcé grâce à son Programme ordinaire et au PIDC et 115 projets de développement des médias ont été mis en œuvre dans 80 pays pour une somme totale de 2 750 000 dollars.

- Des indicateurs de développement des médias et des indicateurs permettant de définir l'excellence en matière de formation aux médias ont été élaborés en tant que base d'une collaboration interinstitutions dans le cadre du PNUAD et d'autres processus de programmation commune par pays.
- Le rôle des médias dans les processus de renforcement de la paix et de réconciliation a été renforcé en développant le dialogue avec des professionnels des médias de parties à un conflit et en établissant des programmes communs d'échange de productions.
- Une aide a été apportée aux médias dans les situations de conflit ouvert et d'après-conflit en Afghanistan, en Iraq, au Libéria, au Népal, en Ouganda, dans la République centrafricaine, dans la République démocratique du Congo, en Somalie et au Soudan.
- Le cadre de la création du réseau Le pouvoir de la paix a été établi afin d'utiliser les nouveaux outils médiatiques pour renforcer la libre expression culturelle ainsi que la compréhension et la tolérance mutuelles.
- L'échange de nouvelles et les réseaux de coproduction ont été développés et renforcés entre médias et professionnels (Europe de l'Est, pays lusophones d'Afrique).

Défis/leçons tirées

- Continuer à assurer un financement complémentaire effectif d'activités et de projets grâce à des fonds du Programme ordinaire et à des fonds extrabudgétaires.
- Créer une capacité locale durable en tant que facteur essentiel d'un bon développement des médias dans les situations d'après-conflit et de la reconstruction d'un paysage médiatique indépendant et pluraliste dans les situations d'après-conflit et faire en sorte que l'UNESCO reste associée aux activités de renforcement de la paix à partir du tout début de l'assistance internationale.

Sous-programme V.2.2 – Promouvoir l'utilisation des TIC à des fins éducatives, scientifiques et culturelles

73. L'impact des TIC sur les processus d'enseignement et d'apprentissage s'accroît, offrant ainsi des possibilités de développer l'éducation traditionnelle et renforçant l'alphabétisation, la formation

des enseignants et une éducation de qualité à tous les niveaux.

74. En utilisant des solutions à code source libre pour les systèmes de gestion de l'apprentissage, en mettant en place des portails contenant des ressources pédagogiques accessibles à tous et en évaluant la possibilité d'utiliser des didacticiels libres, l'UNESCO a facilité la mise au point et la disponibilité de contenus et de ressources d'enseignement en ligne de qualité dans les langues locales ; elle s'est notamment efforcée de promouvoir les services éducatifs électroniques de qualité, les universités ouvertes et virtuelles, les bibliothèques numériques d'objets d'apprentissage, et de développer l'utilisation de solutions viables utilisant les logiciels libres et gratuits dans l'éducation. L'absence criante de contenus scientifiques de qualité dans les médias et sur l'Internet continuant à freiner l'accès au savoir dans de nombreuses régions du monde, l'action a essentiellement visé à élargir l'accès à l'information scientifique et technologique grâce aux médias et aux TIC.

Réalisations

- Établissement grâce à une collaboration entre l'UNESCO et des partenaires clés du secteur privé d'un ensemble complet de normes relatives aux compétences des enseignants en matière de TIC.
- Lancement du projet Miftaah qui vise à développer et diffuser des logiciels libres et gratuits dans la région arabe et établissement d'un portail universitaire fondé sur le système Moodle dans trois universités d'Asie centrale.
- Acquisition de 46 documentaires scientifiques grâce à un partenariat UNESCO-BBC World Trust et distribution de ces documentaires aux services nationaux de radiotélévision de 41 pays d'Afrique et de 9 pays d'Asie.
- Détermination des besoins des journalistes scientifiques en formation, préparation de plans d'études en journalisme scientifique dans le cadre des programmes modèles d'enseignement du journalisme et renforcement des capacités en matière de journalisme scientifique de formateurs médias et de journalistes d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine.

Défis/leçons tirées

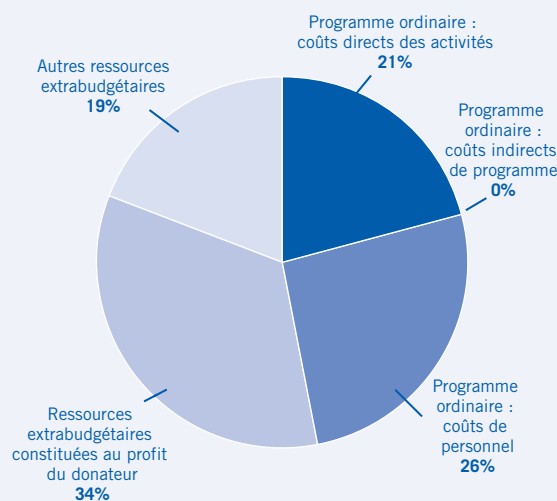
- Assurer la disponibilité et la mise en réseau de journalistes scientifiques professionnels formés et de ressources financières et humaines suffisantes pour la production locale de documentaires scientifiques.
- Nécessité de services de radiotélévision financés par l'État pour que la communication scientifique soit traitée comme une mission de service public.

Ressources

75. Dans le cadre d'une gestion axée sur les résultats, les ressources suivantes ont été utilisées pour le grand programme V :

- Budget du Programme ordinaire : 32 955 000 dollars
- Fonds extrabudgétaires : 36 446 000 dollars
- Personnel : 88 postes établis dont 63 postes du cadre organique, parmi lesquels 12 administrateurs nationaux (NPO) affectés hors Siège (à l'exception du personnel travaillant dans des centres de catégorie 2 affiliés à l'UNESCO).

Répartition des dépenses totales GP V – Communication et information



Coûts de personnel : coûts correspondant aux postes établis.

Coûts directs des activités : coûts d'exécution des activités de programme.

Coûts indirects de programme : coûts non liés à une activité particulière.

Ressources extrabudgétaires constituées au profit du donateur :

fonds versés par des États membres pour la mise en œuvre d'activités au profit de la source de financement.

Autres ressources extrabudgétaires : fonds autres que les contributions mises en recouvrement auprès des États membres, et destinés à la mise en œuvre d'activités au profit de bénéficiaires autres que le donateur.

Conclusions et leçons pour l'avenir

76. Les résultats obtenus au cours de l'exercice ont contribué à promouvoir davantage la libre circulation des idées et l'accès universel à l'information tout en favorisant l'expression du pluralisme et de la diversité culturelle dans les médias et les réseaux d'information et en améliorant l'accès de tous à ces derniers. Parmi les leçons tirées, on retiendra la nécessité de continuer à mettre en relation les campagnes de sensibilisation en amont, par exemple en faveur de la liberté d'expression et de la maîtrise de l'information, et des initiatives concrètes en matière de renforcement des capacités, de préférence au niveau institutionnel. Autres enseignements à tirer : l'importance de s'appuyer sur des instruments universellement admis comme la Recommandation sur la promotion

et l'usage du multilinguisme et l'accès universel au cyberspace (2003) et la Charte sur la conservation du patrimoine numérique (2003) pour élaborer des stratégies visant à améliorer l'accès universel et la préservation.

77. Les approches multidisciplinaires et la coopération intersectorielle sont également essentielles pour mettre davantage la communication et l'information au service du développement et construire des sociétés du savoir, conformément aux recommandations du Rapport mondial de l'UNESCO. Un des principaux défis pour le Secteur de la communication et de l'information et pour l'UNESCO dans son ensemble consistera à remplir leur mission en tenant compte de la mise en œuvre des résultats du SMSI.

GP V – Exemples de principales réalisations et de défis majeurs dans l'exercice de chacune des cinq fonctions de l'UNESCO

Laboratoire d'idées	Réalisations	<ul style="list-style-type: none">• La situation et la contribution proactives de l'UNESCO ainsi que le renforcement de la coopération avec des partenaires tels que la Commission européenne et le Centre d'échange d'information de Göteborg ont permis de promouvoir et de développer l'éducation aux médias.• « Le pouvoir de la paix » est une initiative qui a été lancée pour étudier dans quelle mesure les médias et les TIC pouvaient promouvoir la tolérance et la compréhension mutuelle et contribuer ainsi au dialogue et à la paix.
	Défis	<ul style="list-style-type: none">• La maîtrise des médias est très rudimentaire dans la plupart des pays en développement : l'introduire dans les programmes scolaires exigerait des stratégies appropriées de formation des enseignants.• L'initiative « Le pouvoir de la paix » exige des stratégies multidimensionnelles, un appui multipartenaires et un financement à grande échelle.
Organisme normatif	Réalisations	<ul style="list-style-type: none">• La collaboration entre l'UNESCO et d'importants partenaires du secteur privé a permis de définir des critères pour les compétences des enseignants dans le domaine des TIC dont on attend un effet global sur les méthodes de formation pédagogique après examen/validation par des experts.
	Défis	<ul style="list-style-type: none">• Les partenariats stratégiques avec d'importants acteurs du secteur privé ont considérablement accru la capacité de mise en œuvre dans les États membres et la capacité d'agir sur les pratiques du secteur privé. Toutefois, celles-ci exigent des modalités nouvelles et innovantes en ce qui concerne la gestion des partenariats avec le secteur privé et des fonds extrabudgétaires.

Centre d'échange d'information	Réalisations	<ul style="list-style-type: none"> • Comme de graves violations du droit à la liberté d'expression et à la liberté de la presse continuent d'être commises dans le monde entier, l'Échange international de la liberté d'expression (IFEX), créé en 1992 avec l'appui et le financement initial de plusieurs organisations, dont l'UNESCO par l'intermédiaire de son PIDC, est apparu comme une force puissante et croissante qui apporte une réponse rapide, mondiale et coordonnée à ces violations. Avec ses 81 organisations appartenant à toutes les régions géographiques, l'IFEX réunit une communauté mon-
	Défis	<ul style="list-style-type: none"> • Les défis consistent notamment à entretenir des relations avec les principales organisations et à appuyer et renforcer celles qui sont récentes et qui luttent pour la liberté d'expression dans toutes les régions du monde.
Organisme de développement des capacités dans les États membres	Réalisations	<ul style="list-style-type: none"> • Plus de 1 200 professionnels des médias ont été formés avec d'importants partenaires ; l'UNESCO a mis au point une carte unique de 96 établissements africains de formation aux médias/au journalisme, une base de données et une série de critères et d'indicateurs consensuels permettant de définir les centres d'excellence potentiels parmi ces établissements, et a élaboré un cursus type pour les études de journalisme.
	Défis	<ul style="list-style-type: none"> • Il pourrait exister de multiples possibilités de mise en réseau et d'autres activités utiles, par exemple des programmes de coopération, l'élaboration de programmes d'études et de manuels scolaires et des échanges. Créer un système d'assurance qualité pour le développement des médias et la formation dans ce domaine est un défi important.
Catalyseur de la coopération internationale	Réalisations	<ul style="list-style-type: none"> • Dans la résolution adoptée à l'initiative de l'UNESCO à la dixième Table ronde interinstitutions des Nations Unies sur la communication au service du développement, il a été convenu que les organismes des Nations Unies assureraient la promotion et le renforcement d'une « approche commune du système des Nations Unies pour mettre la communication pour le développement au service de la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement » et intégreraient les principes et méthodologies de la communication pour le développement dans la planification, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des programmes et les prendraient en compte dans les principes directeurs du BCP/PNUAD ; l'engagement a été pris d'améliorer la cohérence et la coordination de la communication pour le développement au niveau des pays.
	Défis	<ul style="list-style-type: none"> • Le défi consiste à continuer de construire et de consolider la position et le rôle de l'UNESCO dans le domaine des médias, à renforcer les partenariats avec les principales parties prenantes, à internaliser les processus de communication pour le développement dans les équipes de pays des Nations Unies et à créer un mécanisme permanent de coordination aux sièges des organisations.

Institut de statistique de l'UNESCO (ISU)

78. L'Institut de statistique de l'UNESCO (ISU) a été créé en novembre 1999 pour favoriser l'émergence, aux niveaux tant national qu'international, d'une culture visant à donner aux politiques un fondement factuel, par la collecte et l'utilisation de données de haute qualité et à jour concernant l'éducation, la science et la technologie, la culture et la communication. En 2006-2007, l'ISU a fait l'objet d'une évaluation externe venue à point nommé et qui s'est révélée extrêmement positive. L'évaluation a confirmé l'intérêt du programme de travail de l'ISU et la grande qualité de ses activités et de ses résultats. Elle a par ailleurs fourni des indications indispensables sur les moyens d'améliorer le fonctionnement de l'Institut.

Réalisations

- Sur la base de cette évaluation et de consultations avec les parties prenantes, l'ISU a mis en œuvre une série d'initiatives élaborées en interne en 2006-2007. Il s'est agi notamment de centraliser toutes les activités de traitement des données à l'intérieur d'une seule Unité. Cette rationalisation permet à l'ISU de réaliser des gains d'efficacité considérables en introduisant plus de normalisation et d'automatisation dans la collecte et la vérification des données dans tous les secteurs du programme.
- Par conséquent, l'ISU a été en mesure de consacrer davantage de ressources à l'amélioration de la qualité des données. La section chargée des acquis scolaires a été renforcée en vue d'améliorer la pertinence, la comparabilité, la ponctualité et l'exhaustivité des indicateurs de l'éducation. Ainsi, les données de l'ISU sont analysées par rapport à toute une série de sources de données afin d'améliorer leur cohérence et leur fiabilité.
- L'accent ainsi mis sur la qualité des données a également conduit l'ISU à rechercher une plus grande régionalisation dans les secteurs clés du programme. Le personnel de l'éducation est chargé de régions et de groupes de pays spécifiques et entretient désormais des liens directs avec les conseillers régionaux de l'ISU dans les unités hors Siège dans le but de nouer des relations plus étroites avec les producteurs et les utilisateurs de données à l'échelon national et de fournir des données plus pertinentes.
- L'ISU s'efforce donc de développer son réseau de conseillers régionaux, notamment en assurant un financement pour les États arabes avec une équipe basée au Bureau régional de l'UNESCO à Beyrouth. Cette proposition est considérée comme prioritaire compte tenu de la demande croissante dans la région en matière d'aide statistique et de données de meilleure qualité.
- De même, en réponse aux problèmes soulevés par l'évaluation, l'ISU a adopté une nouvelle approche pour exécuter des projets de renforcement des capacités statistiques (RCS). L'Institut a également entamé la phase d'achèvement d'un grand programme de RCS mené dans 11 pays et financé par la Commission européenne. En outre, des évaluations des besoins détaillées ont été réalisées dans 15 pays et plusieurs outils ont été mis au point pour suivre les progrès accomplis en termes de renforcement des capacités statistiques et de qualité des données.
- Une nouvelle approche, axée sur le partenariat, a également été adoptée pour le Programme d'évaluation et de suivi de l'alphabetisation (LAMP). Tout en aidant les trois pays pilotes sur six qui ne l'avaient pas encore fait à achever leurs essais sur le terrain, l'ISU collaborera avec un ensemble de partenaires pour développer le programme.
- L'Institut conserve une approche prospective de la qualité des données en mettant au point de nouveaux concepts, méthodes et normes statistiques. Par exemple, grâce au Programme sur les indicateurs de l'éducation dans le monde (IEM), les statisticiens nationaux ont conçu et mené à bien la première enquête internationale sur la situation dans les établissements d'enseignement primaire. En outre, une nouvelle série de rapports permet aux pays du programme IEM de comparer leurs résultats avec ceux des pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).
- Les données de l'ISU sur l'éducation et l'alphabetisation ont figuré dans des rapports et bases de données internationales tels que le Rapport mondial de suivi sur l'EPT, les Indicateurs du développement dans le monde (Banque mondiale), le Rapport mondial sur le développement humain (PNUD), la Situation des enfants dans le monde (UNICEF) et les Objectifs du Millénaire pour le développement.

- Le Recueil de données mondiales sur l'éducation, publication annuelle de l'ISU, a présenté de nouveaux indicateurs concernant la mobilité des étudiants (2006) ainsi qu'une série de statistiques sur le financement de l'éducation (2007).
- Le rapport de l'ISU intitulé Les enseignants et la qualité de l'éducation : suivi des besoins mondiaux pour 2015 (2006), continue de susciter un vif intérêt au sein la communauté internationale. Une base de données spéciale est en cours d'élaboration pour y faire suite.
- Afin d'améliorer la qualité des données sur l'alphabetisation, l'ISU a mis en place un nouveau modèle de prévision, ainsi que des méthodes plus cohérentes.
- Plus de 800 statisticiens et responsables nationaux de la planification des politiques ont été formés à l'utilisation des données à des fins d'élaboration des politiques éducatives grâce à des ateliers régionaux. Dans le domaine des

sciences, plus de 200 statisticiens de 67 pays ont été formés à l'utilisation et à la conception d'outils d'enquête internationale.

- En 2006, l'ISU a lancé un projet spécial en vue d'améliorer les statistiques sur le financement de l'éducation dans neuf pays d'Afrique subsaharienne. À la suite de visites de l'ISU sur place, six pays communiquent désormais ces données par eux-mêmes.

Défis/leçons tirées

- Compte tenu des ressources limitées accordées aux domaines autres que l'éducation, l'ISU a souhaité se concentrer sur des ensembles d'indicateurs fondamentaux tout en collaborant étroitement avec les États membres pour veiller à ce que les outils d'enquête internationale reflètent correctement leurs besoins et leur situation. Donner suite à ces activités reste un défi.
-

B. Programme de participation (PP)

79. La transparence et l'intersectorialité du Programme de participation ont continué de s'améliorer.

Réalisations

- Mille trente-trois requêtes ont été approuvées pour 147 États membres et Membres associés, et 63 pour des organisations internationales non gouvernementales, pour un montant total de 18 312 800 dollars.
- Cinquante et une demandes d'aide d'urgence avaient été approuvées pour un montant total de 1 687 200 dollars.
- Un certain nombre de pays membres du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE ont répondu positivement à la demande du Directeur

général de favoriser les pays les moins avancés en s'abstenant de soumettre des requêtes au titre du Programme de participation. Ces pays sont les suivants : Belgique, Canada, Espagne, États-Unis d'Amérique, Finlande, Grèce, Irlande, Italie, Japon, Luxembourg, Norvège, Portugal, Royaume-Uni, Suède et Suisse. Outre ces pays, l'Inde, qui n'est pas membre de l'OCDE/CAD, a également décidé de s'abstenir en faveur des PMA, des pays en développement et des pays en transition.

Défis/leçons tirées

- Accélérer les procédures d'examen et d'approbation des demandes au titre du Programme de participation.
-

C. Services liés au programme

Coordination de l'action en faveur de l'Afrique (AFR)

80. Le Département Afrique a veillé à ce que soient pris en compte, dans les domaines de compétence de l'UNESCO, les besoins de développement nationaux des États membres d'Afrique et les priorités du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), et à ce que soient systématiquement réalisés les objectifs de programme arrêtés par les organes directeurs en ce qui concerne l'Afrique.

81. Grâce à son rôle d'impulsion, de coordination et de suivi de l'action en faveur de l'Afrique, le Département a contribué à une meilleure intégration des activités de l'UNESCO en faveur de l'Afrique, au renforcement de l'exécution du programme de l'UNESCO dans la région, à une coopération resserrée entre l'Organisation et ses États membres africains, et enfin à l'avènement de l'Afrique comme une priorité majeure pour l'Organisation, comme reflété dans la Stratégie à moyen terme pour 2008-2013 (34 C/4) et dans le Programme et budget approuvés pour 2008-2009 (34 C/5). Dans le développement comme dans l'exécution du programme de l'UNESCO dans la région, le Département a plaidé pour l'approche dite des « cercles concentriques » axée sur les communautés économiques sous-régionales comme piliers de l'intégration, conformément aux exigences d'intégration régionale exprimées par l'Union africaine.

82. Le Département a en outre facilité l'établissement d'un partenariat stratégique avec l'Union africaine dans la mise en œuvre de ses programmes liés aux domaines de compétence de l'Organisation. Il en est ainsi de la mise en œuvre des plans d'action de l'UA/NEPAD relatifs (i) à la 2^e Décennie africaine de l'éducation, (ii) au développement scientifique et technologique de l'Afrique, (iii) aux langues africaines, et (iv) aux industries culturelles et au fonds pour le patrimoine mondial en Afrique.

Réalisations

- Coopération avec les États membres africains renforcée, y compris aux niveaux régional et

sous-régional, notamment à l'occasion des visites effectuées par le Directeur général dans la région et par des rencontres régulières avec les autorités africaines.

- Relations plus étroites établies avec les délégations permanentes auprès de l'UNESCO (notamment le Groupe Afrique) et nos partenaires institutionnels d'Afrique, grâce à l'organisation régulière de réunions d'information thématiques ou sectorielles.
- Recommandations du FOSRASUN (Forum des organisations régionales et sous-régionales africaines pour le soutien de la coopération entre l'UNESCO et le NEPAD) et du Comité de l'UNESCO pour le NEPAD mises en œuvre, contribuant à faire de l'UNESCO une partenaire privilégiée de l'Union africaine dans la mise en œuvre de ses programmes liés aux domaines de compétence de l'Organisation.

Défis/leçons tirées

- Conforter l'intersectorialité comme approche dans le développement et la mise en œuvre des initiatives de l'Organisation visant l'Afrique.

Programme de bourses

83. Les bourses UNESCO continuent de générer une forte demande.

Réalisations

- Au cours du dernier exercice biennal, l'UNESCO a accordé 336 bourses de courte durée dans des domaines étroitement liés à ses actions prioritaires et objectifs stratégiques, au titre des programmes ordinaire et extrabudgétaire, pour une valeur totale de 4 975 140 dollars, dont 271 bourses accordées grâce à des arrangements de partage des coûts avec les donateurs et des fonds-en-dépôt.
- La coordination avec les autres institutions du système des Nations Unies s'est améliorée, permettant ainsi d'harmoniser les politiques et normes d'administration des bourses et de mettre en commun des informations sur les bonnes pratiques.

Défis/leçons tirées

- L'une des principales difficultés consiste à accroître le nombre de candidatures féminines proposées par les États membres, en particulier dans la région Afrique.
- L'UNESCO devrait être régulièrement représentée à la réunion biennale des fonctionnaires chargés des bourses de l'ONU.

Bureau de l'information du public (BPI)

84. BPI a la tâche de diffuser auprès du grand public les informations relatives à l'UNESCO, ce dont il s'acquitte par des contacts directs avec les médias du monde entier. Le plan de communication intégré (Siège et hors Siège) ébauché en 2006-2007 a permis de mieux définir, en amont, les actions d'information les plus appropriées en phase avec les priorités programmatiques et, en aval, d'améliorer les produits d'information par l'élaboration de standards de qualité et la mise en place de services d'appui aux secteurs.

Réalisations

- Rationalisation de la fonction de communication et extension de la visibilité de l'Organisation par l'adoption de nouvelles méthodes de travail, l'utilisation de nouveaux systèmes de communication et l'exploitation systématique des partenariats conclus par l'Organisation comme vecteurs de l'image de l'UNESCO (de son nom et de son emblème), résultant en :
 - un doublement du nombre d'articles consacrés à l'UNESCO dans la presse internationale (112 968 articles en 2007) ;
 - un nombre croissant d'émissions radio et TV ; et
 - un doublement en deux ans de l'audience du portail Internet avec des pointes de fréquentation de plus de 7 millions de visiteurs mensuels.
- Développement d'indicateurs de performance pour la presse, la TV et le Web afin d'objectiver le concept de « visibilité » de l'Organisation et de suivre son évolution.
- Nouvelle politique de publications amorcée, embrassant désormais les publications payantes et les publications gratuites soumises dorénavant à une programmation conjointe et à des critères de qualité comparables.

- Passage de la version papier du « Courrier de l'UNESCO » à sa version en ligne publiée mensuellement dans les six langues officielles de l'Organisation (avec plus de 22 000 abonnés).
- Nouveaux outils de communication interne, dont la pertinence et l'efficacité ont été démontrées par des enquêtes menées auprès des utilisateurs, mis en place : calendrier intégré des événements, bulletins UNESCOMMUNICATION (266 numéros produits et envoyés par e-mail), séances d'information/débat hebdomadaires « 60 minutes » (plus de 100 séances organisées).

Défis/leçons tirées

- Mise en place, dans chaque secteur de programme, d'un pôle de compétence en matière d'information et de communication qui assurerait le relais avec BPI afin d'exercer un contrôle de qualité sur la base des standards développés pour l'ensemble de l'Organisation.
- Affiner les indicateurs de performance pour obtenir des analyses plus fines sur la notoriété de l'Organisation et la compréhension de son action auprès d'audiences représentatives, avec comme facteur limitant le coût élevé des études qui seraient nécessaires.
- Développement du multilinguisme des contenus comme facteur clé pour atteindre des publics plus larges.

Planification stratégique et suivi de l'exécution du programme (BSP)

85. Le Bureau de la planification stratégique (BSP) a poursuivi l'amélioration et la réforme des politiques de programmation de l'UNESCO, entre autres dans le cadre de l'élaboration des documents 34 C/4 et 34 C/5, qui visent à la cohérence de l'action de l'Organisation en associant tous ses secteurs de programme, en accentuant la dimension intersectorielle et en concentrant davantage les programmes, tout en appliquant de façon systématique les méthodes de RBM. En outre, BSP a renforcé son suivi de la mise en œuvre du programme, en particulier au moyen des documents EX/4 et C/3.

86. BSP a intensifié la participation de l'Organisation à tous les mécanismes de coordination inter-institutions relatifs aux programmes tels que le CCS et le GNUD et leurs organes subsidiaires, dans le contexte de la réforme des Nations Unies et du processus « Unis dans l'action », qui entend renforcer

la cohérence du système des Nations Unies et promouvoir l'intégration des questions relatives aux femmes. BSP a pris une part active à la formulation des positions de l'UNESCO, a fourni un appui aux huit pays pilotes, a géré le décaissement de fonds au titre du programme de l'UNESCO pour faciliter la participation des bureaux hors Siège à la programmation commune par pays, a établi un site Internet spécifique et lancé et coordonné la préparation des documents de programmation par pays de l'UNESCO (UCPD). BSP a également dispensé une formation intensive sur la réforme des Nations Unies ainsi que sur le processus de programmation au niveau des pays, en favorisant l'articulation entre la réforme et les méthodes de RBM et de suivi de l'exécution du programme de l'UNESCO grâce à SISTER.

87. Dans le domaine de l'égalité entre les sexes et de l'autonomisation des femmes, qui constitue l'une des deux priorités globales du 34 C/4, BSP a continué de (i) perfectionner les politiques et programmes de l'UNESCO, (ii) renforcer les capacités de l'UNESCO, (iii) accroître la visibilité de l'UNESCO au sein du système des Nations Unies et parmi les autres organisations intergouvernementales, (iv) contribuer à la coopération et à la cohérence interinstitutions, (v) proposer une formation à l'intégration de la problématique hommes/femmes au Siège, dans les bureaux hors Siège et les commissions nationales, (vi) renforcer le soutien politique pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes aux niveaux national, régional et mondial.

88. Enfin, BSP a appuyé l'intégration des questions relatives à la culture de la paix et aux jeunes dans l'ensemble des programmes de l'UNESCO, ainsi que les activités consacrées au dialogue entre les civilisations, les cultures et les peuples.

Réalisations

- Élaboration et mise au point du projet de 34 C/4 et du projet de 34 C/5 ainsi que des quatre rapports statutaires (documents EX/4 Partie I, C/3) sur l'exécution du programme approuvé.
- Publication des premières séries de documents de programmation par pays de l'UNESCO (UCPD).
- Élaboration des documents stratégiques de l'UNESCO sur le processus de réforme des Nations Unies, notamment sur les questions d'égalité entre les sexes, ainsi que sur des thèmes spéciaux tels que la stratégie de l'UNESCO sur le changement climatique, et des documents

destinés aux débats thématiques du Conseil exécutif.

- Organisation d'ateliers de formation/encadrement approfondis à l'intention du personnel du Siège et des unités hors Siège sur la RBM et la formulation des résultats, la réforme des Nations Unies, la programmation commune par pays, l'accent étant mis en particulier sur le PNUAD (202 membres du personnel formés dans le cadre de sept ateliers régionaux, sous-régionaux ou nationaux), et l'intégration des questions relatives aux femmes (250 participants) ainsi que la formulation de principes directeurs correspondants (tels que les Guiding Principles on Results-Based Programming, Management and Monitoring (RBM) at UNESCO, récemment publiés).
- Gestion de SISTER dans le cadre du Bureau du Conseil, et formation dispensée au personnel du Siège et des unités hors Siège.
- Intégration plus systématique des questions d'égalité des sexes dans les documents stratégiques de l'UNESCO par suite d'une formation ciblée.
- Mise en place d'un partenariat public-privé novateur avec le Women Tennis Association Tour (Association professionnelle du tennis féminin – WTA) de Sony Ericsson.
- Promotion du leadership des femmes dans des manifestations internationales, telles que la Conférence internationale sur le leadership des femmes pour le développement durable (Israël, novembre 2007).
- Promotion et coordination de l'approche intersectorielle du dialogue entre les civilisations, les cultures et les peuples, notamment l'implication de multiples parties prenantes et la problématique hommes/femmes, l'accent étant mis sur les approches régionales telles que les sommets annuels des présidents de l'Europe du Sud-Est ou une conférence régionale africaine.
- Apport de ressources pour le partenariat public-privé UNESCO-Daimler « Mondialogo » visant à promouvoir le dialogue entre les élèves d'horizons culturels divers, grâce à un financement extrabudgétaire jusqu'à la fin 2009.
- Coordination de la contribution intersectorielle de l'UNESCO à l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme (Nations Unies).
- Sensibilisation à la Décennie internationale de la promotion d'une culture de la non-violence et de la paix au profit des enfants du monde (2001-2010) et coordination des rapports mondiaux d'étape à l'Assemblée générale des Nations Unies sur la mise en œuvre du Programme d'action pour une culture de la paix ; intégration

des dimensions consolidation de la paix dans les orientations et le matériel de formation du DOMP (Département des opérations de maintien de la paix des Nations Unies).

- Coordination des contributions de l'UNESCO à la mise en œuvre du Programme d'action pour les PMA et organisation, conjointement avec le Secteur de l'éducation et le Département Afrique, de deux réunions des ministres de l'éducation des pays les moins avancés débouchant sur la définition des besoins prioritaires en matière d'EPT.
- Promotion, intégration dans les programmes et suivi des problématiques relatives à la jeunesse, notamment la fourniture d'outils concrets et l'organisation de cinq sessions de formation pour le personnel au Siège et dans les régions des États arabes, de l'Afrique, de l'Amérique latine et des Caraïbes.

Défis/leçons tirées

- Intensification de l'approche intersectorielle.
- Application systématique et cohérente de la RBM avec des résultats bien formulés et mesurables.
- Amélioration du suivi et mesures correctives prises en temps voulu.
- Nécessité impérieuse d'une formation adéquate sur l'insertion dans les efforts du système des Nations Unies, pour renforcer la cohérence de l'action au niveau des pays et améliorer la qualité des prestations de l'UNESCO et les délais d'intervention.
- Importance d'une implication suivie dans le processus de réforme des Nations Unies en vue d'une formulation proactive des cadres stratégiques, des tâches et des modalités d'action.
- L'intégration plus poussée de l'égalité des sexes dans les principaux documents de programmation doit aller de pair avec la définition d'activités concrètes dans le Plan d'action pour l'égalité des sexes, en cours de préparation, et doit attirer une masse critique de ressources pour que les objectifs puissent être atteints.

Élaboration du budget et suivi de son exécution (BB)

89. Le Bureau du budget a donné des avis au Directeur général et fait la liaison pour les questions budgétaires avec divers secteurs, bureaux, offices et instituts ainsi qu'avec les États membres et d'autres organismes et entités des Nations Unies comme le Comité de haut niveau sur la gestion (HLCM) du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS).

Réalisations

- Budget géré conformément aux plans de travail approuvés, y compris la préparation de rapports de suivi périodiques pour le Directeur général, le Collège des ADG, le Comité du budget et des finances (CBF) et les organes directeurs de l'Organisation.
- Les propositions préliminaires du Directeur général pour le projet de 34 C/5 préparées pour examen et approbation finale par le Conseil exécutif et la Conférence générale.
- Contribution apportée à la conception du nouveau système intégré de gestion de l'information dans le cadre du processus de réforme de l'UNESCO, y compris STEPS et SISTER.
- Intégration des opérations financées par le Programme ordinaire et de celles financées par des fonds extrabudgétaires renforcée.
- Politique de recouvrement des coûts de l'UNESCO mise en œuvre et participation active aux consultations interinstitutions pour mettre en commun et harmoniser les méthodes de recouvrement des coûts.

Défis/leçons tirées

- Il faut continuer à veiller à ce que tous les coûts qui seront à la charge de l'Organisation dans le cadre de la mise en œuvre de projets extrabudgétaires soient dûment budgétisés au titre de ces projets.
- De nouveaux efforts doivent être faits pour adapter les systèmes de planification des ressources (ERP) de l'UNESCO et les technologies de l'information qui s'y rapportent, afin que ces outils servent mieux les besoins de l'Organisation en matière de gestion.

A. Organes directeurs

Secrétariat de la Conférence générale (SCG)

90. Le Secrétariat de la Conférence générale était chargé de la préparation, de la tenue et du suivi de la 34^e session de la Conférence générale (Paris, 16 octobre – 2 novembre 2007). Les principaux services fournis ont été le soutien aux activités du Président de la 33^e session, notamment en ce qui concerne l'exécution des tâches qui lui ont été confiées en vertu de la résolution 33 C/92 (constitution d'un groupe de travail ad hoc chargé d'examiner les relations entre les trois organes de l'UNESCO et appui à ce groupe) ainsi que l'organisation de la session proprement dite. Cela a été fait dans le contexte de fortes contraintes sur les ressources et a exigé des innovations et une rationalisation des opérations de planification logistique et technique, y compris la suppression de certains services et la restriction de la documentation d'avant-session.

Réalisations

- La Conférence générale a, du point de vue technique, tenu sa 34^e session dans de bonnes conditions malgré des contraintes sur les ressources et un nouvel accroissement du nombre de délégués (3 463 délégués de 185 États membres se sont inscrits, dont 279 ministres, vice-ministres et secrétaires d'État, ainsi qu'environ 400 observateurs d'OIG et d'ONG ; la Conférence a également reçu la visite de 9 chefs d'État, de 2 premiers ministres et d'un conjoint de chef d'État).
- La documentation visée par les dispositions relatives à la date limite statutaire a été envoyée à temps.
- Les services d'information des délégués et les moyens mis en place à cet effet ont fait l'objet d'une réorganisation sous la houlette de BPI et l'orientation en matière d'information a été beaucoup améliorée.

Défis/leçons tirées

- Nombreux problèmes d'organisation et brièveté de l'intervalle entre la fin de la session d'automne du Conseil exécutif et le début de la Conférence.

- Difficultés à surmonter du fait de la capacité maximale de la salle plénière (Salle I).
- Conflit entre l'ordre du jour de plus en plus chargé et la durée progressivement plus courte de la session.
- Nombreux événements groupés au cours de la première semaine de la Conférence.
- Existence de problèmes d'organisation concernant les événements qui échappent aux processus de planification de SCG mais constituent pourtant une dimension majeure de la Conférence (tables rondes ministérielles, forums des jeunes, forums sur la société civile, expositions).

Secrétariat du Conseil exécutif (SCX)

91. Le Secrétariat du Conseil exécutif (SCX) a assuré le service des réunions du Conseil exécutif et apporté le soutien nécessaire au suivi de ses décisions, notamment en faisant l'interface entre le Président du Conseil et le Secrétariat. SCX a ainsi accompagné le Conseil exécutif dans ses réflexions sur ses méthodes de travail, en particulier pour assurer le suivi de la résolution 33 C/92 sur les relations entre les trois organes de l'UNESCO.

Réalisations

- Appui technique fourni pour la bonne tenue des sessions du Conseil exécutif et des réunions de ses groupes de travail ad hoc, y compris pendant les intersessions.
- Communication et information à destination des États membres du Conseil et des délégations permanentes améliorée.

Défis/leçons tirées

- Ordres du jour des sessions du Conseil exécutif particulièrement chargés pour un nombre de jours de session inchangé.

B. Direction

Cabinet du Directeur général (ODG)

92. Le Cabinet du Directeur général (ODG) a coordonné l'élaboration et la mise en œuvre des politiques de l'Organisation et a contribué au renforcement des relations avec les États membres et le système des Nations Unies ainsi qu'à l'amélioration de la visibilité de l'Organisation.

Réalisations

- Facilitation de l'application des décisions du Directeur général grâce à une organisation et un suivi efficaces des réunions bilatérales et des visites officielles du Directeur général et par une implication plus directe des organes décentralisés dans l'exécution de ses engagements.
- Meilleure diffusion des messages du Directeur général et de sa position sur des questions politiques de portée mondiale, notamment dans les domaines clés du programme.
- Renforcement de l'élaboration des politiques et de la responsabilité collégiale des hauts fonctionnaires par le biais d'échanges de vues et d'informations, y compris de réunions régulières du Collège des ADG et de la Direction générale.
- Exercice d'un leadership spécifique sur des questions stratégiques clés comme l'examen d'ensemble des grands programmes II et III, l'examen de la décentralisation du réseau hors Siège et les orientations données concernant les prises de position de l'UNESCO et son insertion dans les activités de réforme des Nations Unies.
- Conseils aux Secteurs de programme et aux Services centraux sur les réponses de l'Organisation face aux grands problèmes d'importance stratégique.

Défis/leçons tirées

Nécessité de continuer à mettre l'accent sur les points suivants :

- Améliorer la mise en œuvre des politiques en préconisant de procéder au suivi des performances à l'échelle de l'ensemble de l'Organisation et de repenser les orientations si nécessaire.

- Favoriser une précision accrue des résultats et de l'impact et mettre davantage l'accent sur ces aspects tout en gérant activement les risques.
- Assurer une plus grande visibilité et une meilleure appréciation des activités de l'Organisation ainsi qu'une valeur ajoutée dans les États membres et au sein du système des Nations Unies.

Évaluation et audit (IOS)

93. Le Service d'évaluation et d'audit (IOS) a permis de disposer d'un dispositif unique de contrôle dont les fonctions englobent l'audit interne, l'évaluation, les enquêtes et autres formes d'appui à la gestion. Par ses fonctions et sa structure, IOS est indépendant des principaux dispositifs de contrôle et de reddition de comptes et relève directement du Directeur général.

Réalisations

- Élaboration de propositions en matière de gestion des risques, y compris d'un plan d'action, d'une politique de gestion des risques, d'un guide de gestion des risques ainsi que de matériels de formation.
- Reconstitution du Comité du contrôle interne, chargé d'examiner les moyens d'améliorer encore les contrôles internes.
- Réalisation de 16 évaluations, dont 14 présentées au Conseil exécutif.
- En tout, 12 audits ont été entrepris (trois bureaux hors Siège, trois instituts et six unités au Siège).
- Utilisation par la Direction des résultats des évaluations et audits d'IOS pour améliorer l'exécution du Programme et les processus opérationnels, par exemple (i) planification de mesures correctives pour remédier aux insuffisances graves relevées lors de l'étude de la sécurité du réseau informatique de l'ensemble de l'Organisation, (ii) restructuration du Programme de renforcement des capacités statistiques de l'ISU et du Programme d'évaluation et de suivi de l'alphabetisation à la suite de l'évaluation de l'ISU.
- Préparation d'un manuel d'évaluation pour le personnel de l'UNESCO et les principales parties prenantes, ainsi que de six outils d'évaluation

et d'un CD-ROM pour le personnel de l'UNESCO en vue de renforcer le processus d'évaluation et d'améliorer la qualité des évaluations.

- Formation du personnel hors Siège et du personnel des instituts, notamment lors des audits hors Siège, sur des questions de contrôle interne et de politiques.

Défis/leçons tirées

- Nécessité d'indiquer plus clairement les résultats escomptés ainsi que de donner des indicateurs de performance et indicateurs de référence plus spécifiques pour faciliter par la suite le suivi, l'évaluation et l'établissement de rapports.
- Lenteur dans l'application, par certaines unités, des recommandations contenues dans les rapports d'audit et d'évaluation.
- Il faut diffuser les principaux enseignements des évaluations et collaborer avec les équipes de gestion en vue de les aider à prendre les mesures nécessaires pour régler les principaux problèmes soulevés.
- Il faut sensibiliser à la nécessité d'intégrer pleinement l'évaluation dans le processus de gestion fondée sur les résultats.

Normes internationales et affaires juridiques (LA)

94. Des conseils juridiques ont été fournis pour la formulation de décisions et résolutions et la mise au point finale des instruments juridiques et documents, en particulier pour des questions en rapport avec l'application et l'interprétation de l'Acte constitutif ou autres textes statutaires et réglementaires de l'Organisation, le statut juridique et les privilèges et immunités de l'Organisation, la conclusion et l'application d'accords avec des États membres ou d'autres organisations, ou encore des contrats se rapportant à l'exécution du programme de l'UNESCO.

Réalisations

- Assistance juridique permanente à la Conférence générale, au Conseil exécutif et à leurs organes subsidiaires, notamment le Comité sur les conventions et recommandations du Conseil exécutif et le Comité de vérification des pouvoirs de la Conférence générale, ainsi qu'aux organes intergouvernementaux chargés du suivi des conventions et aux réunions convoquées par l'UNESCO.
- Plus de 280 instruments de ratification examinés.
- Établissement d'un rapport global succinct sur l'action normative de l'Organisation et contribution à la promotion de ses instruments normatifs par l'organisation d'un colloque sur les 60 ans de l'action normative de l'UNESCO et sur le bilan et les enjeux futurs de cette action.
- Assistance juridique continue aux Secteurs de programme et aux autres services du Secrétariat, permettant également d'assurer une stricte application des règles et procédures concernant les activités de l'Organisation.
- Nom et emblème de l'Organisation protégés contre les utilisations non autorisées.
- Intérêts de l'Organisation défendus contre les prétentions juridiquement injustifiées, en particulier de la part de contractants (économie estimée à près de 2,5 millions de dollars).
- Contribution au rejet ou au règlement amiable de plusieurs recours de membres du personnel contre l'Administration devant le Conseil d'appel et le Tribunal administratif de l'OIT (économie de plus de 4 millions de dollars par rapport aux prétentions initiales).

Défis/leçons tirées

- Maintenir la qualité des avis et prestations juridiques face à un nombre sans cesse grandissant de demandes d'avis juridiques et des ressources humaines qui demeurent inchangées.

Soutien de l'exécution
du programme et administration

Gestion et coordination des unités hors Siège

95. Le Bureau de coordination des unités hors Siège (BFC) a fourni un soutien administratif et en matière de gestion aux bureaux hors Siège, servi de catalyseur à l'amélioration de la communication, de la coopération, de la mise en réseau et du partage des ressources entre les différents types de bureaux hors Siège (bureaux régionaux, bureaux multipays et bureaux nationaux), favorisé la participation de l'UNESCO aux actions conjointes des Nations Unies menées pour faire face aux situations de post-conflit et de post-catastrophe et fait prendre davantage conscience des questions de sécurité hors Siège. L'accent a particulièrement été mis sur la responsabilité des bureaux hors Siège et sur leur participation aux initiatives conjointes des Nations Unies au niveau des pays.

Réalisations

- Un programme ciblé et complet de formation, portant sur des domaines tels que les procédures administratives et financières (à l'intention des directeurs/chefs et responsables administratifs et du personnel de soutien des bureaux hors Siège), les interventions post-conflit et post-catastrophe et la sécurité hors Siège, a été exécuté.
- Une formation institutionnelle, destinée au personnel de toutes catégories et de tous niveaux et donnant un aperçu global du mandat, des priorités, de la structure et des méthodes de travail de l'UNESCO a été dispensé dans 10 bureaux hors Siège.
- Quinze bureaux hors Siège ont été choisis pour faire l'objet d'un examen mené de concert avec le Bureau du Contrôleur financier (BOC) en vue d'offrir des activités poussées de tutorat et de formation ainsi que d'assistance pour la mise en œuvre des recommandations d'audit en suspens.
- Le Bureau de l'UNESCO au Soudan, ayant son siège à Khartoum et une antenne à Juba, comme l'autorise la décision 175 EX/25, a été créé.
- Des crises sécuritaires ont été gérées rapidement et la réaction à ces situations a été coordonnée efficacement afin de garantir la sécurité du personnel.

Défis/leçons tirées

- Adaptation de la structure et de la stratégie de décentralisation de l'UNESCO à la dimension

nationale de la réforme du système des Nations Unies.

- Nécessité d'insister sur le travail de sensibilisation pour faire en sorte que le rôle de l'UNESCO dans les mesures de redressement, de reconstruction et de réconciliation prises conjointement par le système des Nations Unies pour faire face aux situations de post-conflit et de post-catastrophe, soit pleinement reconnu par les partenaires et donateurs des Nations Unies.
- Nécessité d'un plus grand respect des procédures de sécurité et des relations hiérarchiques grâce à une formation complémentaire et à d'autres mesures qui seront mises en œuvre au cours de l'exercice 2008-2009.

Relations extérieures et coopération

96. Le Secteur des relations extérieures et de la coopération a poursuivi ses efforts pour : (i) resserrer les relations de l'UNESCO avec ses États membres, les Membres associés et les observateurs ; (ii) améliorer la coordination avec le système des Nations Unies de même qu'avec d'autres organisations intergouvernementales ; et (iii) mobiliser davantage la société civile et les ressources de financement extrabudgétaires, contribuant ainsi à renforcer l'impact et la portée des activités et du programme de l'Organisation.

Réalisations

Relations avec les États membres

- La coopération avec les États membres a été renforcée, y compris aux niveaux régional et sous-régional, ainsi qu'au niveau politique le plus élevé, notamment à l'occasion des visites effectuées par le Directeur général dans 50 États membres.
- Des relations étroites ont été maintenues avec les délégations permanentes et les groupes d'États membres constitués à l'UNESCO grâce à l'organisation de 46 réunions thématiques ou sectorielles d'information.
- De nouveaux progrès ont été accomplis sur la voie de l'universalité de l'UNESCO puisque l'Organisation compte désormais 193 États membres : le Monténégro y a adhéré le 1^{er} mars 2007 et Singapour l'a réintégré le 8 octobre 2007.

Commissions nationales pour l'UNESCO

- Des activités de formation et de mise en réseau s'adressant aux nouveaux secrétaires généraux et autres membres du personnel des commissions nationales se sont déroulées dans les différentes régions afin de renforcer les capacités opérationnelles des commissions en matière d'activités efficaces et efficaces de sensibilisation et de les inciter à se montrer plus dynamiques et mieux informées pour remplir leur rôle statutaire dans la planification et la mise en œuvre.
- Cent onze des 193 commissions nationales sont enregistrées et bénéficient d'un accès à la base de données sur les commissions nationales ainsi que de matériels de formation destinés à faciliter l'accès à la base et l'actualisation des données.
- Le Guide pratique à l'intention des commissions nationales a été mis à jour.
- Environ la moitié des commissions nationales ont créé leur propre site Web, dont plusieurs grâce au logiciel conçu et mis à leur disposition par le Secrétariat.

Partenariat avec les représentants élus

- La coopération avec l'Union parlementaire s'est poursuivie en vue de renforcer le soutien législatif, politique et financier en faveur des priorités de programme de l'Organisation.
- Des réunions parlementaires thématiques régionales ont été organisées, notamment pour débattre du soutien aux politiques de l'éducation.
- Soixante-douze points focaux parlementaires pour l'UNESCO ont été créés au sein de parlements nationaux.
- La coopération entre l'UNESCO et les Cités et gouvernements locaux unis (CGLU) a été renforcée par la signature d'un accord de coopération et l'adoption d'un programme conjoint de coopération pour 2008-2009.

Clubs UNESCO

- Un soutien a été apporté au Mouvement des clubs UNESCO, notamment à la réunion européenne de jeunesse du Mouvement des clubs UNESCO, qui a eu lieu à Athènes et à la deuxième réunion ad hoc pour les clubs UNESCO en Amérique latine et les Caraïbes qui s'est tenue à Kingston.

Organisations non gouvernementales

- Le concours apporté à l'action de l'UNESCO par les organisations internationales non-gouverne-

mentales partenaires a été évalué et les recommandations tendant à l'améliorer ont été approuvées par la Conférence générale à sa 34^e session.

- L'organisation d'un certain nombre de réunions thématiques, notamment la « Table ronde sur l'EPT », le « Forum ouvert sur la jeunesse », la « Table ronde sur la coopération régionale avec les ONG » et un « Forum ouvert sur la coopération entre les commissions nationales » a renforcé le Comité des ONG et lui a donné une nouvelle impulsion.
- Le Forum international de la société civile, tenu pendant la 34^e session de la Conférence générale, a réuni plus de 500 participants représentant divers partenaires non gouvernementaux de l'UNESCO et les États membres.
- À l'issue de l'examen des relations statutaires avec les fondations et les ONG, sept organisations ont été admises aux relations opérationnelles et cinq fondations aux relations officielles tandis que deux ONG étaient reclassées dans la catégorie des organisations entretenant des relations de consultation.

Système des Nations Unies

- La coopération avec l'ONU (y compris ses programmes, fonds, commissions et autres organes) et d'autres institutions spécialisées en vue d'accroître la cohérence des programmes, les synergies et la complémentarité, a été renforcée grâce, notamment, à des rapports réguliers au Conseil économique et social et à l'Assemblée générale des Nations Unies, ainsi qu'à une participation active aux réunions de coordination.

Autres organisations intergouvernementales

- Des relations de travail étroites ont été maintenues avec les OIG interrégionales, ainsi que les groupes interrégionaux d'États membres à l'UNESCO (Commonwealth, Francophonie, Groupe des 77, Groupe des non-alignés, Organisation de la Conférence islamique, pays russophones et ANASE par exemple), grâce à la participation aux réunions de leurs organes directeurs et à l'organisation d'activités conjointes dans des domaines d'intérêt commun.

Ressources extrabudgétaires

- Le montant des ressources extrabudgétaires a régulièrement augmenté et les sources de financement se sont encore diversifiées.

- Un plan d'action a été établi et des matériels d'information et de formation détaillés ont été élaborés afin de renforcer la capacité des secteurs de programme et des bureaux hors Siège à mobiliser des ressources et à préparer et gérer des projets.

« Communautés UNESCO », nouveau portail de l'ERC

- Un nouveau portail de l'ERC a été développé et inauguré (entre autres nouveautés, il comprend des informations sur les donateurs et les partenaires ainsi que sur le fonctionnement du Programme de participation).

Défis/leçons tirées

- Les TIC sont de plus en plus utilisées pour les réunions afin de réduire le plus possible les dépenses de voyage.
- Les informations sur tous les membres de la famille UNESCO et leurs activités en coopération avec l'Organisation doivent être actualisées.
- Le contrôle de qualité des programmes extrabudgétaires a besoin d'être renforcé.
- Parallèlement à la réalisation de la cohérence à l'échelle du système des Nations Unies, l'UNESCO devrait également améliorer sa propre coordination et cohérence interne.

Gestion des ressources humaines

97. HRM a poursuivi l'application de la stratégie à moyen et à long terme relative à la dotation en personnel (2005-2010), qui vise à assurer que l'UNESCO obtiendra les profils requis pour répondre aux besoins actuels et futurs des États membres tels qu'ils sont reflétés dans les programmes et orientations stratégiques de l'Organisation.

Réalisations

- Des changements organisationnels importants ont été apportés à l'organigramme et à la dotation en personnel des Secteurs de l'éducation et de la culture, qui se sont traduits par une réaffectation des ressources vers les programmes prioritaires.
- Les effectifs hors Siège ont été augmentés de 62 postes dans le 34 C/5, notamment dans les Secteurs de l'éducation, des sciences sociales et humaines et de la culture, portant le nombre

totale des postes établis hors Siège au titre du Programme ordinaire à 673, soit 35 % du nombre total des postes du Programme ordinaire (contre 25 % en 2000-2001).

- Un accord de performance pour le personnel de direction (D et au-delà) visant à évaluer les résultats obtenus dans la planification et l'exécution des programmes ainsi que dans la gestion des ressources humaines et financières a été expérimenté en vue d'être mis en œuvre en 2008-2009.
- La phase 1 (états de paie) du module ressources humaines du système intégré d'information de gestion (STEPS) a été mise en œuvre.
- Le cadre de formation pour 2006-2007, comprenant les plans de formation tant en interne que délégués, a été mis en œuvre au bénéfice d'environ 8 000 participants.
- Les délais de remboursements ainsi que de paiement direct aux prestataires de soins de santé au titre de la Caisse d'assurance-maladie (CAM) ont été réduits, du fait de la sous-traitance du traitement des demandes de remboursement des frais médicaux.

Défis/leçons tirées

- Il convient de faciliter la rotation obligatoire de tout le personnel international du cadre organique.
- Les descriptions de poste et les critères de promotion devraient mettre davantage l'accent sur la mobilité géographique, fonctionnelle et inter-institutionnelle.

Administration

98. Au cours de l'exercice biennal 2006-2007, le Secteur de l'administration (ADM) a apporté le soutien organisationnel, logistique et administratif nécessaire aux activités de l'UNESCO dans les domaines des finances, des systèmes d'information et des services généraux, veillant en particulier à ce que des systèmes de gestion et d'établissement de rapports adéquats et intégrés soient en place pour toutes les ressources gérées par l'Organisation. Un processus de modernisation, prévoyant aussi le perfectionnement et l'actualisation des compétences du personnel, a été engagé afin (i) d'accroître les niveaux de prestation et la performance, (ii) de faire en sorte que les différents services d'ADM privilégient l'orientation clients, et (iii) d'aligner davantage les méthodes de gestion de l'UNESCO sur celles du régime commun des Nations Unies.

Réalisations

- La capacité de gestion et la responsabilisation ont été renforcées par l'adoption de tableaux de délégation de pouvoirs et d'obligation redditionnelle portant sur la gestion des ressources humaines, la gestion de la sécurité, les finances, les voyages autorisés, les achats et les marchés de biens et de services, et par la formation du personnel prenant part aux processus de contrôle interne ou à la gestion financière.
- Les États financiers ont été présentés dans les délais requis aux commissaires aux comptes, qui les ont certifiés, attestant qu'ils donnaient une image fidèle de la situation (et les déclarant exempts de toute irrégularité).
- Tous les soldes de trésorerie disponibles ont été placés conformément aux orientations de la politique de placements en termes de risque et de rendement.
- Le Projet de normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS) a été lancé, l'objectif étant que l'UNESCO se conforme à ces normes d'ici à 2010.
- Le système financier intégré a été amélioré et l'extension du Système financier et budgétaire (FABS) aux unités hors Siège a été poursuivie et accélérée, notamment par le biais d'une étude de champ pour l'intégration dans FABS des instituts de catégorie 1 restants et des travaux préparatoires pour le déploiement des

modules gestion des voyages et du matériel de SAP.

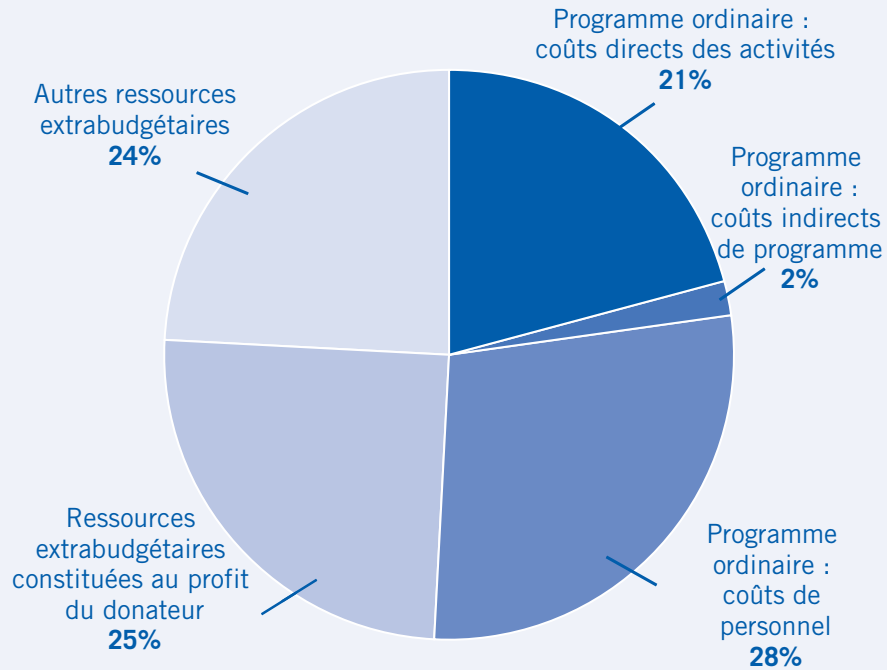
- La phase 1 (états de paie) du module ressources humaines du système intégré d'information de gestion (STEPS) a été mise en œuvre.
- Les procédures d'achat ont été clarifiées et améliorées, et le personnel a été formé à ces procédures.
- L'entretien et le fonctionnement des installations et équipements techniques au Siège ont été maintenus à un niveau acceptable malgré les contraintes budgétaires.

Défis/leçons tirées

- Les attachés d'administration font désormais rapport directement au Contrôleur financier ; c'est là un élément essentiel si l'on veut disposer à l'échelle de l'Organisation d'un cadre de contrôle interne reposant sur une gestion prudente des risques financiers.
 - Le développement exponentiel (tant quantitatif qu'en terme de complexité) de l'usage des technologies de l'information (les niveaux de ressources demeurant inchangés) et la planification prévisionnelle des besoins des secteurs en la matière représentent des défis majeurs.
 - Le volume actuel de ressources disponibles ne permet pas d'assurer convenablement la maintenance et la conservation à long terme des bâtiments et installations.
-

Répartition des dépenses totales

(Programme ordinaire et ressources extrabudgétaires)



Coûts de personnel : coûts correspondant aux postes établis.

Coûts directs des activités : coûts d'exécution des activités de programme.

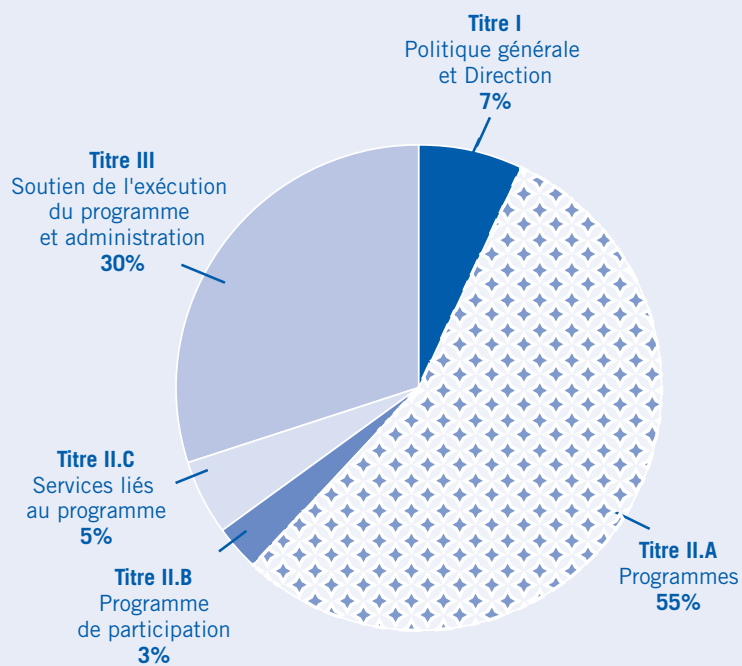
Coûts indirects de programme : coûts non liés à une activité particulière.

Ressources extrabudgétaires constituées au profit du donateur : fonds versés par des États membres pour la mise en œuvre d'activités au profit de la source de financement.

Autres ressources extrabudgétaires : fonds autres que les contributions mises en recouvrement auprès des États membres, et destinés à la mise en œuvre d'activités au profit de bénéficiaires autres que le donateur.

Exécution du programme par titre du budget

Titre du budget		33 C/5 Approuvé		Dépenses au 31 décembre 2007	
		(en milliers de dollars É.-U.)	%	(en milliers de dollars É.-U.)	%
Titre I	Politique générale et Direction	38 660	6,3	40 777	6,6
Titre II.A	Programmes	327 993	53,8	337 628	54,6
Titre II.B	Programme de participation	20 000	3,3	19 960	3,2
Titre II.C	Services liés au programme	30 399	5,0	32 519	5,3
Titre III	Soutien de l'exécution du programme et administration	177 682	29,1	187 277	30,3
Réserve pour les reclassements		1 500	0,3	–	–
Titre IV	Augmentations prévisibles des coûts	13 766	2,3	–	–
Total		610 000	100,0	618 161	100,0



Section II

Résumé et conclusion

Résumé et conclusion

Introduction

99. Rappel : Cette seconde partie du rapport examine le travail accompli par IOS, en concertation avec BSP, pour vérifier l'information figurant dans le document 35 C/3. Elle analyse brièvement les questions générales relatives à la programmation et aux rapports ressortant de la mise en œuvre des programmes de l'Organisation en 2006-2007. Cette partie est divisée en trois sections, les mêmes que dans le 34 C/3 afin de fournir, dans la mesure du possible, des données comparables pour les exercices biennaux 2004-2005 et 2006-2007: (i) Analyse des questions relatives à la programmation et aux rapports ; (ii) Répercussions sur la programmation et les rapports; et (iii) Améliorer les rapports C/3.

100. Le processus de vérification : La démarche a consisté principalement à vérifier que les activités décrites avaient effectivement été menées à bien, à déterminer si elles avaient donné lieu à des « résultats », et enfin à évaluer dans quelle mesure les résultats escomptés, tels qu'ils sont indiqués dans le 33 C/5 au niveau de l'axe d'action, avaient été atteints. Les équipes de vérification ont donc examiné les informations fournies par les secteurs et les services, se sont entretenues avec les responsables des différents axes d'action et ont analysé les éléments empiriques pertinents.

101. Échantillonnage et portée de la vérification : L'échantillon comprenait : pour chaque grand programme, au moins un axe d'action contribuant à la priorité principale du secteur ; un projet phare ; et un projet relevant d'un thème transversal. Les secteurs ont été invités à sélectionner deux autres axes d'action, dont un qu'ils jugeaient particulièrement réussi et un autre qu'ils considéraient comme ayant posé le plus de difficultés. Une unité relevant des secteurs d'appui ou des services centraux a été également sélectionnée. L'échantillon comprenait au total 38 éléments : 15 axes d'action (choisis

au hasard), 10 axes d'action proposés par les secteurs, cinq projets relevant d'un thème transversal, cinq projets phares, deux services et un institut. Il était donc plus large encore que ceux qui avaient été retenus pour le 33 C/3 (12 éléments) et pour le 34 C/3 (26 éléments).

Analyse des questions relatives à la programmation et aux rapports

Réalisations

102. La gestion axée sur les résultats (RBM) : L'Organisation continue de progresser dans la mise en œuvre de la RBM. Une étude comparative réalisée en 2006 par le secrétariat du Comité de haut niveau chargé des programmes du CCS a montré que l'UNESCO se situait, parmi les organismes des Nations Unies, dans le quartile supérieur pour la mise en œuvre de la RBM. Le document 33 C/5 comportait environ 80 axes d'action et 585 résultats escomptés. La moitié des résultats escomptés étaient assortis d'indicateurs de performance précis, dont environ 60 % étaient accompagnés d'indicateurs de référence. En comparaison, le 32 C/5 comptait 75 axes d'action et 657 résultats escomptés, dont environ 53 % étaient assortis d'indicateurs de performance. L'adjonction d'indicateurs de référence, apparus pour la première fois dans le 33 C/5, représente une amélioration importante pour la gestion axée sur les résultats, qui bénéficie ainsi d'un cadre de plus en plus précis.

103. Résultats obtenus : Les équipes chargées de la vérification ont examiné dans quelle mesure les 49 résultats escomptés pour les 15 axes d'action choisis au hasard avaient été atteints et constaté que de nombreuses activités avaient été entreprises, par exemple des ateliers, des conférences et des réunions. Elles ont confirmé plus de 75 % des

réalisations signalées au titre des résultats escomptés annoncés pour ces 15 axes d'action : (i) elles ont constaté que les réalisations décrites dans les informations fournies pour l'élaboration du 35 C/3 étaient directement liées aux résultats escomptés annoncés ; et (ii) elles ont pu analyser les résultats et examiner la documentation correspondante (publications, communiqués de presse, photos, correspondance, rapports, etc.). Tous les secteurs du programme, sans exception, ont fait état de réalisations importantes dans les domaines correspondant aux cinq fonctions centrales de l'UNESCO, confirmant la validité de ces fonctions. On verra dans les six prochains paragraphes certaines des réalisations constatées lors du processus de vérification.

104. Éducation, exemple de résultat obtenu : Le Rapport mondial de suivi sur l'EPT a été considéré comme un bon exemple de résultat. L'équipe chargée de la vérification a recherché sur Internet les citations tirées de ce rapport et constaté que ce dernier était fréquemment cité comme une source de première importance pour les analyses générales portant sur l'éducation et sur l'EPT. Il apparaît que le rapport est de plus en plus demandé aux niveaux mondial et régional et de plus en plus utilisé pour la planification et l'élaboration des politiques nationales, régionales et internationales. Après un tirage initial d'environ 6 000 exemplaires, le rapport est aujourd'hui publié essentiellement en fonction des besoins. En 2006-2007, 21 270 exemplaires ont été diffusés, ainsi que 33 192 exemplaires du résumé et 19 564 CD. Le rapport est utilisé par des professionnels de la politique et de la planification de l'éducation non seulement dans les États membres mais aussi dans plusieurs organisations internationales et multinationales.

105. Sciences exactes et naturelles, exemple de résultat obtenu : L'échantillon retenu comportait un exemple se rapportant à la politique scientifique et technique. Le secteur avait entrepris au début de l'exercice biennal une mission consultative sur la politique scientifique menée par un État membre. Il avait notamment constaté que le Ministère de l'enseignement supérieur, de la science et de la technologie de l'État en question affectait systématiquement le plus gros de son budget à l'enseignement supérieur, négligeant la science et la technologie. Il a donc suggéré à l'État de scinder ce ministère de sorte que la science et la technologie puissent recevoir l'attention voulue. Dans le cadre d'un remaniement ministériel effectué début 2008, un nouveau ministère de la communication, de la science et de la technologie a effectivement

été créé. Il faudra certes voir si la science et la technologie bénéficient de ce fait de ressources accrues, mais il est certain que l'intervention de l'UNESCO a contribué (parmi de nombreux autres facteurs) à la décision ayant permis d'améliorer le statut de la science et de la technologie dans l'appareil ministériel.

106. Sciences sociales et humaines, exemple de résultat obtenu : L'Observatoire mondial d'éthique (GEObs) a été considéré comme une excellente source d'information pour les États membres et tous ceux qui travaillent sur l'éthique et la bioéthique. Il comprend cinq bases de données détaillées dans les six langues officielles de l'UNESCO. Selon le secteur, plus de 5 500 utilisateurs ont consulté GEObs depuis sa création en décembre 2005, et le nombre d'utilisateurs a augmenté de 110 % entre la fin 2006 et la fin 2007. GEObs a reçu quelque 19 500 visites. Plus de 60 activités et publications concernant l'éthique ont été annoncées par l'UNESCO et d'autres organisations internationales par l'intermédiaire de la liste d'adresses de GEObs, donnant lieu à plus de 900 demandes d'envoi ou d'inscription.

107. Culture, exemple de résultat obtenu : Les échanges de vues qui ont eu lieu dans le Secteur de la culture au cours du processus de vérification ont mis en avant, comme exemple de réalisation, la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel adoptée à la 32^e session de la Conférence générale. Au cours de l'exercice biennal 2006-2007, 59 États membres ont ratifié la Convention, ce qui établissait à 87, fin 2007, le nombre des États parties. Le nombre de ratifications a été de presque trois fois supérieur aux prévisions. Le rythme exceptionnel des ratifications a permis à la Convention d'entrer en vigueur un peu plus de deux ans après son adoption.

108. Communication et information, exemple de résultat obtenu : À l'issue d'un processus élargi de consultations, l'UNESCO a mis au point et rendu publique une importante série d'indicateurs du développement des médias formant un cadre pour mesurer le développement des médias dans les pays en développement. Ces indicateurs ont été approuvés par le Conseil intergouvernemental du Programme international pour le développement de la communication (PIDC) comme un outil diagnostique important pour évaluer l'état des médias dans le contexte national et aider les parties prenantes à déterminer les domaines nécessitant une aide au développement. Ils ont été reconnus comme un instrument majeur de normalisation par

les parties prenantes et les organismes des Nations Unies chargés du développement des médias et de la bonne gouvernance. En coopération avec le PNUD, l'UNESCO a entamé le recensement des pays pilotes qui pourraient être intéressés par un recours à ces indicateurs pour identifier les domaines prioritaires en matière de développement des médias dans le cadre des plans nationaux de développement et des Plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD).

109. Bureau de l'information du public, exemple de résultat obtenu : BPI a indiqué qu'une centaine de réunions « 60 minutes pour convaincre » avaient été organisées, au cours desquelles plus de 350 personnes – membres du BPI et intervenants invités – avaient fait des exposés. Ces réunions ont permis d'améliorer sensiblement la communication interne et la compréhension des différentes activités de l'UNESCO. Des fiches d'information ont été publiées pour chaque réunion, et les présentations de diapositives et les enregistrements sonores constituent d'utiles ressources en ligne. Les sondages réalisés chaque année font état de taux de satisfaction élevés pour les activités menées dans le cadre des réunions « 60 minutes pour convaincre ». En dehors de l'Organisation, on a dénombré dans la presse internationale quelque 112 968 articles consacrés à l'UNESCO en 2007, soit pratiquement deux fois plus qu'en 2006 (61 440 articles).

110. Financement extrabudgétaire (EXBF) : La valeur totale des projets extrabudgétaires pour 2006-2007 s'établit à plus de 592 millions de dollars des États-Unis (594 millions en 2004-2005). Le financement extrabudgétaire continue de jouer un rôle important dans la mise en œuvre du programme de l'Organisation. Au cours de l'exercice biennal, environ 74 % du programme du Secteur de l'éducation a par exemple été financé par des fonds extrabudgétaires. Les chiffres correspondants pour les autres secteurs étaient de 60 % pour les Sciences exactes et naturelles, 70 % pour les Sciences sociales et humaines, 60 % pour la Culture et 53 % pour la Communication et l'information. Globalement, les fonds extrabudgétaires ont représenté un peu plus de 48 % du financement au cours de l'exercice considéré.

Défis

111. Défis concernant la RBM : Comme on l'a vu plus haut, les résultats escomptés indiqués dans le 33 C/5 n'étaient pas tous assortis d'indicateurs de performance. Les membres du personnel interrogés durant le processus de vérification ont exprimé des

doutes quant à l'utilité des indicateurs de performance et des indicateurs de référence. Ces doutes devraient être progressivement dissipés à mesure que le personnel, grâce à la formation permanente dispensée par BSP, améliorera ses connaissances et ses compétences en matière de RBM. Un problème majeur constaté par l'équipe chargée du C/3 était l'absence de précisions concernant la réalisation des différents résultats escomptés indiqués dans le 33 C/5 et leur rapport avec la réalisation globale des objectifs du 31 C/4. Il est donc nécessaire de mettre au point une méthode qui permette d'évaluer la réalisation des objectifs de la Stratégie à moyen terme dans le cadre des processus C/5 ultérieurs. BSP et IOS devront se pencher sur cette question à titre prioritaire.

112. Défis concernant les « résultats » non atteints : L'équipe a constaté que les informations soumises dans les formulaires par axe d'action décrivaient le plus souvent avec précision les nombreuses activités entreprises par l'Organisation. Dans plusieurs des cas où les résultats escomptés n'avaient pas été atteints (environ 25 % de l'échantillon), on a noté que les activités décrites ne pouvaient matériellement pas déboucher sur ces résultats. Par exemple, l'un des résultats escomptés était défini comme suit : « Politiques, plans et/ou stratégies en place pour un système national de certification des enseignants fondé sur des « normes » de qualité reconnues ». Les indicateurs de performance correspondants étaient : (i) pays établissant des plans ou des calendriers pour l'élaboration de normes de certification ; et (ii) pays dont les enseignants sont certifiés sur la base de normes reconnues. Les informations soumises à propos de la réalisation de ce résultat insistaient sur la formation organisée et sur les études entreprises pour examiner les « normes », mais il n'était pas question de pays qui, à la fin de l'exercice biennal, auraient établi des plans ou des calendriers ni de pays qui auraient appliqué (ou au moins commencé d'appliquer) les normes en question. Les activités décrites ici constituent certes une première étape mais elles ne sont pas suffisantes pour déboucher sur les résultats escomptés au cours de l'exercice considéré. Il s'ensuit que ces résultats seront plus vraisemblablement atteints au cours de l'exercice suivant, à condition que d'autres activités nécessaires à leur réalisation soient mises en œuvre.

113. Défis en matière de coût-efficacité : Une analyse attentive, quand cela est possible, du rapport coût-efficacité des différents programmes constitue un nouvel aspect de la gestion des programmes de l'Organisation. Il n'est pas facile de rendre compte

d'un tel rapport. Il n'existe par exemple pas d'entrée correspondant au rapport coût-efficacité pour près de la moitié des résultats escomptés indiqués dans les formulaires par axe d'action. Des efforts plus énergiques devraient donc être entrepris pour assurer la fourniture d'informations sur le rapport coût-efficacité des différents programmes.

114. Défis concernant le renforcement des capacités : De façon générale, la difficulté la plus souvent rencontrée, s'agissant des résultats non atteints, a trait au « renforcement des capacités ». Ce problème avait déjà été relevé dans le 34 C/3. L'équipe chargée du C/3 a rarement été en mesure de vérifier si des capacités avaient été effectivement renforcées, directement ou indirectement, par les différents ateliers de formation organisés par l'UNESCO faute d'indicateurs de référence se rapportant au niveau de « capacité » qui existait avant la mise en œuvre des activités de formation en question. Il est donc nécessaire de redoubler d'efforts pour remédier au problème des indicateurs de référence, particulièrement en ce qui concerne le renforcement des capacités.

115. Méthodes adoptées pour l'établissement des rapports : L'équipe de vérification a demandé aux secteurs comment ils procédaient pour réunir les données et les informations nécessaires à l'élaboration du rapport C/3 et a fait un certain nombre de constatations. Les divisions du Siège, priées de soumettre des informations, ont répercuté cette demande aux bureaux extérieurs en les invitant à fournir des contributions émanant du terrain. Les bureaux extérieurs ont alors communiqué au Siège les informations demandées. Dans la plupart des cas, il a fallu réunir l'information en partant de zéro, au lieu de mettre simplement à jour les données du dernier exercice biennal (comme l'a fait, par exemple, le Secteur de la communication et de l'information, qu'il convient à cet égard de féliciter). Cette tâche a exigé d'autant plus d'efforts que les secteurs étaient occupés à mettre au point leurs nouveaux plans de travail. Le fait que SISTER n'ait pas été disponible pour l'établissement des rapports a encore ajouté aux difficultés rencontrées par les secteurs pour contribuer à l'élaboration du rapport. Tous ces problèmes ont fait notamment que les bureaux exécutifs des secteurs n'ont pas été en mesure de fournir des données concernant, par exemple : (i) le nombre d'ateliers organisés ; (ii) le nombre de participants formés (par sexe) ; (iii) le nombre de publications parues, etc., au cours de l'exercice. De façon générale, il est urgent d'introduire des systèmes de suivi fonctionnels et efficaces et des moyens d'automat-

tisation pour améliorer l'efficacité du processus d'établissement des rapports, y compris des agrégations.

116. Réactions des intéressés : L'équipe de vérification a constaté qu'il n'existait pas de données facilement disponibles concernant l'avis des intéressés sur des questions telles que l'évaluation des activités de formation, l'utilisation des connaissances et compétences acquises dans le cadre des activités de formation menées par l'UNESCO ou l'emploi des différents outils, directives, dossiers, etc., fournis par l'Organisation. On peut toutefois noter un progrès à cet égard puisque des responsables d'activités ont pu, dans plusieurs cas, solliciter les réactions des participants et les transmettre à l'équipe de vérification quelques jours après le début des échanges de vues. Un défi majeur consiste à adopter un système facile d'utilisation et d'un bon rapport coût-efficacité, qui permette de solliciter et de recevoir les réactions des intéressés sur les activités menées par l'UNESCO.

Répercussions sur la programmation et les rapports

117. Relever les défis de la RBM : BSP doit continuer d'apporter son appui (indications, formation, conseils, etc.) pour faciliter une meilleure compréhension de la RBM et une application plus systématique et cohérente de cette méthode par les différents secteurs, bureaux et services. Cela permettra en outre à l'UNESCO de contribuer plus pleinement aux activités de programmation menées au niveau des pays, telles que les BCP, PNUAD et SRP, et en particulier à l'initiative de l'ONU « Unis dans l'action ».

118. Réalisation des objectifs de la Stratégie à moyen terme : Il est urgent de mettre au point un système qui permette d'évaluer la réalisation des objectifs de la Stratégie à moyen terme. BSP et IOS œuvreront à l'élaboration d'un tel système pour la nouvelle Stratégie à moyen terme (34 C/4).

119. Système opérationnel de suivi : Avec la mise en service, longtemps différée, de la nouvelle version de SISTER, on disposera des outils nécessaires pour suivre la mise en œuvre des programmes et réunir des informations à ce sujet, et donc pour améliorer l'exécution des programmes et le processus d'établissement des rapports. Il serait utile

de rassembler systématiquement des données et des informations de référence appropriées pour les différents programmes, qui serviront de points de comparaison pour juger des améliorations apportées. La mise au point d'un système facile d'utilisation et d'un bon rapport coût-efficacité qui permette de solliciter et de recevoir les réactions des intéressés pourrait compléter utilement un tel système opérationnel de suivi.

120. Recours au Web et fonction de centre d'échange d'information : Le recours au Web pour diffuser l'information, déjà jugé bénéfique dans le 34 C/3, a de nouveau été considéré comme un point important et positif par l'équipe de vérification chargée du 35 C/3. Le recours au Web fait partie des exemples de réalisations réussies décrites plus haut. Il offre encore à l'Organisation de nombreuses possibilités pour consolider sa stature en tant que centre d'échange d'information dans ses domaines de compétence.

Améliorer les rapports C/3

121. Rapport mixte C/3-EX/4 : L'élaboration d'un document mixte EX/4-C/3 à la fin de l'exercice biennal, qui permet de tirer parti de la synergie entre ces deux documents, est une initiative judicieuse. On n'a toutefois pas encore vraiment réussi à faire la synthèse des trois premiers EX/4 pour produire le dernier EX/4, et donc le C/3, en fin d'exercice, parce que les secteurs continuent de soumettre leurs informations pour le rapport combiné EX/4-C/3 en partant de zéro. BSP et IOS vont donc intensifier leurs efforts dans ce domaine. Ils poursuivront leur collaboration fructueuse pour produire le rapport, en tirant le meilleur parti des versions papier et Web.

122. Actualité du rapport : Le rapport mixte EX/4-C/3 a pu une nouvelle fois être établi à temps pour la session de printemps du Conseil exécutif qui suit immédiatement l'exercice biennal auquel il se rapporte. On s'en tiendra à cette règle tout en veillant à améliorer en permanence l'ensemble du processus de production. Les délais devraient aussi être

améliorés lorsque le nouveau système SISTER 2 sera en ligne et utilisé pour produire les EX/4 et que l'opération de synthèse des EX/4 en un EX/4-C/3 final sera davantage automatisée.

Conclusion

123. Programmation et RBM : Il est clair que le recours à la RBM se répand dans l'Organisation et que la planification et l'exécution des programmes sont conçues de manière plus stratégique. En témoigne notamment la plus grande clarté qui caractérise l'ensemble de résultats escomptés, d'indicateurs de performance et d'indicateurs de référence depuis les progrès réalisés avec le 31 C/5, puis avec le 32 C/5 et à présent le 33 C/5. Ces progrès devraient se poursuivre à l'avenir.

124. Résultats obtenus : L'équipe de vérification a trouvé des éléments qui montrent clairement que les activités décrites dans le 35 C/3 ont effectivement été menées à bien (comme demandé dans le document 162 EX/6). Il existe en outre un très grand nombre d'éléments qui prouvent les réalisations indiquées pour la majorité des résultats escomptés (plus de 75 % des résultats considérés). On s'efforce de plus en plus de recourir au Web et les réalisations dans ce domaine sont patentes. Tous les secteurs du programme ont fait état de réalisations décisives dans les domaines relevant des cinq fonctions de l'UNESCO.

125. Défis : Ce qu'il faut à présent, pour améliorer l'exécution du Programme et budget, c'est adopter un système qui permette d'évaluer systématiquement la réalisation des objectifs de la Stratégie à moyen terme, mettre en place un système opérationnel de suivi des programmes, y compris des dispositifs permettant de recueillir la réaction des intéressés et d'améliorer l'efficacité des méthodes d'établissement du rapport C/3, et introduire systématiquement des considérations de coût-efficacité dans les différents programmes. L'Organisation s'efforce en permanence d'améliorer à cet effet ses méthodes de programmation, d'exécution et d'établissement des rapports.